



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences
sociales et politiques
Institut des sciences sociales



Institut für Nonprofit-und
Public Management

Analyse des résultats des essais pilotes de cannabis dans les villes suisses – Première partie, 2023 à mi-2024

Menée par

Prof. Dr. Céline Mavrot, Prof. Dr. Susanne Hadorn, MSc. Baptiste Novet

Sur mandat de

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Confédération suisse

Lausanne, le 07 novembre 2024

Impressum et remerciements

Numéro de contrat : 142006277

Durée de l'évaluation : 09.2023-11.2025

Période de relevé des données : 09.2023-06.2024

Direction du projet d'évaluation à l'OFSP : Tamara Bonassi, Service Évaluation et recherche (E+F)

Méta-évaluation :

L'OFSP a confié l'élaboration du présent rapport à un mandataire externe dans le but d'obtenir une réponse indépendante et scientifiquement fondée à des questions essentielles. L'interprétation des résultats, les conclusions et les éventuelles recommandations à l'attention de l'OFSP et d'autres acteurs peuvent par conséquent diverger de l'avis et de la position de l'OFSP.

Le projet de rapport a fait l'objet d'une méta-évaluation, effectuée par le service évaluation et recherche de l'OFSP. La méta-évaluation (contrôle de la qualité scientifique et éthique d'une étude) s'appuie sur les standards de qualité de la Société suisse d'évaluation (standards SEVAL). Le résultat de la méta-évaluation a été transmis à l'équipe de recherche et pris en compte dans le présent rapport.

Commande :

Office fédéral de la santé publique
3003 Berne
Service Évaluation et recherche (E+F)
www.bag.admin.ch/rapports-evaluation

Traduction : Pas de traduction

Proposition de citation :

Mavrot, C., Hadorn, S., & Novet, B. (2024). *Analyse des résultats des essais pilotes de cannabis dans les villes suisses – Première partie, 2023 à mi-2024*. Étude sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique. Université de Lausanne, Institut des sciences sociales et Fachhochschule Nordwestschweiz, Institut für Nonprofit und Public Management.

Adresse de correspondance :

Prof. Dr. Céline Mavrot,
Institut des Sciences Sociales, Université de Lausanne
Bâtiment Géopolis, UNIL-Mouline, 1015 Lausanne
Tel. +41 21 692 32 36, celine.mavrot@unil.ch

Remerciements :

L'équipe de rédaction tient à remercier les responsables des essais pilotes ainsi que leurs équipes pour leur temps, leur partage d'informations et leur participation à cette étude. Nos vifs remerciements vont également aux partenaires de mise en œuvre pour avoir accepté de participer à des entretiens et nous avoir fait part de leur perspective sur le déroulement des essais pilotes dans les différentes villes suisses. La richesse des observations de toutes ces personnes interviewées a été très précieuse pour ce rapport. Nous remercions enfin Tamara Bonassi et Simon Marmet pour l'accompagnement de cette étude au sein de l'OFSP.

Contacts

Mandant

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Schwarzenburgstrasse 157
3097 Liebefeld

Tamara Bonassi
Fachstelle Evaluation und Forschung (E+F)
tamara.bonassi@bag.admin.ch

Simon Marmet
Sektion Wissenschaftliche Grundlagen
simon.marmet@bag.admin.ch ou pilotversuchecannabis@bag.admin.ch

Mandataires

Prof. Dr. Céline Mavrot
Institut des Sciences Sociales
Université de Lausanne
Bâtiment Géopolis
UNIL-Mouline
1015 Lausanne
celine.mavrot@unil.ch

Prof. Dr. Susanne Hadorn
Institut für Nonprofit und Public Management
Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW)
Peter Merian-Strasse 86
4002 Basel
susanne.hadorn@fhnw.ch

MSc. Baptiste Novet
Institut des Sciences Sociales
Université de Lausanne
Bâtiment Géopolis
UNIL-Mouline
1015 Lausanne
baptiste.novet@unil.ch

Table des matières

Abstract

Liste des abréviations

1. Introduction	1
2. Contexte et objectifs de l'analyse des résultats	2
3. Théorie et méthode.....	5
A. Cadre d'analyse.....	5
B. Récolte et traitement des données.....	6
i. Approche qualitative – entretiens	6
ii. Approche quali-quantitative – questionnaires essais pilotes et questionnaires-participants.....	7
iii. Analyse de contexte – presse et débats politiques	8
C. Rapports année 2 (2024-2025)	9
D. Limites de l'étude	9
4. Analyse de presse et débats politiques.....	10
5. Analyse des essais : mise en place et mise en œuvre	19
Essai La Cannabinothèque (Association ChanGE) — Vernier (GE)	20
Essai Cann-L « L'alternative responsable au cannabis illégal » — Lausanne.....	26
Essai SCRIPT (The Safer Cannabis – Research In Pharmacies randomized controlled Trial) – Berne, Bienne, Lucerne	34
Essai Cannabis Research Zürich – Zurich.....	40
Essai Weedcare – Bâle-Ville.....	46
Essai ZüriCan « Cannabis avec responsabilité » – Zurich	52
Essai Grashaus Projects – Bâle-Campagne.....	61
Mise en perspective des dimensions clés au sein des essais pilotes.....	67
6. Synthèse des résultats et discussion	68
7. Conclusions et perspectives	78

Références

Annexe 1 : Dimensions d'évaluation des essais pilotes

Annexe 2 : Liste des personnes interviewées

Annexe 3 : Grilles d'entretien

Annexe 4 : Liste des documents médiatiques analysés

Annexe 5 : Grille de codage des documents politiques et médiatiques

Annexe 6 : Liste des débats politiques analysés

Annexe 7 : Liste des tableaux, figure et images

Abstract

Depuis la modification de la Loi sur les stupéfiants du 15 mai 2021, un article expérimental permet de mener des essais pilotes en matière de réglementation du cannabis dans les villes suisses (art. 8a LStup). Actuellement, sept essais pilotes sont en cours pour expérimenter différents modèles de vente (état en juin 2024) : pharmacies, social clubs (associations à but non lucratif permettant à leurs membres d'acheter du cannabis et de le consommer dans un espace privé ou sur place, sans culture personnelle de cannabis), magasins spécialisés à but non lucratif, magasins spécialisés à but lucratif, centre d'information sur les substances psychoactives. Ces essais sont menés à Bâle-Ville, Berne, Bienne, Lausanne, Lucerne, Vernier, la ville de Zurich ainsi que différentes communes du canton de Zurich et de Bâle-Campagne. En Suisse, 4% de la population âgée de 15 à 64 ans a déclaré avoir consommé du cannabis au cours du dernier mois, ce qui représente environ 220'000 personnes (Office fédéral de la statistique [OFS], 2022). En comparaison, les essais pilotes de juin 2024 regroupent environ 7'000 adultes ayant une consommation régulière, soit une proportion restreinte, équivalente à environ 3 % de cette population mentionnée. Limités dans le temps, ces essais sont menés sous forme d'expérimentations scientifiques menées par des équipes de recherche universitaire en collaboration avec les administrations publiques ou des entreprises de cannabis (acteurs commerciaux), et par une fondation d'utilité publique pour l'une d'entre elles.

Le présent rapport est le fruit d'une analyse des résultats mandatée par l'Office fédéral de la santé publique à l'Université de Lausanne et la Fachhochschule Nordwestschweiz pour mettre en perspective les résultats obtenus avec les modèles de vente expérimentés depuis 2023 ou 2024 en fonction des essais. La synthèse est menée par une équipe de recherche indépendante des sept essais. Le rapport rend compte ici des résultats pour la période allant de 2023 à mi-2024, et les résultats doivent être considérés comme préliminaires. Le peu de recul ne permet pas encore d'effectuer des observations sur des résultats importants tels que l'impact des modèles de réglementation sur la santé des personnes participant aux études ou leur impact sur le marché illégal. Les analyses se basent sur des données issues de questionnaires (questionnaires auprès des essais et auprès des personnes participantes), d'une analyse documentaire (textes de loi, études, demandes d'autorisation des essais, documentation des essais), de 18 interviews avec les responsables des essais et les partenaires de mise en œuvre, et d'une analyse de contexte politique et médiatique.

La première phase de mise en œuvre des essais pilotes étudiée ici s'est passée de manière sereine : aucun problème grave lié à la consommation de cannabis n'a été détecté auprès des personnes participantes, et la sécurité aux alentours des points de vente est assurée. La collaboration entre les partenaires de mise en œuvre (points de vente, équipes en charge des essais, autorités communales et cantonales, police, institutions socio-sanitaires) se déroule bien. Tous les modèles promeuvent l'usage des modes de consommation à risques réduits. Les modèles expérimentés montrent déjà des différences importantes sur les aspects suivants : promotion¹, merchandising et communication (présence sur les réseaux sociaux, paquets, visibilité du produit), packaging (sobriété vs. éléments plus attractifs tels que les couleurs et les noms des produits), importance accordée à la diffusion d'un message de prévention lors de la vente vs. appel à la responsabilité individuelle, importance du système d'adressage des personnes participantes à des médecins ou personnels de santé en cas de points d'alerte.

Sur les sept essais, deux simulent des modèles de vente à but lucratif ; ceux-ci comportent d'ores et déjà des éléments de promotion du produit. Dans tous les modèles, les producteurs/fournisseurs de cannabis peuvent générer une marge de profit lors de la vente du produit aux essais. Dans deux essais, la vente auprès des personnes consommatrices est faite par des magasins spécialisés dans le cannabis, à vocation lucrative (c'est à dire que dans des conditions réelles en dehors de l'essai, un bénéfice serait visé au niveau de la vente aux personnes consommatrices). Ces essais sont catégorisés ici « à but lucratif » ; même s'ils ne génèrent pas encore de profits privés dans le cadre des essais pilotes, le modèle de vente simulé est celui d'un marché libre avec génération de profit par des entreprises spécialisées dans le cannabis. Les autres modèles sont considérés ici « à but non lucratif » : le magasin spécialisé associatif à but non lucratif ; le magasin spécialisé à but non

¹ Pour une explication sur l'usage du terme « promotion » dans ce rapport, voir l'introduction au Chapitre 5.

lucratif (qui peut prendre la forme d'une concession attribuée par les autorités à des acteurs non étatiques ou d'un monopole public) ; les pharmacies (pour qui le cannabis ne constitue qu'une part minimale de l'assortiment, et qui sont uniquement dédommagées pour la vente de produits de l'essai dans deux cas, et peuvent réaliser une petite marge dans deux autres cas) ; les social clubs (qui visent l'auto-financement sans dégager de profits sur la vente de produits du cannabis à leurs membres).

Les analyses menées à ce stade permettent de mettre en évidence quelques éléments pour une éventuelle réglementation du cannabis en Suisse.

- Premièrement, les expérimentations actuellement menées en Suisse sont uniques et permettront de rassembler une base d'évidence pour la décision politique ; des discussions en cours à l'Assemblée fédérale abordent néanmoins déjà le sujet.
- Deuxièmement, les différents modèles de vente testés ont des ramifications allant au-delà du mode d'acquisition du produit, car ils comprennent des concepts et pratiques variables en matière de prévention et de mesures de protection de la santé. Ces éléments constituent des points fondamentaux de discussion pour trouver un équilibre entre la praticabilité des modèles et les impératifs de protection de la santé des personnes qui consomment ainsi que de santé publique.
- Troisièmement, la décision éventuelle de s'orienter vers un marché à but lucratif ou non lucratif est cruciale (que ce soit au niveau de la production ou de la production et de la vente), car les expériences internationales montrent qu'en cas de libéralisation du marché sous une forme lucrative pour les industries privées, un retour en arrière s'avère extrêmement difficile. Les expériences menées en Suisse avec d'autres industries telle que celle du tabac montrent que de tels modèles ouvrent notamment la porte à d'importantes activités de promotion du produit, et une difficulté à implémenter des actions de prévention structurelle. La pratique existante relativement au marché des jeux de hasard et d'argent montre en outre qu'un modèle de régulation étatique est possible en Suisse.
- Quatrièmement, si les essais sont actuellement menés au niveau des villes et des communes, qui fournissent un travail fondamental de coordination interdépartementale ainsi qu'avec toute la chaîne des acteurs concernés, une future réglementation du cannabis est susceptible d'être mise en œuvre au niveau cantonal. Il s'agira alors d'anticiper l'inclusion du niveau cantonal de gouvernance et le transfert des savoirs et savoir-faire accumulés par les villes en direction des cantons.

Mots-clés : cannabis; réglementation; modèle de vente; accès contrôlé; consommation non médicale; essais pilotes; prévention; protection de la jeunesse; villes suisses; article 8a LStup.

Liste des abréviations

DIZ	Drogeninformationszentrum / Centre d'information sur les substances psychoactives
EDU/UDF	Eidgenössisch-Demokratische Union / Union Démocratique Fédérale
FAQ	Foire aux questions
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz / Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse
FNS	Fonds national de la recherche scientifique
FPT	Fonds de prévention du tabagisme
GREA	Groupe romand d'étude des addictions
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
ISGF	Schweizer Institut für Sucht und Gesundheitsforschung / Institut suisse de recherche sur les Addictions et la Santé
LStup	Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes
MCG	Mouvement citoyens genevois
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OFS	Office fédéral de la statistique
OEPEStup	Ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants
PBD	Parti bourgeois-démocratique
PDC	Parti démocratique-chrétien
PEV	Parti Évangélique
PLR	Parti libéral-radical
PS	Parti socialiste
PUK	Psychiatrische Universitätsklinik Zürich / Clinique psychiatrique universitaire de Zurich
PVL	Parti vert'libéral
UDC	Union démocratique du centre
UNIL	Université de Lausanne
UNIGE	Université de Genève
UPK	Universitären Psychiatrischen Kliniken Basel / Cliniques psychiatriques universitaires de Bâle
UZH	Universität Zürich / Université de Zurich

1. Introduction

Depuis le 15 mai 2021, une modification de la Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes est en vigueur (art. 8a [LStup](#)), permettant la réalisation d'expériences pilotes pour la vente contrôlée de cannabis à des fins de « consommation récréative ». Dans ce contexte, il a été estimé que la situation actuelle n'était pas totalement satisfaisante et méritait une réflexion, notamment en raison de risques encourus par les personnes consommatrices au vu de la mauvaise qualité des produits sur le marché illégal, des difficultés de mener un travail de prévention et d'identification précoce des consommations à risque au vu de la situation d'illégalité, et des pratiques relativement hétérogènes en ce qui concerne la répression de la consommation. Ces essais pilotes² visent à créer une base scientifique pour d'éventuelles futures réglementations dans ce domaine. Dans ce cadre, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a reçu du Conseil fédéral le mandat d'informer le public sur les essais pilotes et de lui présenter un rapport écrit au plus tard à la fin des essais (cf. Ordonnance sur les essais pilotes selon la loi sur les stupéfiants, [OEPStup](#)). Afin de s'acquitter de cette obligation, l'OFSP a mis au concours un mandat pour l'élaboration d'une analyse des résultats des essais pilotes, servant à documenter et analyser les premières années de mise en œuvre des essais pilotes ayant lieu dans le cadre de l'article expérimental de la LStup. Chacun des sept essais pilotes actuellement mené dans des villes et communes suisses (état : juin 2024)³ donne lieu à une étude dirigée par des équipes scientifiques associées aux essais⁴. Le but de l'analyse mandatée par l'OFSP est d'offrir un regard comparatif sur les sept essais, dans le cadre d'une étude externe, réalisée par une équipe de recherche n'ayant aucun lien avec les essais pilotes. Le présent rapport constitue la première partie de cette analyse, qui va ainsi fournir l'une des bases pour le rapport d'information de l'OFSP à destination du grand public. L'analyse des résultats sera complétée à l'automne 2025 par un deuxième rapport annuel ainsi qu'un rapport final de synthèse (voir Chapitre 3, *infra*).

L'Université de Lausanne (co-direction de l'étude Prof. Dr. Céline Mavrot, chargé de recherche MSc. Baptiste Novet) a ainsi été mandatée, conjointement avec la Fachhochschule Nordwestschweiz (co-direction de l'étude Prof. Dr. Susanne Hadorn), par l'OFSP pour réaliser cette analyse. Cette équipe de recherche est spécialisée en sciences politiques et administratives, en particulier concernant la conception et la mise en œuvre des politiques de santé, offrant par là une perspective axée sur les questions de gouvernance. Les études menées dans le cadre des sept essais pilotes par les responsables des essais s'inscrivent quant à elles dans des perspectives médicales, de santé publique, économiques ou sociologiques. Ce mandat externe et les études menées dans le cadre des essais pilotes présentent ainsi une bonne complémentarité. Les conclusions présentées dans le présent rapport reposent sur une diversité de données, comprenant les demandes d'autorisation soumises par les responsables des essais pilotes auprès de l'OFSP, les rapports annuels fournis par les essais pilotes pour la première année (questionnaires), des entretiens avec les responsables des essais pilotes ainsi que les partenaires clés de mise en œuvre (représentants des points de vente, police, services administratifs compétents), une analyse exhaustive des débats parlementaires dans les cantons et villes concernés ainsi qu'une analyse médiatique.

L'objectif de l'analyse est de donner un aperçu des résultats disponibles relativement à la mise en place et aux premiers effets des essais pilotes de cannabis sur la santé individuelle et publique, les comportements de consommation, la protection de la jeunesse, les aspects socio-économiques, l'ordre et la sécurité publique, ainsi que le marché illégal. La mise en perspective de différents essais doit notamment permettre d'observer si des tensions sont discernables entre plusieurs ordres de contraintes, par exemple la rentabilité des modèles de vente et les impératifs de santé individuelle et publique. De plus, les similitudes et les différences entre les essais pilotes (en termes de conception, de mise en œuvre et d'impacts) sont analysées. Les conclusions issues de l'analyse des premières années de mise en œuvre des essais pilotes ainsi que de l'étude de synthèse à venir

² Dans ce rapport, les termes « essais pilotes », « essais » et « projets-pilotes » sont utilisés indifféremment pour signifier la même chose.

³ A des fins de simplification, ce rapport parle parfois des essais menés dans les villes suisses, mais cela comprend également des communes.

⁴ Les essais ont formellement commencé entre 2022 et 2024 ; la date de démarrage des études menées autour des essais ne correspond pas à la date du début de la vente de cannabis dans chaque ville, qui commence ultérieurement.

seront finalement synthétisées afin d'en tirer des observations pour une éventuelle future réglementation du cannabis.

Suite à cette introduction (Chapitre 1), le rapport est structuré de la manière suivante : le deuxième Chapitre retrace brièvement le contexte politique et législatif de cette étude aux niveaux suisse et international et présente les objectifs de l'analyse. Dans un troisième Chapitre, le cadre théorique de même que les méthodes de récolte et d'analyse des données qui fondent l'analyse sont exposés. Le quatrième Chapitre consiste en une analyse des contextes politiques de chaque ville et canton au sein desquels des essais pilotes sont actuellement menés. Cinquièmement, des études de cas approfondies détaillent l'historique, le concept, l'organisation et la mise en œuvre des sept essais pilotes. Une mise en perspective des sept études de cas est ensuite proposée dans une optique comparative (Chapitre 6). Sur la base de cette analyse, les conclusions sont enfin présentées dans un septième Chapitre, qui dresse également des perspectives d'avenir.

2. Contexte et objectifs de l'analyse des résultats

Historique politique et législatif autour de la régulation du cannabis

Au début des années 2000, la Suisse a connu un débat politique de fond sur la régulation du marché du cannabis. Le Conseil fédéral a initié un projet de loi pour légaliser la consommation de cannabis et limiter les poursuites liées à sa production et à sa vente. Ce projet proposait de permettre la vente de petites quantités aux adultes, tout en maintenant l'ordre public et en interdisant la publicité pour le cannabis ainsi que toute importation et exportation. Il était prévu que les cantons aient la possibilité d'appliquer des règles plus strictes. La régulation prévoyait en outre des restrictions sur la production, notamment une limitation du taux de THC autorisé. Au terme de trois ans de débats intenses, le Conseil national a finalement rejeté ce projet en juin 2004 (Zobel & Marthaler, 2016). Dans la même période, une initiative populaire intitulée « [Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement les jeunes](#) » a été lancée. Elle visait à légaliser l'acquisition et l'usage du cannabis via une modification constitutionnelle, en régulant sa production et sa vente, en interdisant la publicité, et en mettant l'accent sur la protection de la jeunesse. Le 30 novembre 2008, environ deux tiers des votants et l'ensemble des cantons ont rejeté cette initiative (Zobel & Marthaler, 2016). Une nouvelle initiative récente, 'Légaliser le cannabis : une chance pour l'économie, la santé et l'égalité' a débuté sa récolte de signature en avril 2024. Elle demande à ce que les citoyennes et citoyens majeurs soient autorisés à posséder et cultiver du cannabis ; cultiver et vendre du cannabis à des fins commerciales serait autorisé⁵. À l'international, plusieurs pays ont commencé à reconsidérer leur approche du cannabis, notamment avec l'Uruguay, devenant le premier pays à légaliser entièrement le cannabis non médical en 2013, et certains États américains adoptant des lois similaires dès 2012 (Schmidhauser & Zobel, 2021).

Face à ces refus, les villes ont commencé à s'organiser entre elles et échanger des informations sur la question du cannabis dès 2010, puis se sont constituées en un groupe interurbain autour de 2014 pour défendre leurs intérêts vis-à-vis de la Confédération sur ce dossier. Ce groupe visait à défendre la volonté des villes de trouver des solutions aux problématiques auxquelles elles faisaient face en matière de cannabis (consommations problématiques, marché illégal alimentant l'économie criminelle, problèmes de santé publique, travail de répression des forces de police en lien avec la consommation personnelle) (Morand, 2022). En 2017, La Ville de Berne a proposé un essai pilote visant à vendre du cannabis en pharmacie aux adultes qui consommaient déjà, dans le cadre d'une intervention axée sur la prévention et la réduction des risques (Zobel, 2019). Cette proposition se basait sur un avis juridique élaboré par le centre de compétence sur le droit pharmaceutique Pharmalex, soutenant que de tels essais étaient possibles dans le cadre de la LStup (Slongo, 2015). En 2019, Genève a également soumis une demande d'autorisation pour un projet pilote. Cependant, la Confédération a successivement refusé les projets, par cause d'insuffisance de base légale (Zwicky et al., 2021). Ces deux refus ont mis en évidence les limitations de la législation existante pour toute expérimentation visant à tester différents modèles de réglementation, tout en stimulant un débat national sur l'opportunité d'adapter les lois afin de permettre des essais encadrés.

⁵ <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis561t.html>

Après ce refus, les villes suisses ont intensifié leurs efforts en soutenant des motions au parlement fédéral, visant à introduire un nouvel article dans la LStup. Cet article permettrait la mise en place d'expériences locales de distribution contrôlée de cannabis (Broers et al., 2019). D'une manière générale, la coordination infranationale est très forte sur les questions liées aux addictions en Suisse, par exemple au sein de la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions, ce qui a aussi contribué à donner de l'élan aux travaux du groupe interurbain. La mise en réseau ainsi que la longue expérience de collaboration intersectorielle (par ex. santé, social, police) et entre acteurs privés et publics historiquement constituées sur les politiques drogue dans les villes suisses autour de la réduction des risques et de la politique des quatre piliers (Cattacin, 1994; Kübler, 2000; Mavrot, 2018; Wälti & Kübler, 2003) ont également favorisé la mise en place future des essais. Pendant cette période, plusieurs pays ont continué à évoluer dans leur approche du cannabis, avec le Canada légalisant l'usage récréatif en 2018 et d'autres pays européens envisageant des réformes similaires (Schmidhauser & Zobel, 2021).

En 2019, le Conseil fédéral a présenté un [projet de modification législative](#) au Parlement visant à introduire un article expérimental dans la législation sur les stupéfiants. Ce projet visait à créer un cadre légal permettant la réalisation d'études scientifiques sur la régulation du cannabis, en tenant compte de la nécessité de protéger la santé publique et de réduire le marché illégal. Après des discussions parlementaires, la modification législative a été adoptée et est entrée en vigueur en mai 2021. Cette révision a introduit l'article 8a dans la LStup, qui fournit une base pour la réalisation d'essais pilotes limités dans l'espace et dans le temps (Zwicky et al., 2021).

Cette modification législative, valable pour une durée de 10 ans, permet de mener les essais malgré l'interdiction en vigueur en termes de culture, d'importation, de fabrication et de vente de cannabis⁶. Les essais visent à générer des connaissances pour la réflexion future sur cette thématique (Zwicky et al., 2021). L'art. 8a LStup stipule que dans le cadre des essais, une attention particulière est portée à la protection de la santé, la protection de la jeunesse, ainsi qu'à la préservation de la sécurité et de l'ordre public. Du point de vue réglementaire, les conditions-cadres de la réalisation des essais sont fixées par l'OEPStup. Les considérants de l'OEPStup sont explicités dans le [Rapport explicatif](#) de l'Ordonnance sur les essais pilotes. Un [cadre de référence pour la conduite des essais pilotes](#) a également été mis au point afin de préciser des bonnes pratiques relatives à la protection de la jeunesse, à l'intervention précoce et à la réduction des risques (Infodrog, 2021).

Détail de l'ordonnance et exigences communes

Dans le cadre de cette révision, le rôle de la Confédération est de définir et faire respecter les conditions-cadres des essais. Celui des cantons et des communes est de contribuer au respect des conditions-cadres et à la mise en place des essais ayant lieu sur leur territoire. Les conditions-cadres définies par le Confédération pour mener des essais pilotes sont rigoureuses et ont été réglementées en détail dans l'OEPStup. Voici un récapitulatif des exigences établies : les essais doivent être limités géographiquement et se dérouler sur une période maximale de cinq ans, avec une possible prolongation de deux ans (Art. 5) ; le nombre de participants et participantes est limité à 5'000 pour garantir la pertinence des résultats, tout en évitant une envergure excessive (Art. 6) ; le cannabis utilisé doit être cultivé en Suisse selon des normes biologiques (Art. 7 et 8) ; les produits doivent respecter des normes de qualité strictes, incluant une limite de THC à 20% pour les fleurs et 10 mg par unité pour les produits ingérés, et être exempts de contaminants (Art. 9) ; la qualité des produits est assurée par des contrôles rigoureux et certifiées (Art. 10) ; les emballages doivent être neutres et sécurisés, et la publicité pour les produits cannabiques n'est pas autorisée (Art. 11 et 12) ; les points de vente doivent avoir du personnel formé et respecter des mesures de sécurité strictes (Art. 13) ; seules les personnes adultes (majeures) déjà consommatrices de cannabis peuvent participer, à l'exclusion de certaines catégories de personnes (personnes incapables de discernement, enceintes ou allaitant, atteintes d'une maladie

⁶ Une autre exception à cette interdiction concerne l'usage de cannabis à des fins médicales dans le cadre prescrit par l'article 8.1.d et 8.5.a de la LStup.

diagnostiquée pour laquelle la consommation de cannabis représente une contre-indication) (Art. 14) ; les personnes participantes doivent être informées des risques potentiels et des conditions de participation (Art. 15) ; la remise du produit obtenu dans le cadre des essais à des tiers est strictement interdite, et les essais doivent dûment en informer les personnes participantes (Art. 15); la consommation est limitée à des quantités contrôlées et doit se faire en privé (Art. 16 et 17) ; la santé des personnes participantes est surveillée, et un ou une médecin responsable est désigné à cet effet au sein des essais (Art. 19); le cannabis non vendu est éliminé sous contrôle des autorités (Art. 20). Dans le présent rapport, toutes ces exigences sont considérées comme remplies par les différents essais qui ont été validés par l'OFSP.

Processus de demande d'autorisation

Les demandes d'autorisation pour conduire un essai de régulation du cannabis peuvent être déposées par des organismes publics ou privés auprès de l'OFSP. Elles font l'objet d'une série d'[exigences applicables aux demandes](#) précisément définies par la Confédération (également décrites dans le rapport explicatif de l'OEPStup). La demande doit inclure des informations sur l'organisation requérante, désigner une personne responsable de l'essai et expliquer les objectifs et bénéfices attendus. Elle doit contenir une description précise de la méthode de recherche, du financement et des échéances, ainsi que des détails sur les produits cannabiques utilisés, leurs teneurs en THC, et les points de vente envisagés. La provenance du cannabis doit être prouvée et des mesures de sécurité et de maintien de l'ordre public doivent être dûment prévues. La surveillance de la santé des personnes participantes est essentielle, les essais devant mettre en œuvre des conseils et de mesures préventives. Les demandes doivent également être conformes au droit relatif à la recherche sur l'être humain, et nécessitent le dépôt d'une demande d'approbation auprès de la commission d'éthique compétente. L'OFSP, après consultation des cantons et communes, décide de l'approbation des demandes et peut rejeter celles qui ne répondent pas aux critères d'innovation ou de complémentarité avec des essais existants (chaque essai devant permettre un gain de connaissance). Toutes les demandes acceptées à ce jour ont fait l'objet de plusieurs demandes de compléments de la part de l'OFSP et ont nécessité plusieurs versions avant d'être validées. Les autorisations exceptionnelles pour la culture, l'importation et la fabrication de cannabis font également l'objet de demandes. Les études relatives aux essais pilotes peuvent revêtir différents designs de recherche (par ex. essais contrôlés randomisés, études observationnelles), s'inscrivent dans différentes perspectives disciplinaires (médecine, économie, sociologie), et comprennent des échantillons de taille variée.

A ce jour, sept essais pilotes ont obtenu une autorisation et sont en cours de mise en œuvre. Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des dates de démarrage des essais. La [liste des essais autorisés](#) est également rendue publique sur le site internet de l'OFSP.

Tableau 1.

Aperçu des essais pilote, caractéristiques et chronologie

Essai pilote	Communes lieux de vente (canton)	Modèle de vente	Début de l'étude	Début des ventes
Weedcare	Bâle (BS)	Pharmacies	Septembre 2022	Janvier 2023
ZüriCan	Zurich (ZH)	Pharmacies DIZ (Centre d'information sur les substances psychoactives) Social clubs	Mars 2023	Août 2023
La Cannabinothèque	Vernier (GE)	Magasin spécialisé associatif	Octobre 2023	Décembre 2023
Cann-L	Lausanne (VD)	Magasin spécialisé à but non lucratif	Mars 2023	Décembre 2023
SCRIPT	Berne, Bienna (BE), Lucerne (LU)	Pharmacies	Octobre 2023	Avril 2024
Grashaus	Liestal, Allschwil (BL)	Magasin spécialisé à but lucratif	Novembre 2023	Décembre 2023
Cannabis Research Zürich	Zurich, Winterthur, Schlieren, Horgen, Dübendorf et Wetzikon (ZH)	Magasin spécialisé à but lucratif Pharmacies	Mai 2024	Mai 2024

Note : les essais sont donc menés à la fois dans des villes et des communes. À des fins de simplifications, ce rapport parle toutefois des essais menés dans les villes suisses, étant entendu que cela comprend les communes.

L'image 1 ci-dessous présente la carte géographique des essais actuellement en cours, offrant un aperçu visuel de leur répartition.

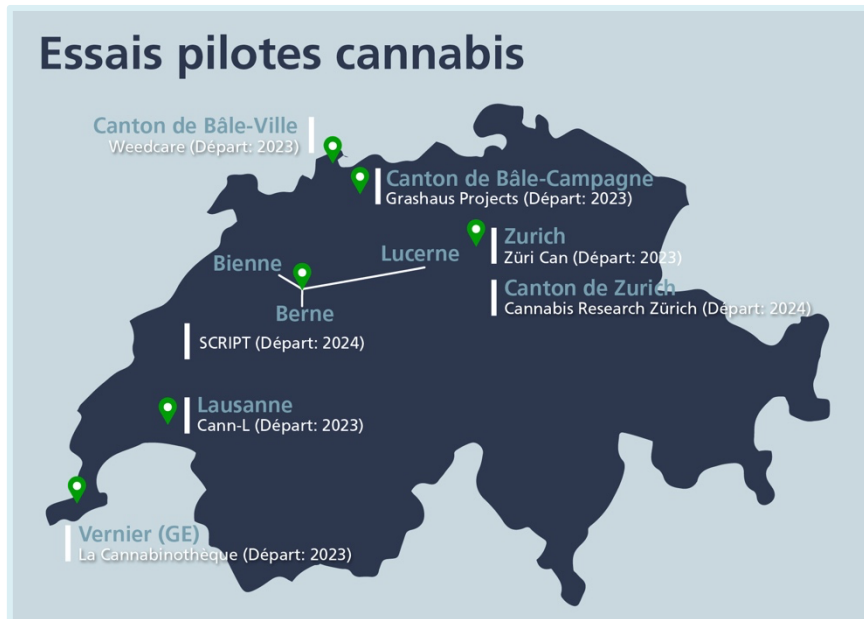


Image 1. Aperçu des essais pilotes autorisés ; Source : OFSP.

3. Théorie et méthode

A. Cadre d'analyse

A des fins de cumulativité, le cadre d'analyse utilisé pour l'analyse des résultats des essais pilotes se base sur l'étude menée par Roman Zwicky, Palmo Brunner, Flavia Caroni et Daniel Kübler (2021), dans le cadre d'un mandat octroyé par l'OFSP à l'Institut für Politikwissenschaft de l'Université de Zurich : A Research Agenda for the Regulation of Non-Medical Cannabis use in Switzerland. L'utilisation de cette étude permet ainsi d'obtenir une cohérence dans les travaux menés en Suisse sous la houlette de l'OFSP sur la question de la réglementation du cannabis. L'étude de Zwicky et al. est un agenda de recherche rassemblant les bases scientifiques pour répondre à la question suivante : dans quel cadre réglementaire les coûts socio-sanitaires de la consommation de cannabis peuvent-ils être minimisés ? A cet effet, l'équipe de rédaction a mené une revue de littérature scientifique internationale (focalisée sur les méta-analyses et revues systématiques) et récolté les recommandations d'expertes et d'experts suisses et internationaux sur la question de la réglementation du cannabis. De ces travaux, l'étude dérive une série d'*outcomes* à prendre en compte dans une future réglementation du cannabis, ordonnés sur quatre dimensions : i) promotion de la santé individuelle et de la santé publique ; ii) protection de la jeunesse ; iii) protection de l'ordre public et réduction de la criminalité ; iv) prospérité et justice sociale. Chacune de ces dimensions est décomposée en une série de sous-dimensions, par exemple : i) santé physique et psychique des personnes consommatrices, réduction des risques, identification précoce des consommations problématiques ; ii) protection efficace, perception des risques ; iii) réduction des nuisances dans l'espace public, sécurité routière ; iv) effets des différents modèles de régulation sur l'équité, effets socio-économiques de la réglementation (par ex. hospitalisations), revenus fiscaux.

Les éléments contenus dans ce modèle basé sur l'évidence ont été repris dans la présente analyse sous une forme remaniée, et structurent les analyses de cas menées au Chapitre 5 (analyse de l'organisation et de la mise en œuvre des modèles de vente). Les différents modèles sont ainsi étudiés sur l'entier des dimensions pertinentes relatives à la réglementation. À ce stade précoce de la mise en œuvre, toutes les dimensions n'ont pas pu être investiguées ; certaines pourront l'être dans le rapport de la période 2 (2024-2025). Seules les

dimensions sur lesquelles des données étaient déjà disponibles ont été prises en compte dans le rapport actuel, avec une focale sur les process de gouvernance. En outre, étant donné que l'analyse des résultats s'intéresse également au contexte politique de mise en place des essais pilotes, une dimension supplémentaire a été ajoutée : Acceptation sociale et politique des essais. Notre analyse est ainsi structurée selon les dimensions suivantes : A) Dimensions socio-sanitaires (par ex. éloignement du marché illégal, impact sur la santé, mode de consommation); B) Gouvernance de la production et de la vente du cannabis (par ex. diffusion d'un message de prévention lors de la vente, promotion du produit, packaging, formation du personnel de vente); C) Acceptation sociale et politique (par ex. historique de l'essai, relations avec les autorités municipales et cantonales, coordination intersectorielle, relations avec le voisinage des points de vente); D) Sécurité et ordre public (par ex. contrôle des points de vente, coordination avec la police, sécurité autour des points de vente). La liste exhaustive des dimensions incluses dans l'analyse figure en Annexe 1. Par ailleurs, l'OFSP a coordonné [une série de travaux](#) pour accompagner la réflexion sur la réglementation du cannabis, consultables publiquement, notamment sur des questions toxicologiques, économiques, ou liées aux leçons à tirer de la prévention du tabagisme et de l'alcool.

B. Récolte et traitement des données

L'analyse des résultats des essais pilotes articule l'examen de données qualitatives et quantitatives, récoltées à travers différentes méthodes (recherche documentaire, questionnaires, entretiens). Cette articulation offre une vision à la fois plus fine et plus complète des différentes situations de mise en œuvre. Les entretiens semi-structurés et l'analyse qualitative de contenu fournissent des perspectives approfondies et contextuelles sur les perceptions et les expériences des personnes impliquées dans la mise en œuvre des essais. L'analyse textuelle des débats parlementaires et des comptes-rendus médiatiques permet d'explorer les dynamiques politiques et les discours entourant les essais pilotes afin d'en dégager une vision globale. Par ailleurs, l'inclusion des données quantitatives issues des questionnaires remplis par les personnes participantes et de ceux remplis par les responsables des essais permettra d'établir des tendances générales. À ce stade, les seules tendances statistiques qu'il est possible de dégager concernent le profil des personnes qui participent aux essais. À terme, les sets de données quantitatives récoltées autour des essais doivent néanmoins permettre d'établir des tendances importantes, par exemple en termes de comportements de consommations, d'impact des dispositifs de prévention ou encore d'effets de la participation aux essais sur la santé des personnes participantes. Les données quantitatives exploitables pour l'année 2 de la synthèse seront plus étoffées que celles disponibles à l'heure actuelle. En combinant les données qualitatives et quantitatives, l'analyse des résultats bénéficie d'une triangulation qui renforce la validité et la fiabilité des résultats (Creswell, 2005), tout en assurant une compréhension riche et exhaustive des enjeux liés aux essais pilotes de cannabis. Enfin, l'approche adoptée ici est inductive (Yom, 2015), en raison du mandat attribué à l'analyse en termes de compréhension approfondie et contextualisée des processus de gouvernance dans un domaine marqué par l'expérimentation et la nouveauté.

i. Approche qualitative – entretiens

Afin d'obtenir une vision qualitative et de permettre une analyse en profondeur de l'organisation et de la mise en place des essais, des entretiens qualitatifs semi-structurés ont été menés avec les responsables des essais⁷ ainsi que leurs partenaires de mise en œuvre dans chaque ville. 18 entretiens ont ainsi été menés avec 24 personnes au total, pour un nombre d'un à quatre entretiens par essai. Les entretiens ont duré entre 30 et 90 minutes. Dans la mesure du possible, ils ont été menés en personne, à l'exception de six entretiens qui ont eu lieu en ligne pour des questions de faisabilité. Les séries d'entretiens ont commencé avec les responsables des essais, afin d'identifier les autres acteurs pertinents pour chaque essai pilote. Ils ont eu lieu entre début mai

⁷ A des fins de simplification, nous désignons les personnes ayant représenté les essais dans le cadre de cette étude (réunions de suivi et participation aux entretiens) comme les « responsables des essais ». Leurs fonctions exactes varient toutefois selon les essais ; ils sont généralement plutôt les responsables scientifiques des études menées sur chaque essai pilote, et en partagent parfois la responsabilité avec d'autres acteurs (par ex. du monde hospitalier).

et fin juin 2024. Les entretiens ont tous fait l'objet d'un enregistrement ainsi que d'une transcription intégrale à travers un logiciel puis d'une vérification manuelle. La liste des personnes interviewées se trouve en Annexe 2, et nos vifs remerciements vont à tous les interlocuteurs et interlocutrices pour nous avoir donné de leur temps et livré leur perspective. Les grilles d'entretien ont été élaborées sur la base des questions de recherche et adaptées pour chaque type de personne interviewée (responsables d'essais, partenaires de mise en œuvre, administrations). En raccord avec le cadre agréé pour cette étude avec l'OFSP et les responsables d'essais, aucun entretien n'a été mené avec des personnes participantes aux essais⁸. Les grilles d'entretiens sont reproduites en Annexe 3. Celles-ci ont fait l'objet de variations en fonction des cas spécifiques et des éléments ressortis au cours des entretiens. Les entretiens ont ensuite fait l'objet d'un codage calqué sur les dimensions d'évaluation de la présente étude (cf. A. Cadre d'analyse, *supra*). Le codage a été effectué sur le logiciel QCAMap. Le codage a permis un traitement robuste des données récoltées par entretien, pour une mise en perspective systématique des différentes dimensions à travers les essais.

ii. Approche quali-quantitative – questionnaires essais pilotes et questionnaires-participants

Cette étude se base également sur les données issues de deux questionnaires : des questionnaires remplis annuellement par les responsables des essais, et des questionnaires remplis par les personnes participantes aux essais.

Questionnaires-essais. Le questionnaire-essais est rempli annuellement par les responsables des essais et leurs équipes. Ce questionnaire a été élaboré par l'OFSP et commenté par l'équipe de recherche de la présente étude ainsi que les responsables des essais. Il a à ce jour été remplis une fois par les responsables des essais et comprend donc à ce stade des observations préliminaires. Ce questionnaire de l'OFSP fait office de rapport d'activité annuel pour les essais. Il couvre toutes les dimensions relatives aux essais, notamment le recrutement des personnes participantes, leur santé, les différents types d'intervention menées auprès d'elles (information, prévention, adressage aux médecins des essais, interventions précoces) et leurs effets, la mise en œuvre du concept de prévention de la jeunesse, la formation du personnel de vente, les retours des personnes participantes, les relations avec les entreprises productrices de cannabis et les différentes autorités, la communication ou encore les aspects liés à la sécurité et l'ordre public (respect du cadre réglementaire, sécurité du point de vente et contrôles, évolution du marché illégal).

Questionnaires-participants. Conformément au concept d'évaluation de l'OFSP, l'équipe de la présente étude n'a pas eu un accès direct aux données issues des questionnaires régulièrement et obligatoirement⁹ remplis par les personnes participant aux essais. Ces questionnaires sont remplis lors de l'entrée dans l'étude, puis tous les 6 mois tout au long de la participation à l'étude¹⁰. Les données issues de ces questionnaires ont été traitées par l'Université de Bâle dans le cadre d'un mandat à part (Stoffel, 2024, non publié). La présente étude se base ainsi sur les données agrégées et analysées dans le cadre de cet autre mandat pour ce qui est des questionnaires-participants. Ce [questionnaire](#) est consultable sur le site internet de l'OFSP. Il couvre des aspects tels que les caractéristiques socio-démographiques des personnes participantes (par ex. formation, genre, situation professionnelle), l'évolution de leur état de santé, la consommation de cannabis et éventuelle polyconsommation de substances, les connaissances et compétences en matière de consommation de cannabis, les consultations. Chaque essai pilote fait l'objet d'une étude scientifique menée par les équipes scientifiques responsables des essais. Pour chaque essai pilote, le questionnaire-participants de l'OFSP est utilisé comme base, mais les essais utilisent chacun leurs propres questionnaires qui peuvent contenir des

⁸ Premièrement, la plupart des essais prévoient des retours d'expérience de la part des personnes participantes selon des modalités qui leur sont propres (groupe de suivi, contacts téléphoniques), et il a été décidé de ne pas surcharger les personnes participantes avec des sollicitations supplémentaires en plus des questionnaires intégrés à chaque essai. Deuxièmement, la présente étude se concentre sur les processus de mise en place et de mise en œuvre des essais dans leurs aspects organisationnels, politiques et administratifs.

⁹ Remplir ce questionnaire est une condition pour le maintien de la participation à l'essai.

¹⁰ A deux exceptions près : l'étude Grashaus fait passer un questionnaire supplémentaire après 3 mois et l'étude Cannabis Research Zürich d'abord à six mois, un an, puis deux et enfin quatre ans après le début de l'étude.

éléments supplémentaires. Les études menées dans le cadre de chacun des sept essais feront l'objet de publications par les équipes scientifiques qui les mènent. Certaines publications sont déjà disponibles sur des aspects préliminaires (Baltes-Flueckiger et al., 2023; Mosandl et al., 2024; Müller et al., 2023).

iii. Analyse de contexte – presse et débats politiques

La sélection des articles de presse analysés dans l'étude de contexte s'est faite selon le critère suivant : journal régional payant à plus gros tirage dans chaque région où un essai pilote est mené. Ces critères ont été choisis pour limiter le nombre d'articles et cibler le journal susceptible de fournir une couverture médiatique plus complète. Les journaux payants ont été sélectionnés pour garantir l'engagement des lecteurs et la qualité des contenus, qui sont généralement détaillés et soumis à des vérifications. Les journaux retenus ont été choisis en fonction des données de tirage disponibles sur le site de l'Office fédéral de la statistique. Les journaux sélectionnés couvrent donc 5 régions dans lesquelles les 7 essais pilotes sont en cours : la *Tribune de Genève* (Genève) ; le *24 Heures* (Vaud) ; la *Berner Zeitung* (Berne) ; la *Basler Zeitung* (Bâle) ; le *Tages-Anzeiger* (Zurich). Pour accéder aux articles et effectuer la recherche, la base de données Swissdox a été utilisée. La recherche systématique des articles en lien avec les essais a été réalisée sur la période 2021 (entrée en vigueur de l'article expérimental) — 2024 (date de rédaction de l'analyse), avec pour mots clés « Cannabis », ou « Cannabis + Étude » « Cannabis + Essai pilote » ou « Cannabis + Régularisation ». Le nombre d'articles identifiés par région est le suivant : Genève (6) ; Vaud (14) ; Berne (8) ; Bâle (10) ; Zurich (10). La liste exhaustive des articles est présentée à l'Annexe 4.

En ce qui concerne les débats parlementaires, les sites officiels de chaque canton et commune accueillant un essai pilote ont été consultés. Les recherches ont été effectuées pour les entités suivantes : Genève (canton, ville) et Vernier ; Vaud et Lausanne ; Berne (canton, ville), Bienne et Lucerne (ville) ; Bâle (canton/ville) ; Zurich (canton, ville). Les recherches sur ces sites internet ont porté sur les sessions parlementaires ayant donné lieu à des débats sur le cannabis, les substances psychoactives ou plus spécifiquement sur les essais pilotes. Afin d'identifier les débats pertinents, les moteurs de recherche internes ont été utilisés avec comme mot clé principal « Cannabis ». Lorsque le moteur de recherche intégré ne fournissait pas de résultats satisfaisants, une recherche systématique manuelle a été effectuée sur les procès-verbaux en utilisant le mot clé « Cannabis ». La période d'étude s'étend de 2010 à 2024. Ce choix s'explique car c'est autour de 2010, après le rejet de l'initiative sur le cannabis lors des votations populaire de 2008, que les villes ont commencé à s'organiser de manière plus appuyée pour mettre en œuvre des projets pilote.

Les documents politiques et médiatiques ont été codés de manière systématique (Mayring, 2015) sur le logiciel QCAmap à l'aide d'une grille de codage structurée établie au préalable. Cette grille de codage (disponible en Annexe 5) se divise en deux catégories principales : les arguments en faveur et en défaveur de la mise en place des essais pilotes. Chacune des deux catégories est subdivisée en sous-catégories (p.ex. Santé, Société, Jeunesse) regroupant quatre à cinq éléments de codage unitaire. Ce processus de codage permet d'offrir une vue d'ensemble détaillée des opinions médiatiques et politiques sur l'implantation des essais. À travers cette analyse, nous avons pu identifier les arguments clés qui soutiennent ou s'opposent à ces études. L'analyse permet ainsi de retracer les dynamiques sociales et politiques entourant les essais.

Les bases légales au niveau fédéral font également partie intégrante de l'analyse relative au contexte général de déroulement des essais pilotes. Celles-ci comprennent l'[art. 8a LStup](#) ainsi que l'[ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants \(OEPStup\)](#) et son [rapport explicatif](#), de même que l'ensemble des [documents officiels de la Confédération](#) sur les bases techniques, les instructions et les obligations relatives aux essais pilotes (par ex., obligations de documentation, exigences applicables aux demandes d'autorisation des essais) ainsi que le [Cadre de référence pour les essais pilotes cannabis](#).

C. Rapports année 2 (2024-2025)

L'analyse des résultats des essais pilotes recouvre un mandat d'une durée de deux ans. L'enquête va se poursuivre durant l'année 2024-2025, et donnera lieu à deux nouveaux rapports. Premièrement, un rapport continuant d'étudier la mise en œuvre des essais sera publié à l'automne 2025. Il constituera une extension de l'analyse du présent rapport en incluant les résultats d'une année supplémentaire de mise en œuvre des essais. Ce rapport aura la même structure, et contiendra une mise à jour de l'analyse de contexte politique et médiatique en fonction de l'actualité, ainsi qu'une étude de cas approfondie permettant d'examiner les évolutions dans la mise en œuvre de chaque essai (et d'inclure une analyse de nouveaux essais le cas échéant). Les études de cas se baseront sur des interviews avec d'autres partenaires de mise en œuvre, les responsables des essais, ainsi que les rapports annuels pour la deuxième année (questionnaires) et toute autre documentation pertinente. Ce deuxième rapport de mise en œuvre permettra de disposer de davantage de recul temporel, et d'investiguer certains effets de la réglementation pour lesquels aucun résultat n'était encore disponible cette année, notamment du point de vue quantitatif.

Deuxièmement, un rapport de synthèse clôturera le mandat en synthétisant les résultats obtenus de l'analyse des deux premières phases de mise en œuvre (2023-2024 et 2024-2025¹¹), en les confrontant à la littérature scientifique et à des validations expertes. En se basant sur les études et informations disponibles, le rapport de synthèse contiendra une revue de la littérature scientifique sur deux aspects : l'impact de la réglementation sur la consommation des jeunes, et l'impact du marketing, de la publicité et du packaging sur la consommation. Il contiendra en outre une revue systématique de la littérature en gouvernance sur les expériences faites à l'international avec la réglementation du cannabis (bonnes pratiques, écueils à éviter, aspects politiques, administratifs et organisationnels). Le rapport de synthèse contiendra en outre les résultats issus d'interviews individuels ainsi que d'un workshop mené avec des spécialistes au niveau national et international pour rassembler des points d'attention, les faire réagir aux résultats et alimenter les réflexions sur les perspectives d'avenir.

D. Limites de l'étude

Calendrier des essais. Premièrement, il est primordial de souligner le caractère très limité des conclusions qui peuvent être tirées de l'analyse des essais pilotes à ce stade. Comme précisé dans le Chapitre 2, les ventes ont commencé entre janvier 2023 et mai 2024. La majorité des essais dispose de moins d'une année de mise en œuvre, sans compter que le recrutement dans les essais se fait de manière progressive. Il est important de ne pas chercher à tirer des conclusions définitives sur les effets des différents modèles de vente à ce stade. Les données analysées ici sont préliminaires et permettent des observations qualitatives, en particulier axées sur les processus. Les études menées dans le cadre de chacun des sept essais et qui se déploient sur plusieurs années permettront quant à elles d'apporter des réponses quantitatives et de retracer des causalités.

Périmètre de récolte des données. Les limites du périmètre de récolte des données pour ce rapport de l'année 1 (2023 à mi-2024) doit en outre être déclaré, pour des raisons tenant au calendrier des essais et de l'étude. Les entretiens n'ont pu être menés qu'aux mois de mai et juin, car ces derniers devaient prendre appui sur les réponses apportées par les responsables d'essais aux questionnaires en ligne de l'OFSP. Les réponses à ces questionnaires ont été livrées au printemps 2024. Pour cette raison, le calendrier des entretiens était serré. Le rapport de la période 2 (mi-2024-mi-2025) permettra d'inclure un plus grand nombre d'entretiens, et élargira notamment le cercle des interlocuteurs aux autorités politiques communales et cantonales. Par ailleurs, d'entente avec le mandant, la focale du rapport de cette année porte sur la récolte et l'analyse de données empiriques propres à la Suisse. Le but visé est de documenter de manière circonstanciée les premiers pas des expérimentations en cours du point de vue de leur gouvernance ainsi que de mettre ces premières informations détaillées à disposition du grand public et du politique. Cette analyse empirique permet de mettre en évidence de manière plus pointue les points sur lesquels une revue de la littérature scientifique et une récolte d'expertise est nécessaire, éléments qui feront l'objet du rapport de synthèse.

¹¹ Les périodes couvertes par les deux rapports vont plus précisément de 2023 à mi-2024, et de mi-2024 à mi-2025.

Conditions-cadres des essais pilotes. Si la mise en place des essais et leur analyse ont pour objectif d'informer le débat politique et public en investiguant les effets de différents modèles, il convient de noter que les modalités de mise en œuvre des essais ne peuvent s'apparenter au contexte réel d'un éventuel futur marché réglementé, pour plusieurs raisons. Par exemple, l'échantillon des personnes participantes est restreint, et il existe des effets de sélection relatifs aux exigences liées à la participation aux essais. De plus, les modalités actuelles de sélection (screening initial) et de suivi des personnes participantes (par ex. implication des médecins de référence) sont propres au contexte des essais pilotes.

4. Analyse de presse et débats politiques

Cette partie retrace le contexte politique et les débats relatifs aux essais pilotes de cannabis dans les différentes régions concernées, ainsi que leur reflet dans la presse locale. Une liste exhaustive des objets politiques traités peut être trouvée en Annexe 6.

Contexte politique — Genève

Les débats récents au Grand Conseil genevois concernant les politiques drogue recouvrent principalement trois thématiques : les nuisances occasionnées par le trafic de rue (2010, 2019), l'actualité liée à l'essai pilote cannabis (2014, 2019), et la montée en force de la consommation de crack (2023). Ainsi premièrement, les préoccupations sécuritaires liées au deal occupent le devant de la scène, avec le dépôt de plusieurs pétitions citoyennes auprès des autorités politiques (concernant la Coulouvrenière, la place des Volontaires, le quai des Forces-motrices, les Pâquis, Plainpalais, Cornavin, le Mont-Blanc). Celles-ci provoquent d'houleuses discussions parlementaires au cours desquelles sont pointés tour à tour l'inaction gouvernementale, la surpopulation carcérale à Champ-Dollon, l'échec d'une opération policière destinée à combattre l'insécurité au centre-ville (plan Figaro), l'(in)utilité des interdictions de zone, ou le manque de coordination interdépartementale. L'importance de cette thématique explique ainsi en partie l'intérêt genevois pour l'expérimentation d'un modèle de réglementation du cannabis. Deuxièmement, le Parlement genevois suit l'évolution du dossier relatif aux essais pilotes, sur lequel un groupe interpartis (cf. *infra*), le Conseil d'État ainsi que les experts réunis au sein de la Commission cantonale en matière d'addiction (CCMA) collaborent en vue d'une demande d'autorisation auprès de l'OFSP. Fondée en 1981, la CCMA joue à Genève un rôle de production du consensus en permettant aux expertes et experts d'arrêter une position unifiée avant d'en faire part aux autorités politiques. Le Conseil d'État précise que son soutien à une demande auprès de la Confédération dans le but de tester les effets d'une réglementation du cannabis s'inscrit dans la continuité de son engagement en faveur d'une politique de réduction des risques (notamment l'espace de consommation sécurisé ainsi que le drug-checking). Certaines inquiétudes sont exprimées par des élues et élus quant au respect du cadre légal national ainsi que des obligations internationales.

Troisièmement, les débats plus récents portent sur la préoccupation montante que représente la consommation de crack, sur fond d'épidémie internationale, ainsi que l'inquiétude liée à l'épidémie des opioïdes observée à l'international (à l'exemple du fentanyl). Une partie des forces politiques demande une redynamisation des quatre piliers face à l'émergence de ce qui est qualifié de nouvelles drogues ainsi qu'à la nécessité de lutter contre la précarisation de la consommation. Les dégâts de santé publique et la visibilité de ces consommations tendent à reléguer la consommation de cannabis au rang de préoccupation plus mineure. Les débats sur le crack donnent aussi l'occasion au Président du Conseil d'État de souligner qu'une approche innovante a été choisie pour le cannabis avec la mise en place de l'essai pilote sous la houlette de Ruth Dreifuss, permettant de contrôler la qualité des produits et de lutter contre les réseaux mafieux. Les thématiques revenant le plus souvent dans le débat politique sont, dans l'ordre d'importance et tous partis confondus, le constat d'échec de la politique prohibitionniste, l'importance de la répression, la nécessité d'établir un contact avec les personnes qui consomment dans une optique de réduction des risques, l'importance de la prévention et de la déstigmatisation individuelle, ainsi que le contrôle des substances.

Par ailleurs à Genève, un groupe de travail interpartis a rassemblé les différentes couleurs politiques autour d'une réflexion commune, permettant de minimiser les processus de polarisation partisane autour de la question du cannabis. Présidé par Sandro Cattacin, ce groupe s'est réuni très en amont puisque ses travaux ont eu lieu en 2012-2013, hors des arènes partisanes, en incluant des représentants du Parti démocratique-chrétien (PDC), du Mouvement citoyens genevois (MCG), des Verts, du Parti socialiste (PS), de l'Union démocratique du centre (UDC) et du Parti libéral-radical (PLR), avec l'accord de la présidence de ces partis. Le groupe a ainsi élaboré des bases politiques communes, en s'accordant sur les points suivants : le marché ouvert de la drogue, dont le cannabis constitue une part importante, génère de l'insécurité dans l'espace public ; une réglementation permettrait de réduire les effets criminogènes du marché illégal ; elle aurait pour effet de créer un contact avec les personnes consommatrices, tout en combattant la banalisation du produit aux yeux des jeunes en réglementant son accès et en réprimant son accessibilité via le trafic de rue. Le groupe de travail en appelle à la possibilité de mettre en place un projet-pilote de trois ans à Genève (sollicitation d'une dérogation auprès de la Confédération), en coordination avec les revendications similaires émanant de Bâle et Zurich. Le modèle d'associations non lucratives de personnes consommatrices, axé sur leur responsabilisation et le contrôle social interne, est déjà porté par ce groupe (GRICG 2013). Ce processus s'inscrit dans la lignée d'un débat relativement dépolitisé (comparativement à d'autres cantons) de certaines dimensions des politiques drogue à Genève, comme la question de la réduction des risques au tournant des années 2000.

Dans la Ville de Vernier, un débat a lieu au Conseil municipal en 2023. Des questions sont soulevées par un élu UDC concernant la manière dont les riverains ont été consultés. Le conseiller administratif en charge du dossier rappelle les conditions-cadres de l'essai : participation à une étude scientifique, lieu de vente et non de consommation, projet découlant de l'accord bâti au sein du groupe interpartis, soutien du Conseil d'État (à travers un Conseiller d'État MCG, puis un Conseiller d'État de Libertés et Justice sociale). Il précise qu'une séance publique aura lieu avec les habitantes et habitants, et que Mme Dreifuss, présidente de l'association ChanGE, répondra aux questions des membres du Conseil municipal lors d'une séance de commission. En 2023 également, les travaux de la Commission Sociale, Jeunesse et Enfance chargée d'examiner le projet de La Cannabinothèque sont présentés au Conseil municipal. Le fonctionnement de l'Association ChanGE est exposé, celle-ci comportant une série de membres institutionnels parmi lesquels le Canton de Genève, la Ville de Vernier, des représentants des personnes consommatrices du point de vente, de même qu'une représentation des milieux professionnels médicaux et sociaux. Les modalités de coordination avec les polices cantonale et municipale sont détaillées, de même que le modèle financier de l'essai (à but non lucratif).

Contexte médiatique — Région Genève

L'analyse des articles médiatiques identifiés concernant l'essai pilote de l'association ChanGE, dans le canton de Genève, révèle un contexte médiatique globalement favorable, même s'il contient également beaucoup d'informations factuelles et neutres sur l'étude. Les articles de presse soulignent les avantages de l'initiative, comme la réduction des risques sanitaires grâce à la qualité et la sécurité des produits proposés, ainsi que la perspective de réduction du marché illégal. La presse accorde une place importante au soutien exprimé par des figures politiques ainsi que les spécialistes de la santé et du domaine des addictions. La fenêtre médiatique également accordée aux responsables de l'essai octroie au projet une légitimité vis-à-vis du grand public. D'autres aspects favorables sont également présents comme la déstigmatisation des personnes qui consomment du cannabis et la reconnaissance de l'échec de la politique de prohibition, ce qui renforce la légitimité de la mise en place de l'étude scientifique. Des éléments défavorables ont aussi été identifiés, même s'ils ne sont pas dominants. Ils se concentrent principalement sur les préoccupations liées à une possible augmentation de la consommation ou la persistance du marché illégal. Toutefois, ces critiques sont souvent mentionnées sous l'angle de défis à surmonter plutôt que comme des obstacles à l'initiative. Le contexte médiatique autour de l'essai pilote genevois est donc favorable et il souligne les bénéfices potentiels de l'étude. Il est également neutre et factuel, fournissant des informations détaillées sur le déroulement de l'essai, les critères de participation et la structure organisationnelle impliquée.

Contexte politique – Vaud, Lausanne

Le débat politique à Lausanne et dans le canton de Vaud concernant la régularisation du cannabis est arrivé un peu après ceux des autres villes suisses. Les débats parlementaires préalables se sont davantage portés sur les locaux de consommation contrôlée et le trafic de rue, avec un accent sur la politique de réduction des risques.

Concernant la régulation du cannabis, c'est avec l'élan général des grandes villes suisses (Berne, Genève, Zurich, Bâle) au début des années 2010 que les débats s'installent dans le canton de Vaud, à commencer par son chef-lieu. À Lausanne, le dépôt d'un postulat en 2014 formule le souhait que Lausanne ne reste pas sur la touche et demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité que la Ville s'engage dans la dynamique initiée par les autres grandes villes de Suisse, en vue de participer à l'étude des modèles légaux de consommation de cannabis. Les arguments avancés se concentrent principalement sur l'opportunité d'étudier des solutions innovantes pour répondre de manière pertinente à la situation insatisfaisante liée au cannabis récréatif. En 2015, à l'occasion du vote relatif à ce postulat, un vif débat agite le Conseil communal et l'opposition se fait entendre avec des préoccupations concernant la protection des jeunes et le message envoyé, l'effet de glissement de la réglementation du cannabis vers les autres substances et la crainte de voir la consommation augmenter. Si l'UDC reste en bloc dans l'opposition, le PLR observe une plus grande diversité d'opinions et certains membres de ce parti sont même signataires du postulat. Une année plus tard, en 2016, un nouveau débat intense fait suite à la présentation des rapports de majorité et de minorité et aux conclusions de la commission en charge du postulat. Les arguments sont sensiblement similaires aux débats précédents et les conclusions sont acceptées par le Conseil communal. Ce vote entérine la volonté de la Ville à travailler sur la régulation du cannabis et Lausanne intègre le groupe interurbain, tout exprimant un intérêt marqué pour sa participation à un futur essai pilote.

Au niveau cantonal, face à l'évolution du débat national et aux défis auxquels sont confrontées les villes (augmentation du trafic de rue, nouvelles substances sur le marché illégal, etc.), une élue du PS dépose en 2018 une motion signée par 27 députés pour associer le Canton de Vaud aux tests de consommation légale de cannabis. La motion rencontre un certain soutien, notamment auprès des députés favorables à une approche plus libérale et contrôlée du cannabis. Elle suscite aussi des vives critiques, principalement de la part des membres élus des groupes politiques conservateurs qui craignent une normalisation de la drogue, et rappellent le refus de l'initiative populaire de 2008 pour justifier une opposition ferme à toute étude sur le cannabis récréatif. Ce débat s'étirera sur trois sessions parlementaires en novembre 2019. À la suite des discussions, la motion est finalement acceptée avec 76 *oui* contre 58 *non*. Les autorités cantonales travaillent donc sur le sujet en vue de préciser le rôle du canton dans l'implantation d'un essai pilote en ville de Lausanne. Avec l'acquisition du soutien du canton, la Ville de Lausanne mandate en 2020 Addiction Suisse pour réaliser une étude de faisabilité d'un essai pilote lausannois. Après la modification au niveau national de la LStup en 2021, la directrice des sports et de la cohésion sociale de Lausanne annonce au Conseil communal que le projet pilote est sur les rails et bien avancé au moment où un postulat en faveur d'un essai à Lausanne, devenu redondant, est refusé car vidé de son objet.

Un projet de décret cantonal sera présenté au grand conseil vaudois en 2023, ce qui engage les parlementaires dans de longues discussions. Les principales oppositions s'articulent autour des risques liés à la consommation du cannabis et aux potentiels effets d'une légalisation sur la jeunesse. Certains membres du parlement en appellent à refuser l'essai pilote. Les élus favorables et la conseillère d'État doivent rappeler que l'approbation du projet ne relève pas de l'autorité du canton, et que la discussion se porte sur l'encadrement d'un essai qui aura de toute façon lieu. Après quelques ajustements, le Grand Conseil adopte le décret encadrant les essais pilotes, suivant la recommandation de la motion initiale et les directives fédérales. Une commission cantonale est alors créée pour effectuer la surveillance de l'essai pilote lausannois en lien avec l'OFSP. Dans le contexte politique vaudois, le processus d'implémentation d'un essai scientifique sur la régulation du cannabis a pu avancer sans réels obstacles à chacune des étapes importantes, sous l'impulsion de la Ville de Lausanne. Même si beaucoup d'oppositions et de craintes se sont exprimées, notamment de la part des membres des partis de droite, un consensus politique a pu être atteint par la gauche avec l'appui d'une partie PLR autour des arguments liés à la volonté de trouver une solution pragmatique à une situation jugée insatisfaisante, en se basant sur des données scientifiques locales et en avançant de manière progressive.

Contexte médiatique — Vaud, Lausanne

La couverture médiatique de l'essai pilote Cann-L à Lausanne est principalement favorable, mettant en avant les bénéfices attendus comme la réduction des risques sanitaires ainsi que la réduction du marché illégal et ses nuisances. Les articles soulignent l'importance de la prévention dans le domaine de la consommation du

cannabis et de la réduction des risques grâce notamment au contrôle strict de la qualité des produits consommés. Une place importante est laissée à l'expression du soutien à l'essai, notamment de la part des politiques, des spécialistes en addiction, mais aussi de la population, ce qui permet de générer un large consensus autour de l'initiative. D'autres éléments favorables mentionnent le potentiel économique d'une régularisation qui suivrait l'approche privilégiée par Cann-L. La particularité de cet essai est de tester un modèle de magasin à but non lucratif qui peut prendre la forme de concession (licence attribuée par les pouvoirs publics à des acteurs non étatiques) ou de monopole public. Cette approche vise à réduire les coûts liés à la criminalité tout en générant des revenus publics. Des références à des exemples internationaux de réussite dans la régularisation du cannabis (par ex. au Québec) renforcent la position favorable des médias.

Néanmoins, il est aussi question de voix critiques qui expriment des préoccupations relatives à la protection de la jeunesse, aux risques pour la sécurité routière ainsi que des craintes relatives aux conséquences d'une éventuelle légalisation complète du cannabis à travers l'essai. Les éléments défavorables demeurent minoritaires, mais il convient de les mentionner. Par ailleurs, les articles offrent une large place aux informations factuelles sur l'essai, y compris les critères de participation, les règles de vente et de consommation et d'autres détails de nature logistique. Ces informations donnent un cadre précis pour comprendre le projet et ses objectifs, ce qui permet au grand public de se forger une opinion informée. Cette brève analyse permet d'indiquer une position globalement favorable de la couverture médiatique du projet Cann-L. L'approche non lucrative, ainsi que l'implication d'organisations spécialisées dans le domaine de la prévention des addictions semblent contribuer à renforcer la crédibilité et l'acceptabilité du projet au sein des médias.

Contexte politique – Berne, Bienne, Lucerne

Berne. Le contexte politique bernois est le plus tendu des différentes régions où se tiennent actuellement des essais pilotes. Une importante divergence politique entre le Canton et la Ville s'est historiquement fait jour sur l'opportunité de mener un essai pilote, menant à une situation délicate où l'essai est mis en œuvre avec le soutien de la Ville mais sans celui du Canton. Il convient toutefois de noter que malgré cette situation qui aurait pu mener à une forte politisation, aucune controverse n'a éclaté sur ce dossier depuis le début de l'essai. La question des essais pilotes cannabis occupe les débats du Conseil de ville bernois depuis une quinzaine d'années. En 2010 déjà, un postulat interpartis déposé au Conseil de ville soutenait l'idée d'un essai pilote en vue d'une vente contrôlée de cannabis, à des fins de protection des personnes consommatrices et de la jeunesse. Le Conseil municipal n'avait pas suivi, émettant des doutes sur la compatibilité d'une telle expérimentation avec les bases juridiques existantes. En 2013, les Verts saisissent toutefois l'opportunité de l'avancée des travaux menés par Bâle et Zurich pour remettre l'objet en discussion au Conseil de ville. Les opinions sur les essais pilotes ne cadrent alors pas totalement avec le clivage partisan puisque des groupes qui se prononcent à cette époque, l'essai est soutenu non seulement par Les Verts et le PS, mais aussi le groupe PBD/PDC. Le PLR est quant à lui majoritairement contre, de même que l'UDC. Lors du débat de 2013, les arguments concernent les effets négatifs de la criminalisation de la consommation, l'opportunité de mener une prévention accrue dans un cadre réglementé, ainsi que la nécessité de mieux protéger les personnes vulnérables. Le passé pionnier de la Ville de Berne en matière de réduction des risques est également rappelé, de même que la nécessité de contribuer à l'initiative de Bâle et Zurich et de s'insérer activement dans un projet porté par le réseau des villes.

À la suite du débat de 2013, la position du Conseil Municipal bernois s'infléchit progressivement en faveur d'une participation aux essais pilotes. C'est également le cas des partis politiques, puisque lors d'un nouveau débat au Conseil de ville en 2018, seule l'UDC demeure opposée aux essais. Ces évolutions concordent temporellement avec la volonté désormais affichée du Conseil fédéral et d'une partie du Parlement d'aller en direction d'un article expérimental, dans le sillage du refus de l'OFSP en 2017 d'un projet de recherche déposé par l'Université de Berne (vente contrôlée de cannabis en pharmacie) (Gigon, 2017). Lors du débat de 2018 au Conseil de ville, un élu PBD rappelle que les avantages des essais pilotes résident dans la possibilité de tester un scénario politique sans engager d'office de coûteuses réformes législatives en l'absence d'évidence. Du côté des craintes formulées, outre les effets de banalisation de la consommation dénoncés par l'UDC, les éventuelles répercussions d'une réglementation du cannabis sur la sécurité routière sont abordées. Un

agriculteur UDC fait cependant valoir que tous les membres de son groupe ne sont pas opposés aux essais, et soumet l'idée de conditionner ceux-ci à l'utilisation de chanvre issu de l'agriculture locale. À l'issue du débat de 2018, le Conseil municipal affirme sa volonté de s'appuyer sur le signal envoyé par son Conseil de ville pour faire remonter les besoins des villes en la matière auprès de l'OFSP et du Conseil fédéral. En parallèle, le Conseil municipal bernois étudie la possibilité de lancer des études alternatives sur la question (qui soient compatibles avec la LStup) en collaboration avec l'Université de Berne. Ces initiatives, de même que celles visant à faire pression sur les autorités fédérales, montrent la recherche active de solutions entreprise par la Ville de Berne sur ce dossier.

La question du cannabis occupe également le Grand conseil bernois durant ce laps de temps. En 2014, en réaction au projet genevois de *cannabis social clubs*, l'UDC dépose une motion réaffirmant l'objectif d'une « société sans drogue », et demande au Conseil-exécutif de faire pression sur l'OFSP contre l'acceptation de toute tentative d'expérimentation en la matière. L'exécutif cantonal précise dans sa réponse que l'OFSP dispose d'une compétence exclusive pour statuer sur les exceptions relevant de la recherche scientifique, laissant peu de marge de manœuvre aux cantons. De plus, l'exécutif cantonal rejette la motion en expliquant que bien que la réglementation du cannabis ne compte pas parmi ses priorités, le canton entend mener une politique drogue qui soit en cohérence avec la politique nationale, à laquelle les résultats de tels essais pourraient amener des évidences intéressantes. L'UDC fait valoir auprès du Grand conseil qu'un soutien aux essais s'inscrirait en porte-à-faux avec la volonté exprimée par le peuple suisse en 2008 de ne pas réglementer le cannabis. Par la voix d'un élu actif dans le domaine de la dépendance aux substances psychoactives, le Parti Évangélique (PEV) se prononce également en faveur d'une ligne restrictive pour le canton en matière de cannabis. Les Verts soulignent de leur côté le fait que les politiques actuelles criminalisent une partie des personnes consommatrices, sans être en mesure d'assurer la protection de la santé. Les soutiens d'une réglementation en appellent spécifiquement au PLR, pour que ce dernier renoue avec son positionnement de l'époque de la réduction des risques, au nom du libéralisme et du progressisme. Le PS plaide en faveur de la liberté des villes à chercher des solutions pour répondre à leurs problèmes, ainsi qu'au caractère scientifique des essais. Le PBD propose d'éviter les interférences cantonales dans un dossier qui regarde au premier chef les villes et l'OFSP. Une majorité du PLR soutient l'UDC, arguant que contrairement aux années 90, il n'existe pas de scène ouverte du cannabis. Plusieurs voix minoritaires se font toutefois entendre dans les rangs du PLR. Quant aux Verts/libéraux, l'opinion défendue est qu'un produit dangereux ne doit pas être laissé entre les mains d'un marché illégal et que l'OFSP saura prendre les mesures qui s'imposent au vu des résultats des études scientifiques. Au terme de débats animés, le Grand Conseil soutient la motion UDC, notamment sur les points qui demandaient au Conseil-exécutif d'interdire des expérimentations sur le territoire cantonal et de s'engager auprès de l'OFSP pour le dissuader d'accepter les essais. Ces débats montrent que l'opposition du canton aux expérimentations de réglementation du cannabis sont anciennes, et qu'elles émanaient initialement des parlementaires.

En 2016, des élus (UDC et UDF) interpellent à deux reprises l'exécutif cantonal quant à l'avancement du projet bernois d'essai pilote, lui demandant d'intervenir auprès de la Ville pour marquer son désaccord. Le Conseil-exécutif rappelle que c'est l'OFSP qui est compétent pour décider d'octroyer des autorisations liées aux essais. En 2017, l'UDC interpelle à nouveau l'exécutif à ce sujet, rappelant la volonté exprimée par le Grand Conseil lors du vote de 2014 visant à marquer l'opposition du canton aux essais, et s'enquérant du coût de l'essai ainsi que de la possibilité d'interdire aux personnes participantes de conduire. Dans sa réponse, le Conseil-exécutif assure qu'à la suite au vote de 2014, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale avait bien informé l'OFSP de l'opinion du Grand Conseil bernois, et que cette position avait été réaffirmée en 2017. Une motion Verte déposée en 2020 en appelle quant à elle à soutenir l'essai pilote ; elle sera refusée par plusieurs fractions de droite se déclarant contre les essais (UDC, Union Démocratique Fédérale (EDF), PEV). Au nom du Conseil exécutif, le Directeur de la santé, des affaires sociales et de l'intégration Pierre Alain Schnegg invite les parlementaires à rejeter la motion Verte. Finalement, marquant un changement par rapport au vote de 2014, la motion (transformée en postulat) visant à soutenir l'essai est acceptée par une très courte majorité du Parlement (71 pour ; 69 contre ; 6 abstentions). Par la suite, le Conseil-exécutif bernois se prononcera à nouveau contre l'essai bernois SCRIPT en 2023 avant son acceptation par l'OFSP, par la voix de Pierre Alain Schnegg. Les débats révèlent un fort clivage ville-canton quant à l'urgence ressentie face au problème, de même que des frontières politiques mouvantes entre les soutiens et les opposants au sein des partis de droite.

En 2022 enfin, une motion UDC visant à combattre la tenue de l'essai bernois est retirée par son auteur, qui explique que le positionnement clair du Conseil-exécutif qui s'est exprimé contre la participation des pharmacies à un essai pilote, lui donne satisfaction et qu'aucune action supplémentaire ne peut être entreprise à ce stade.

Bienne. Un postulat interpartis en faveur de la participation aux essais pilotes ainsi que de l'engagement du Conseil municipal à défendre le dossier au niveau fédéral est déposé en 2014 au Conseil de ville biennois. Les co-signataires proviennent des rangs des Verts, Verts/libéraux, PS, PLR, UDC et PDC. D'autres arguments émanent du débat, notamment la manne financière que pourrait représenter une réglementation pour l'État, ainsi que le passé helvétique de la culture chanvrière. Le groupe PLR de même que l'UDC refusent dans leur majorité le postulat. Certains PLR se déclarent en faveur de la légalisation au niveau national mais contre la tenue spécifique d'un essai pilote en ville de Bienne. Plusieurs élus de différents partis verbalisent également la crainte qu'un essai ne nuise à l'image déjà dégradée de la ville. En clôture de débat, le Directeur des affaires sociales et de la sécurité indique que le Conseil municipal est favorable au postulat sur la base de deux arguments : les essais permettraient de contrôler la qualité du produit, et les expériences internationales montrent qu'une réglementation ne mène pas à une hausse de la consommation. Au final, le postulat est adopté, ouvrant ainsi la voie en 2014 à une possible participation de Bienne aux essais, dans le cadre d'une collaboration interurbaine et avec un suivi régulier.

Lucerne. La participation de Lucerne aux essais pilotes est discutée au parlement de la ville en 2016, sur la base d'un postulat issu des Verts/libéraux favorable à une telle initiative. Le Conseil municipal affiche son soutien à la participation lucernoise à l'essai de l'Université de Berne. L'UDC, le PDC et le PLR se prononcent contre le projet, en soulignant les coûts, de même que la dangerosité du produit. Ces groupes politiques estiment qu'il conviendrait de laisser les autres villes comme Berne ou Zurich mener les essais avant de prendre connaissance des résultats, alors que pour d'autres, il est au contraire nécessaire de se donner les moyens d'étudier les effets d'une réglementation sur les plus petites villes également. Cela permettrait également à la Suisse centrale de participer au débat et d'avoir les moyens de faire entendre sa voix. Au final, le Directeur des affaires sociales de l'exécutif de la ville annonce que le Conseil de ville est en faveur d'une participation lucernoise, et que celle-ci se fera vraisemblablement en coopération avec une autre ville déjà plus avancée dans son design d'étude.

Contexte médiatique — Région Berne

Le contexte médiatique entourant l'essai pilote SCRIPT est teinté des divergences entre le canton de Berne et les villes, ainsi que de l'opposition initiale du Grand Conseil à l'implémentation d'un essai pilote sur sol bernois. En effet, l'analyse des articles indique que les opinions sont plus partagées à Berne que dans les autres régions étudiées. Le contexte médiatique bernois, bien qu'il comporte une quantité importante d'éléments favorables, laisse transparaître les réticences et préoccupations qui émanent du monde politique. Les arguments favorables insistent sur les bénéfices potentiels liés à la taxation, tout en mettant l'accent sur la réduction du marché illégal, l'amélioration de la sécurité publique et la prévention des formes de consommation à risque. Le soutien exprimé par des spécialistes de la santé et des responsables politiques renforce l'idée que l'étude pourrait offrir des solutions pragmatiques à des problèmes persistants. De l'autre côté, les préoccupations reflétées dans la presse concernent notamment les risques pour la santé des jeunes et des populations vulnérables, ainsi que les implications morales et éthiques de la vente de cannabis en pharmacie. Certaines oppositions politiques et citoyennes y expriment la crainte que les essais ne facilitent l'accès au cannabis et normalise ainsi son usage. Les décisions politiques défavorables aux essais pilotes sont aussi reprises dans la presse et rappellent clairement au grand public la position du gouvernement. Enfin, comme pour les autres essais, les articles comprennent une quantité importante d'informations factuelles et descriptives, y compris le nombre de participants et participantes, les lieux de vente ainsi que les objectifs de l'étude. La couverture médiatique dans le canton de Berne est donc modérément favorable en comparaison des autres contextes, tout en fournissant du contenu neutre et informatif.

Contexte politique — Bâle

Dans le canton de Bâle-Ville, au cours de la période analysée, un postulat, demandant d'examiner l'opportunité d'introduire un essai pilote sur le cannabis est traité. Les débats à ce sujet voient s'affronter divers

arguments, la position en faveur des essais l'emportant finalement de manière nette. Les arguments en défaveur de ces derniers incluent notamment les expériences négatives d'autres pays avec la légalisation. Est surtout souligné le risque d'une augmentation des maladies psychiatriques (telles que les psychoses) chez les personnes consommatrices pouvant résulter de la légalisation. Il est également souligné que l'État ne devrait pas jouer un rôle facilitateur dans la consommation de substances psychoactives. Enfin, il est rappelé que la population avait déjà rejeté la légalisation en 2008 et que la réouverture de ce dossier serait donc illégitime. Les partisans des essais font quant à eux valoir que la stratégie de répression adoptée jusqu'à présent est inefficace et qu'il est donc nécessaire d'explorer de nouvelles voies. La justice et la police sont fortement sollicitées par la question de la consommation du cannabis, ce qui n'est pas judicieux car elles devraient plutôt se concentrer sur la question du trafic de cannabis. La possibilité de mise en place des essais pilotes devrait donc être valorisée, comme cela a été fait dans d'autres domaines tels que la distribution d'héroïne, pour clarifier les questions en suspens (par exemple, l'évolution de la consommation et les possibles effets d'incitation à la consommation). Sur cette base, une décision éclairée devrait être considérée concernant une éventuelle régularisation. Lors des votes liés à l'avancement de la préparation de l'essai pilote, une nette majorité se dégage en faveur de ce dernier, ce qui reflète l'ouverture politique générale sur ce sujet dans le canton de Bâle-Ville.

Contexte médiatique — Région Bâle

L'analyse du corpus médiatique de la région bâloise révèle une couverture principalement neutre, avec une légère inclinaison en faveur de l'essai. Les articles passés en revue mettent en avant des aspects à la fois positifs et factuels. Les médias font preuve de très peu d'éléments défavorables et d'une absence de critiques significatives. Les éléments favorables qui sont le plus présents concernent les bénéfices en matière de santé, notamment par la mise en place de mesures de prévention et d'éducation sanitaire. La vente de cannabis en pharmacie est présentée comme une manière efficace de réduire les risques liés à la consommation et d'améliorer l'information des personnes participantes. Il convient de noter que la recherche d'articles s'est concentrée sur le projet Weedcare, car l'inclusion du projet Grashaus dans la première année de l'analyse n'était pas encore actée au moment de la recherche. Si les articles n'insistent pas explicitement sur la réduction du marché illégal ou sur les avantages économiques pour la société, ces bénéfices sont souvent présents en filigrane dans le discours. En outre, l'étude est appuyée par un soutien institutionnel et scientifique. Les articles insistent peu sur les oppositions à l'essai, ce qui peut être interprété comme un signe de l'acceptation locale du projet et d'une absence de controverse associée aux essais pilotes. Cela peut être ramené à la position souvent progressiste de Bâle sur les politiques en matière de substances psychoactives. L'approche scientifique et pragmatique du projet est souvent soulignée. Il est également mentionné que le projet Weedcare est le premier essai à avoir débuté la vente de cannabis. Cette approche pragmatique et cadrée a permis de trouver un consensus politique rapide, ce qui transparait aussi dans les médias. La couverture médiatique est souvent positive ou neutre (visant à l'information du public sur les détails opérationnels du projet). Cette approche indique une attente prudente des résultats concrets de l'essai, qui auront le potentiel d'informer les opinions publiques de manière plus approfondie à l'avenir.

Contexte politique Zurich

En 2013, le conseil municipal de Zurich s'est penché sur la question des projets pilotes de cannabis dans le cadre d'un postulat¹². Lors du débat, les partisans, notamment les membres du Parti Vert'libéral et des Verts, ont vu dans le projet pilote une opportunité d'étudier le cannabis de manière pragmatique sur la base de preuves et d'améliorer sa régulation. Ils soulignent que la dépénalisation et les projets de recherche nationaux méritaient d'être soutenus. Le lancement d'un essai est accueilli favorablement, les élus et élues soulignant que l'interdiction ne représente pas une solution d'avenir, et qu'une étude scientifique peut fournir des bases importantes pour objectiver la discussion sur la légalisation. Les personnes opposées à la motion, dont des membres de l'UDC et du PLR, rejettent strictement le projet. Ils critiquent le fait qu'un projet pilote puisse inciter la population zurichoise à consommer des drogues, craignant également que cela ne renforce le marché illégal. Le groupe d'opposition plaide pour le maintien de la politique antidrogue existante, à caractère restrictif.

¹²En 2006, le conseil municipal de Zurich s'était déjà penché sur un postulat soumis par les Verts en faveur d'un essai-pilote.

Globalement, les voix en faveur des projets pilotes dominent toutefois clairement au conseil municipal de Zurich malgré les arguments des opposants.

Les essais pilotes sont également débattus au Grand Conseil en 2018. À cette occasion, l'UDF et l'UDC critiquent, par une déclaration de faction, la position du Conseil d'État concernant le projet pilote de cannabis désormais planifié et la politique drogue du gouvernement. La faction reproche au gouvernement de présenter la consommation de cannabis comme étant sans risque, menant ainsi à une dangereuse banalisation, alors qu'il n'existe aucune façon sûre de consommer des drogues. Les risques pour la santé sont soulignés, notamment le fait que le cannabis puisse entraîner de graves maladies psychiatriques chez les jeunes ainsi que des atteintes au cerveau. Enfin, ce qui est cadré comme une « campagne de légalisation » est taxée de dangereuse, et il est demandé de concentrer davantage la politique antidrogue sur la prévention et l'abstinence. Cependant, dans l'ensemble, très peu de controverses politiques ont marqué la discussion sur les projets pilotes dans le canton de Zurich, tant au niveau municipal que cantonal, indiquant une ouverture sur ce sujet.

Contexte médiatique — Région Zürich

L'examen des articles de presse concernant la région zurichoise indique que la couverture médiatique est majoritairement favorable aux essais. Il est important de noter que les articles médiatiques sélectionnés se concentrent exclusivement sur l'essai pilote ZüriCan, car au moment de la recherche médiatique, l'inclusion de l'essai Cannabis Research Zürich dans le rapport de la première année n'était pas encore décidée. Le discours médiatique met l'accent sur les bénéfices potentiels de l'étude en matière de santé, de société et d'économie, soulignant notamment l'amélioration du contrôle de la qualité du cannabis, la réduction du marché illégal, et les avantages économiques futurs associés à la taxation du cannabis. Le soutien exprimé par des spécialistes, des organismes spécialisés et une partie de la population renforce l'idée que les études scientifiques pourraient offrir des pistes de réflexion intéressantes pour la régulation du cannabis. Les critiques exprimées dans le journal sont limitées. Quelques préoccupations sont exprimées, mais elles se concentrent sur les défis logistiques, ou remettent en cause la nécessité de l'étude dans un contexte de disponibilité généralisée du cannabis. L'opposition politique ou sociale est très peu présente. La majorité des articles fournissent des informations factuelles et neutres sur l'essai, indiquant son organisation et les modalités de participation, ou encore l'intérêt de la diversité des lieux de vente (pharmacie, social clubs, centre d'information sur les substances psychoactives (Drogeninformationszentrum, DIZ)). Le soutien institutionnel est mis en avant dans les articles, soulignant le leadership de la Ville de Zurich dans les politiques drogues contemporaines. Le contexte médiatique zurichois est donc globalement favorable et accompagné d'un contenu factuel. Cette position médiatique est propice à l'implantation des études scientifiques car elle est susceptible de renforcer leur acceptabilité aux yeux des acteurs locaux et de la population.

Contexte politique général — Synthèse

Les analyses des débats parlementaires sur la politique en matière de drogues et spécifiquement sur les essais pilotes montrent que sur le fond, des thèmes similaires ont été débattus dans toutes les villes et tous les cantons. Les partis de gauche se sont systématiquement prononcés en faveur des essais pilotes et d'une adaptation de la politique du cannabis, tandis que les partis bourgeois avaient des opinions partiellement divisées (la plus grande opposition provenant de l'UDC). L'analyse des débats montre cependant une évolution générale marquée en faveur des essais entre la décennie 2010 et la décennie 2020. Dans les discussions spécifiques sur les essais pilotes, l'opposition s'est souvent concentrée sur les dommages pour la santé liés à la consommation de cannabis, le risque d'augmentation de la consommation que risquerait de causer les essais pilotes, et ont soutenu que l'État ne devait pas favoriser la consommation de cannabis. Les dangers pour la sécurité routière ont également été parfois avancés comme argument contre les essais pilotes et contre une légalisation du cannabis en général. La responsabilité envers les jeunes (les essais pilotes étant perçus comme un mauvais signal), ainsi que le non-respect supposé de la volonté populaire (rejet de l'initiative populaire pour la légalisation du cannabis en 2008) par la reprise des débats et le lancement des essais pilotes sont également soulignés à plusieurs reprises.

Les soutiens aux essais ont quant à eux souvent considéré ces derniers comme une étape nécessaire pour acquérir de nouvelles connaissances scientifiques et prendre des décisions politiques éclairées. L'échec de la stratégie de répression, y compris la criminalisation et la stigmatisation des personnes consommatrices, a

souvent été utilisé comme argument pour faire évoluer la politique du cannabis. L'augmentation des problèmes de sécurité liés à la consommation croissante de crack, à l'apparition de nouvelles substances et au marché illégal associé, notamment à Genève, a accru l'intérêt pour les essais pilotes, soulignant la nécessité de trouver de nouvelles solutions. Dans les débats, les soutiens ont parfois fortement insisté sur les développements liés aux essais pilotes dans d'autres villes pour souligner l'importance du sujet et exercer une pression pour que des actions soient également entreprises au niveau régional. Plusieurs initiatives interpartis sont également observables en faveur des essais.

À Berne, il existe un écart notable entre la politique cantonale et municipale concernant l'acceptation des essais pilotes. Alors que la politique municipale soutient largement les essais pilotes, la résistance est nettement plus forte au gouvernement cantonal. Il convient toutefois de souligner que le dernier vote au Parlement cantonal infléchit cette tendance. Cette tension entre la Ville et le Canton n'a pas été observée dans les autres régions analysées, ou était moins prononcée (par exemple, dans le canton de Vaud). Dans l'ensemble, il est apparu qu'au fil des années, l'acceptation des essais pilotes sur le cannabis a augmenté. La tendance s'oriente vers une politique du cannabis plus pragmatique et moins répressive, qui, du point de vue d'une majorité politique croissante, devrait être soutenue par des essais pilotes fondés sur des bases scientifiques.

Contexte médiatique général

Globalement, le contexte médiatique en Suisse concernant les essais pilotes sur la régulation du cannabis est majoritairement favorable, avec quelques nuances régionales. Les médias soulignent les potentiels bénéfiques sanitaires, économiques et sociétaux des études tout en offrant un grand nombre d'information factuelles pour éclairer le public. Les critiques sont aussi présentes, mais elles sont souvent présentées de manière à encourager le débat plutôt qu'à s'opposer directement aux initiatives. Certaines oppositions politiques s'expriment dans la presse et l'évolution du contexte politique régional de chaque essai transparaît ainsi dans les médias locaux. Néanmoins, la plupart des positions exprimées provient des responsables d'essai eux-mêmes (souvent spécialistes en addiction ou en politique de santé) ou des partenaires de mises en œuvre. D'un point de vue quantitatif, le codage des éléments favorable et défavorable qui a été effectué sur le corpus d'articles indique une position généralement favorable pour toutes les régions, quoi que de manière nettement moins marquée pour Berne (Figure 1). Il est à noter que la courbe observée pour Bâle est attribuable à l'essai Weedcare, tandis que celle de Zurich doit être associée à l'essai ZüriCan.

Le discours médiatique autour des essais ne semble pas constituer un frein important pour l'acceptabilité des essais pilotes auprès de la population. À l'inverse, les essais sont souvent décrits en soulignant le cadre légal rigoureux qui leur est imposé pour la mise en œuvre, et en insistant sur leur sérieux et leur pragmatisme.

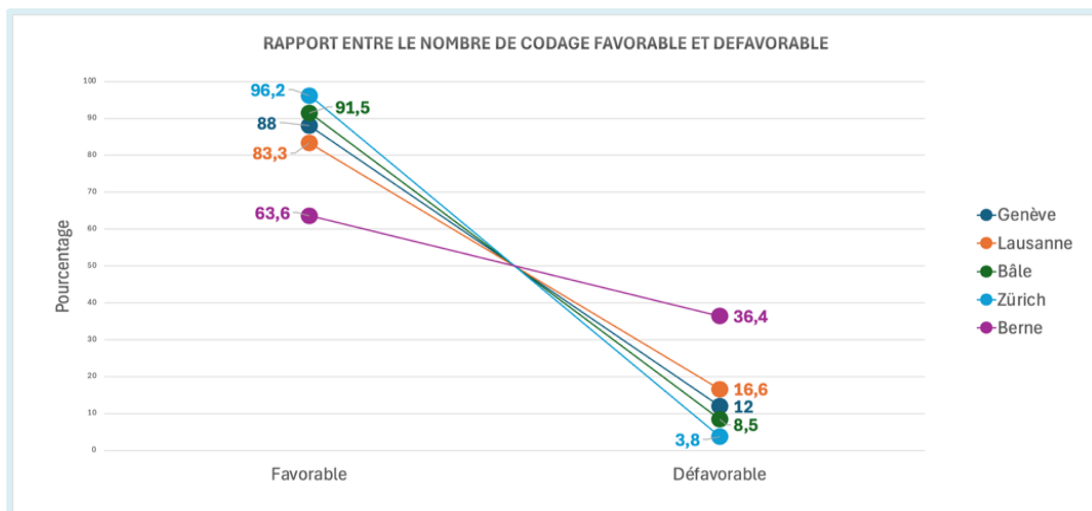


Figure 1. Pourcentage d'unités de codage favorables et défavorables dans les articles de journaux de chaque région accueillant un essai pilote.

5. Analyse des essais : mise en place et mise en œuvre

Dans cette partie, l'analyse de la mise en place et de la mise en œuvre des essais pilotes consiste en sept études de cas détaillées, qui sont ensuite discutées de manière comparative au chapitre suivant (6. Synthèse des résultats et discussion). Premièrement, les études de cas décrivent le design de recherche de chaque essai (lieux de vente, philosophie d'intervention, hypothèses de l'étude). Deuxièmement, l'analyse porte sur les dimensions théoriques présentées dans le chapitre 2 (Théorie et Méthode), sur la base des données récoltées pour la première année. Chaque étude de cas est structurée de la même manière. Lorsqu'aucune donnée n'est disponible pour l'une des dimensions d'analyse (par ex., impact de l'essai sur la santé individuelle des personnes participantes), rien n'est mentionné à ce sujet. Ainsi, seules les dimensions pour lesquelles des données existent sont thématiques. Pour cette raison, le sous-chapitrage peut faire l'objet de légères variations dans les études de cas qui suivent. La liste complète dimensions d'analyse est insérée en Annexe 1. L'existence d'une dimension d'analyse « promotion » dans les études de cas doit faire l'objet d'une précision : la publicité pour les produits du cannabis est strictement interdite dans la réglementation¹³. Toutefois, comme le montre l'expérience des produits du tabac (voir par ex. pour la Suisse, Canevascini et al., 2014), l'existence d'une norme légale est encore loin de garantir sa mise en œuvre effective dans le domaine de l'interdiction de la publicité, puisque de nombreuses zones grises existent ou sont exploitables. Ainsi, les données récoltées dans le cadre du présent mandat indiquent la présence d'éléments allant dans le sens d'une promotion du produit au sein de certains essais pilotes, définie comme une présentation proactive du produit pouvant potentiellement avoir un effet d'attractivité. Nous ne nous prononçons pas sur la présence de publicité au sens juridique du terme (c'est à dire de déterminer si ces éléments constituent une entorse à la réglementation), cette question étant hors de notre domaine de compétence disciplinaire.

Par ailleurs, la place à disposition pour ce rapport ne permet qu'une présentation succincte de chaque étude. Il convient de noter que tous les essais disposent d'un plan de prévention, protection de la jeunesse et protection de la santé, ainsi que d'un concept de sécurité. Ceux-ci sont détaillés dans les demandes d'autorisation soumises par les équipes de recherche auprès de l'OFSP (non accessibles publiquement). Les éléments sur lesquels se basent les études de cas qui suivent datent du printemps 2024, certains éléments sont donc susceptibles d'avoir évolué depuis le moment de la récolte des données. De plus, la vente de cannabis ayant débuté entre janvier 2023 et mai 2024 au sein des différents essais, aucune étude ne dispose encore d'éléments suffisamment robustes pour en tirer des conclusions sur différentes dimensions telles que l'impact de la réglementation sur la santé, les modifications de comportements des personnes participantes, ou encore les effets des essais sur le marché illégal. Il est ainsi important de souligner que les éléments reportés ci-dessous se basent sur des premières observations qualitatives et préliminaires, telles que rapportées par les équipes responsables des essais et leurs partenaires de mise en œuvre.

Quelques éléments transversaux à tous les essais peuvent être introduits en préambule :

- i. Premièrement, au moment où l'équipe de recherche du présent rapport a effectué la récolte des données et dans la limite des informations portées à notre connaissance, aucun *serious adverse event*¹⁴ n'avait été reporté dans le cadre des essais en cours.
- ii. Deuxièmement, les éléments présentés dans ce Chapitre 5 sont issus des données empiriques (questionnaires-essais, interviews, documentation des essais) et présentés tels quels. La discussion de ces

¹³ La communication générale autour de la tenue des essais afin de recruter des personnes participantes et d'informer le public est en revanche autorisée.

¹⁴ La notion de *serious adverse event* est sujette à variations en fonction des définitions. Nous l'entendons ici au sens adopté par la plupart des demandes déposées auprès de l'OFSP par les équipes responsables des études scientifiques relatives aux essais, à savoir notamment un événement médical mortel ou potentiellement mortel, requérant une hospitalisation, causant une invalidité ou une incapacité durable ou importante (voir par ex. demande SCRIPT, Auer 2022: 26, basé sur l'Ordonnance fédérale sur les essais cliniques, Art. 63) ayant un lien avec la participation à l'essai.

données se fait dans le Chapitre suivant (6. Synthèse des résultats et discussion) qui offre une mise en perspective analytique.

- iii. Troisièmement, dans tous les essais pilotes, des données sur les ventes réalisées sont collectées (à l'aide d'un système de traçabilité ou d'un logiciel comparable), ainsi que des données obtenues par des enquêtes régulières auprès des personnes participant à l'étude. Dans le cadre du mandat sur les données brutes précédemment mentionné, mis en œuvre par l'Institut de Médecine Pharmaceutique de l'Université de Bâle, des résultats préliminaires ont été présentés dans un premier rapport annuel (Stoffel, 2024, non publié). Fin 2023, il existait des données relatives aux échantillons dans les essais Weedcare, ZüriCan et Cann-L. Concernant le nombre de participations, sur un total de 2'566 personnes, 1'835 étaient inscrites à ZüriCan (71,5% du total pour les trois essais sur lesquels des informations étaient disponibles), 378 à Weedcare (14,7%) et 353 à Cann-L (13,8%). Les autres données groupées sont présentées dans le tableau 2, ci-dessous.

Tableau 2.

Données des essais Weedcare, ZüriCan et Cann-L, fin 2023 (Stoffel, 2024, non publié)

Nombre total de personnes participantes	Âge moyen (années)	Groupe d'âge le plus représenté	Nationalité suisse (%)	Participants masculins (%)	Personnes participantes avec diplôme universitaire (%)
2'566	36,6	25-29 ans (20,9%)	77	80,7	46,2

- iv. Quatrièmement, le rapport Stoffel annuel montre également que les essais pilotes visent à recueillir des données comparables dans de nombreux domaines (par ex. comportement de consommation, caractéristiques sociodémographiques, satisfaction à l'égard des points de vente et des produits), permettant ainsi une analyse quantitative plus poussée dans les années à venir, qui sera effectuée dans le cadre du mandat sur les données brutes.

Essai La Cannabinothèque (Association ChanGE) — Vernier (GE)

Descriptif de l'essai. L'essai pilote [La Cannabinothèque](#) organisé par l'association ChanGE dans le canton de Genève vise à évaluer les effets de la vente régulée de cannabis dans un environnement contrôlé et sécurisé, et contribuer ainsi à l'information de l'opinion publique et aux prises de décision des autorités politiques. Le modèle du projet La Cannabinothèque s'incarne dans un magasin spécialisé à but non lucratif. Il a pour objectif de fournir un cadre sécurisé pour l'acquisition de cannabis, réduisant ainsi les risques associés au marché non régulé et promouvant une consommation responsable. Le projet vise également à informer les personnes participantes sur les enjeux socio-sanitaires de la consommation de cannabis, à offrir un accès à des substances à risques réduits, et à encourager l'éducation entre pairs pour renforcer le lien social et la responsabilité des personnes qui consomment. L'étude scientifique est menée conjointement par le Département de sociologie de l'Université de Genève et le service d'addictologie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). L'étude, de nature observationnelle, examine spécifiquement les effets d'un tel dispositif de vente sur la compréhension de la substance ainsi que sur la réduction des risques sanitaires et sociaux associés à sa consommation. Conçu comme un modèle associatif, l'essai pilote se veut une démarche inclusive, impliquant la communauté dans le processus et s'appuyant sur une variété d'expertises pour assurer sa mise en œuvre et son évaluation. Il vise à recruter un peu plus de 1'000 personnes pour garantir la viabilité financière du point de vente et obtenir une puissance statistique suffisante pour les analyses. Les données seront collectées à l'aide de mesures quantitatives (questionnaires en ligne) et qualitatives (enquêtes de terrain, observations, entretiens). L'étude a débuté en octobre 2023 et les ventes au mois de décembre de la même année. La durée de l'étude a été fixée à trois ans.

Dimensions socio-sanitaires

Comportement de consommation. Au niveau des paramètres de consommation, il semblerait qu'une partie de l'échantillon a déjà l'habitude d'utiliser des méthodes alternatives au joint traditionnel, et une autre partie

des personnes participantes y réfléchit grâce aux échanges avec le personnel de vente et les messages de réduction des risques qui leur sont présentés. Quelques vaporisateurs ont déjà été vendus, mais il est encore trop tôt pour observer un changement dans les modes de consommation. Toutefois, la visibilité de ce dispositif alternatif et la valorisation des formes de consommation à moindre risques est avancée comme nécessaire pour espérer observer des conversions à l'avenir. La protection des mineurs est un élément clé du projet, intégrée à travers la conception du packaging et abordée systématiquement lors des échanges avec les personnes participantes, notamment lorsque celles-ci mentionnent être parents.

Protection des mineurs. Dans l'essai pilote, la protection des mineurs est subtilement abordée lors des échanges entre le personnel de vente et les personnes participantes, en mettant l'accent sur les responsabilités parentales liées à la consommation de cannabis. Ces discussions visent à sensibiliser les parents à l'impact potentiel de leur consommation sur leurs enfants, tout en respectant leur situation personnelle.

Gouvernance de la production et de la vente du cannabis

Présentation du lieu de vente. Le lieu de vente est une boutique unique spécialisée, installée dans la ville de Vernier et conçue comme un espace neutre et non stigmatisant dans lequel sont exposés les produits. Le local n'est pas très spacieux mais suffit pour une interaction de vente et de conseil agréable. Du matériel d'information est mis en évidence et disponible pour les personnes participantes. Il existe une petite salle séparée, utilisée pour les conversations approfondies et permettant de préserver la confidentialité en cas de besoin. Le magasin est conçu comme un lieu de passage et non pas comme un lieu de regroupement. Hormis la salle attenante, l'essentiel de l'espace est dédié au comptoir de vente et à l'exposition des produits. L'équipe de vente est formée pour conseiller les personnes participantes sur l'utilisation et les effets des produits cannabiques. L'objectif est d'offrir une alternative sûre au marché illégal et de valoriser la prévention en établissant une alliance centrée sur le produit avec la personne consommatrice, l'orientant ainsi vers les informations pertinentes et l'offre de soin.

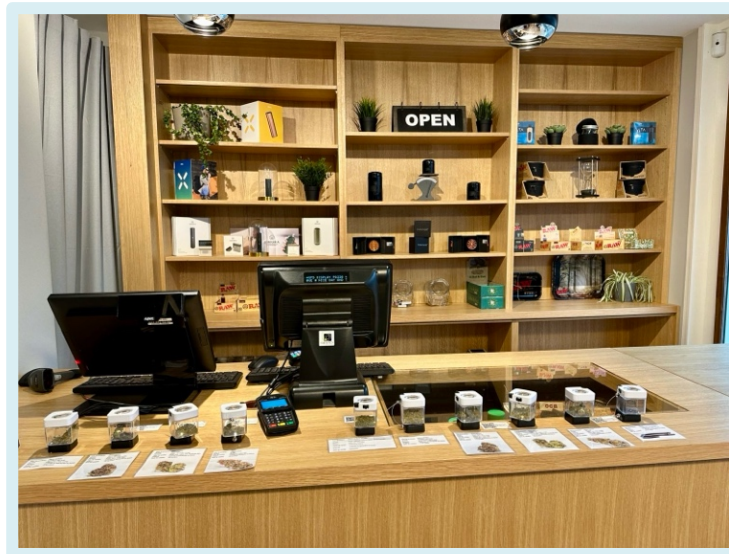


Image 2. Lieu de vente La Cannabinothèque ; Source : radiolac.ch

Santé des personnes participantes

Interaction de vente. À La Cannabinothèque, plusieurs mesures de prévention ont été mises en place pour aborder la consommation de cannabis sur un ton non moralisateur et inclusif. L'équipe a travaillé sur la manière de poser des questions et d'aborder le sujet pour éviter tout discours stigmatisant. Un espace de discussion a été créé où les personnes consommatrices peuvent s'exprimer librement, ce qui a été très bien reçu. Aucune consommation ne se fait sur place. L'équipe de vente est spécialement formée pour parler de la réduction des risques et pour discuter des produits du cannabis (qualité, contrôles, prix). Lors des situations de vente, elle encourage les personnes consommatrices à explorer d'autres options moins risquées que le joint traditionnellement consommé avec du tabac. De plus, du matériel explicatif a été rendu visible et des messages

soigneusement étudiés ont été mis à disposition pour garantir une compréhension claire de l'utilisation de produits comme l'huile de cannabis. Les observations menées jusqu'à maintenant par le personnel de vente indiquent que les personnes participantes sont preneuses de ces messages et intéressées par la prévention et les méthodes de réduction des risques.

Prévention. La Cannabinothèque met un fort accent sur la prévention en intégrant plusieurs mesures durant l'essai pilote. Des actions de sensibilisation et de protection de la jeunesse et de la santé sont mises en place, incluant des sessions d'information et de formation ouvertes à tout le monde (voisinage, personnel de l'éducation ou de la santé, etc.). De plus, des entretiens individuels sont possibles et une consultation socio-infirmière est mise à disposition sur le point de vente, accessible non seulement aux personnes participantes de l'essai pilote mais également à toute autre personne intéressée. Cette consultation est gratuite, anonyme, et ne nécessite ni ouverture de dossier ni suivi thérapeutique. Le projet de prévention prend également place à travers les situations directes de vente. Le personnel de vente, formé au préalable à la réduction des risques et à l'entretien motivationnel, échange avec les personnes participantes sur la réduction des risques. L'existence du lieu de vente permet aux personnes participantes de tisser un lien entre elles ainsi qu'avec les protagonistes du projet. Ainsi, les échanges permettent aux logiques de contrôle par les pairs de s'installer, ce qui favorise la création d'un filet de protection des personnes consommatrices. L'association ChanGE est en train de mettre en place une première campagne ciblant un thème spécifique autour de la stigmatisation dans les réseaux professionnels ou privés liée à la consommation de cannabis. Cette première campagne est construite avec le groupe de personnes consommatrices qui s'est mis en place depuis le début de l'été 2024. Ce projet a pour objectif de déstigmatiser la consommation et permettre un dialogue transparent, augmenter l'accessibilité aux soins et favoriser la demande d'aide en cas de problème.

Médecin de référence. Le médecin de référence est principalement responsable des décisions médicales lors de l'inclusion des personnes participantes dans l'essai, en évaluant les cas présentant des critères médicaux préoccupants pour déterminer leur admissibilité. En cours d'essai, il assure la surveillance de l'état de santé des personnes participantes, et intervient lorsque des problèmes sont détectés via les questionnaires de suivi ou signalés par la coordinatrice du projet. Dans de tels cas, l'accès au cannabis est suspendu jusqu'à ce qu'un entretien obligatoire avec le médecin soit réalisé. En cas de violation des règles de l'étude ou de critères médicaux indiquant un risque pour la santé, le médecin de référence peut recommander la suspension ou l'exclusion d'une personne participante, après une évaluation en présentiel. En plus de cela, du personnel infirmier, travaillant à temps partiel au service d'addictologie des HUG, offre des consultations ouvertes, gratuites et anonymes sans suivi prolongé. Les personnes participantes peuvent consulter le personnel infirmier pour des conseils ou des recommandations, sans obligation de poursuivre l'intervention. Le personnel infirmier peut les orienter vers des services de santé disponibles si nécessaire.

Profil et suivi des personnes participantes

Profil échantillon. Les données concernant le profil de l'échantillon sont à considérer avec précaution. Après 6 mois de vente, les responsables du projet indiquent que l'échantillon a un niveau de formation globalement plus élevé que la moyenne de la population, mais en ayant tout de même une représentation des personnes marginalisées. Environ 20% des personnes participantes sont dans la tranche d'âge 18-30 ans, ce qui représente une opportunité intéressante d'étudier cette population. Selon les responsables, le profil de l'échantillon semble déjouer les représentations communes péjoratives qui entourent les personnes consommatrices de cannabis.

Recrutement. Le processus de recrutement pour participer à l'essai s'est déroulé principalement en ligne, via le site de l'association ChanGE. Au moment de l'entretien avec les responsables, environ 800 personnes participantes étaient incluses dans l'étude, mais le recrutement est toujours ouvert.

Critères d'inclusion/exclusion. L'étude inclut des adultes qui résident dans le canton, et consomment régulièrement du cannabis. Ils doivent signer un consentement éclairé et un document stipulant les règles d'utilisation du point de vente La Cannabinothèque. Sont exclus les mineurs, les femmes enceintes ou allaitantes, ainsi que les personnes ayant des antécédents de troubles psychiatrique graves ou exerçant des professions impliquant la conduite. En cas de critères non rempli, le personnel médical de référence est seul responsable de l'inclusion des personnes participantes dans l'étude, ainsi que des décisions de suspension ou d'exclusion durant l'essai pilote. Les femmes doivent effectuer un test de grossesse lors de l'entretien

d'inclusion. En cas de grossesse, elles sont suspendues de l'étude après un entretien avec le médecin de référence. Aucun test biologique n'est requis pour vérifier la consommation de cannabis.

Suivi des personnes participantes. Le suivi des personnes participant à La Cannabinothèque commence par un recrutement via un appel à inscriptions, suivi d'un screening initial. Les personnes participantes qui présentent des critères d'exclusion sont redirigées vers le médecin de référence pour une évaluation. Ensuite, les personnes participantes remplissent un questionnaire avant leur premier achat puis tous les six mois pour évaluer leur consommation de cannabis et l'impact de l'étude. Si un score préoccupant est détecté, un entretien avec le personnel médical est organisé. En cas de non-respect des règles ou de problèmes de santé, le personnel médical peut décider, après un entretien, d'une suspension temporaire ou d'une exclusion.

Récolte des retours des personnes participantes. Un aspect particulier de cet essai pilote est la création de la « Cannabis Community », se mettant peu à peu en place depuis le début de l'été 2024, qui vise à établir un lien direct et un dialogue continu avec les personnes consommatrices de cannabis. Cette communauté permet à l'association ChanGE d'intégrer les expertises et les expériences des personnes participantes pour mieux comprendre et répondre à leurs besoins, en tenant compte de l'évolution de leurs habitudes de consommation.

Produits

Produits. Les produits disponibles incluent plusieurs types de fleurs de cannabis avec quatre taux différents de THC, ainsi que des pré-mix (constitués des variétés de fleurs déjà effritées, pouvant être mélangées ou non), et des résines. Les produits relatifs aux e-liquides seront disponibles au début de l'année 2025.

Feedback sur les produits et les prix. La majorité des personnes participantes semble satisfaite de la qualité des produits. La sécurité des produits ainsi que les informations qui les concernent (teneurs en THC/CBD, terpènes, etc.) sont également appréciés. Toutefois, Les préoccupations principales concernent le prix (trop élevé) et la limitation des quantités achetables. Les personnes participantes souhaiteraient pouvoir acheter en plus grande quantité à des prix dégressifs, comme cela se pratique sur les marchés illégaux. Cela pourrait expliquer pourquoi une partie des personnes participantes continue à s'alimenter sur le marché illégal. Certaines personnes participantes ont aussi formulé le souhait de bénéficier d'une communication sur la disponibilité des produits vendus en magasin.

Packaging. Le packaging des produits de La Cannabinothèque est sobre dans son identité visuelle et possède toutes les informations de santé et de prévention requises par l'OFSP à son verso. Un rappel des règles de sécurité est également présent sous forme de pictogrammes (interdiction de conduire sous influence, pas de consommation en cas de grossesse, pas de consommation sous l'âge de 18 ans), ce qui rend le message plus accessible. Les paquets sont bicolores vert-blanc, ou jaune-blanc pour l'un des produits (différentes nuances de vert et de jaune par paquet). En outre, le nom des produits, tels que *Herbe 1* et *Herbe 2*, etc., sont dissociés des références nominales traditionnelles liées au cannabis (p.ex. *Wedding cake*, etc.), pour davantage de sobriété.



Image 3. Packaging La Cannabinothèque ; Source : radiolac.ch

Merchandising, promotion et communication. Le point de vente est décoré de manière discrète pour maintenir un environnement sobre et professionnel de l'extérieur. À l'intérieur, divers accessoires liés à la consommation de cannabis, tels que des briquets, des feuilles à rouler et des moulins, sont disposés derrière le comptoir et

disponibles à la vente. En outre, les employés portent des vêtements marqués de l'identité visuelle du lieu, également disponibles à la vente (pulls et casquettes). Les produits sont exposés sur le comptoir. Par ailleurs, La Cannabinothèque dispose d'une page sur un réseau social, où elle présente de manière sobre et limitée des informations relatives à l'essai, telles que les objectifs, les modalités de recrutement, ainsi que certains articles de presse connexes.

Point de vente

Sélection des lieux de vente. Pour choisir son lieu de vente, le projet de l'association ChanGE a décidé d'opter pour un magasin spécialisé à but non lucratif. Trouver un local adéquat n'a pas été simple, notamment en raison de la réticence des propriétaires. Cependant, lorsqu'un local à Vernier lui a été proposé, l'association a rapidement saisi cette opportunité.

Sélection du personnel de vente. La sélection du personnel de vente pour La Cannabinothèque a été axée sur l'expertise en vente et la capacité à conseiller les personnes participantes de manière informée sur les produits de cannabis, même si ces employés ne proviennent pas du milieu de la santé. C'est la société de production de produit à base de CBD Kahna Queen qui s'occupe de l'exploitation du lieu de vente.

Formation du personnel de vente. La formation du personnel se compose d'une formation de base sur deux journées, ainsi que d'une formation continue tout au long du projet. Elle est bien accueillie par l'équipe de vente qui exprime un intérêt et une motivation à promouvoir et appliquer le plan de prévention. La coordination entre le point de vente et les responsables de l'étude est bonne et ne rencontre pas de défis majeurs. Le lieu de vente connaît une fréquentation d'environ 40 personnes par jour, ce qui nécessite en règle générale la présence de deux personnes à la vente.

Chaîne de production

Production et relation avec le producteur. La relation entre les responsables de l'essai et l'équipe de production de cannabis est marquée par une communication intensive et complexe, nécessitant de nombreux ajustements pour harmoniser les connaissances et compétences variées des différents protagonistes. S'agissant d'une entreprise nouvelle dans le domaine de la production de cannabis, il a été question, à bien des égards, d'un apprentissage commun pour pouvoir mener la vente de cannabis selon le modèle. Concrètement, l'entreprise de service prend en charge l'organisation de la production des plantes de cannabis auprès des entreprises cultivatrices locales, en vue de les contrôler, les conditionner et finalement les livrer à La Cannabinothèque. Le processus implique des discussions sur des questions stratégiques et opérationnelles, notamment en ce qui concerne le suivi des sites de production, le choix des variétés et la gestion des commandes, tout en respectant les exigences fédérales strictes pour une production biologique en extérieur. Les contraintes liées à l'exigence de production en extérieur ont amené un niveau de complexité supplémentaire.

Aspects économiques

Modèle économique. La mise en place de l'ensemble du processus de l'essai pilote — de la production du cannabis à la vente — ainsi que la structure nécessaire pour l'étude scientifique, engendre des coûts conséquents pour l'association. L'objectif du projet est d'atteindre l'autofinancement par la vente de produits cannabiques, sans chercher à dégager de bénéfice. Toutefois six mois après le démarrage, les responsables estiment que cela n'est pas encore le cas.

Financement de l'essai. Pour financer le projet à Genève, il a été nécessaire de s'appuyer sur un fond privé et un fond cantonal destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie, finançant spécifiquement le développement des mesures de prévention et de protection de la santé.

Perspectives générales

Inspiration et bonnes pratiques. Le modèle de vente non lucratif proposé par l'association ChanGE est celui d'une association soutenue par l'État, où les recettes servent uniquement à couvrir les coûts. Il combine des éléments de modèle étatique et commercial, et se base sur une consultation de spécialistes en santé publique, en insertion sociale et en justice. Ce modèle d'économie sociale favorise l'accessibilité et assure un contrôle strict de la qualité et des quantités produites et distribuées. La Cannabinothèque offre un modèle réaliste et fonctionnel d'accès régulé au cannabis qui met en son centre les préoccupations de santé. Le projet a créé une structure associative pour garantir une transparence totale de la production à la vente, en favorisant un lien social entre producteurs, les responsables et les personnes consommatrices. Ainsi, ce modèle s'écarte des

approches libérales que l'on observe traditionnellement en Suisse pour d'autres substances psychoactives en privilégiant un cadre réglementé et participatif, minimisant ainsi les risques associés au marché à but-lucratif.

Acceptation sociale et politique des essais pilotes

Historique de la mise en œuvre. L'initiative de La Cannabinothèque a été en réalité initiée il y a longtemps (dans les années 1990) par la Ville de Genève, avec des membres influents impliqués dans la commission fédérale pour les problèmes liés aux drogues. Bien que les discussions initiales aient été suspendues en raison d'une forte opposition politique et sociale, des sondages datant de la fin des années 1990 ont montré un soutien croissant pour la légalisation. En 2010, des discussions concrètes ont réuni à Genève des partis politiques et des spécialistes pour élaborer un cadre de régulation à but non lucratif, conduisant à la formation d'une commission pour développer un modèle associatif (voir chapitre 4). Le projet a gagné en soutien politique et, malgré des oppositions juridiques, a progressé grâce à la collaboration intercantonale et au soutien d'organisations comme le Groupe romand d'étude des addictions (GREA). En 2019, Genève a soumis une demande d'autorisation pour un projet pilote, demande rejetée par l'OFSP par cause d'insuffisance de base légale. Le projet pilote a finalement été soumis et approuvé par l'OFSP après la modification de la LStup en 2021. Cette étape finale lance le projet de vente contrôlée dans le canton de Genève, sur la ville de Vernier ayant souhaité accueillir le lieu de vente.

Politique, oppositions, difficultés. Comme nous l'avons vu dans l'analyse politique au chapitre 4, le processus de conviction politique pour l'essai pilote de Genève a nécessité des efforts importants pour surmonter l'opposition initiale de certains partis. Un groupe interpartis a joué un rôle clé dans le processus de ralliement des élus, tandis que le PLR a organisé des discussions thématiques pour obtenir un soutien majoritaire, grâce au travail de figures influentes du parti. Les responsables du projet ont également mené des événements publics, des rencontres avec le voisinage du lieu de vente et des conférences de presse pour sensibiliser l'opinion publique. Ces stratégies de communication ont été menées après l'obtention de l'autorisation fédérale, permettant de rendre visible la mise en œuvre de l'essai pilote genevois et d'annoncer son démarrage concret.

Structure de mise en œuvre. L'association ChanGE a une structure horizontale et s'organise de manière à intégrer une diversité de personnes issues des secteurs social, sanitaire, politique et public, y compris une représentation des personnes consommatrices. De plus, l'association ChanGE implique activement les personnes consommatrices de cannabis dans un projet participatif, intégrant leurs expertises pour améliorer la prévention, tout en leur offrant une voix décisionnelle et en recueillant leurs perceptions pour l'évaluation scientifique du projet. Le comité opérationnel inclut la présidente, le secrétaire général, le trésorier, et des membres de divers domaines tels que la prévention, le journalisme, la médecine, et le droit. L'assemblée générale se réunit trois à quatre fois par an, tandis que le comité se rencontre environ une fois par mois, avec de nombreux échanges par courriel pour une communication rapide et efficace. Le projet est aujourd'hui bien intégré dans le canton de Genève, sans désagréments politiques ou communautaires, et a été bien reçu par les personnes participantes. Cela dit, la mise en œuvre opérationnelle est complexe et nécessite une étroite collaboration entre les différents partenaires pour gérer la production, le conditionnement, et la livraison du cannabis. Bien que l'impact sur les habitudes de consommation ne soit pas encore pleinement mesuré, la mise en œuvre harmonieuse a favorisé un environnement apaisé pour le développement du projet.

Relation avec l'OFSP. La relation entre les responsables de l'essai pilote et l'OFSP a été marquée par de nombreux allers-retours et une collaboration étroite, impliquant des ajustements fréquents.

Relations au public, aux médias et communication. L'association ChanGE maintient une communication proactive et transparente avec le public et les médias, pour garantir l'acceptabilité sociale de l'essai pilote. La présidente de l'association est notamment intervenue longuement dans l'émission de débat *Infrarouge* de la RTS en novembre 2023.

Sécurité et ordre public

Sécurité et ordre public. Concernant la sécurité et l'ordre public autour du point de vente La Cannabinothèque, la situation est décrite par les responsables comme remarquablement stable, soulignant qu'aucun désagréments dans le quartier et pour le voisinage n'a été répertorié. Cette tranquillité témoigne de l'intégration harmonieuse du point de vente dans son environnement, sans perturbations ni incidences négatives pour la communauté locale.

Activités criminelles. Concernant les activités criminelles relatives au cannabis, les responsables du projet sont particulièrement attentifs aux évolutions des prix du marché illégal en restant à l'écoute des personnes participantes à ce sujet. La Cannabinothèque semble entretenir une relation de collaboration, mais clairement délimitée, avec la police locale. Les communications sont présentes autour de bases spécifiques, principalement pour aborder des situations concernant la prévention, l'ordre public, la sécurité, ou des questions relatives à de l'espace de vente.

Essai Cann-L « L'alternative responsable au cannabis illégal » — Lausanne

Descriptif de l'essai. Le projet pilote Cann-L « l'alternative responsable au cannabis illégal » est organisé par la Ville de Lausanne en association avec Addiction Suisse. Il vise à étudier la faisabilité et les effets d'un modèle de régulation du cannabis dans la ville de Lausanne reposant sur la vente à but non lucratif, où une seule entité (publique ou sous licence publique) aurait l'exclusivité de la vente. Ce modèle de vente peut fonctionner comme un monopole (une seule entité vend les produits) ou une concession (une ou plusieurs entités non étatiques gèrent la vente sous licence publique)¹⁵. Inspiré par le modèle québécois, considéré comme une référence en matière de régulation du cannabis axée sur la santé publique, ce modèle élimine les motivations liées au profit et met l'accent sur l'accompagnement sanitaire et social des personnes participantes. L'étude scientifique comprend deux volets : une étude de cohorte observationnelle et une étude écologique au niveau de la ville. La première consiste en la collecte régulière de données auprès des personnes participantes, permettant ainsi de suivre l'évolution de leur consommation de cannabis et d'évaluer les éventuels impacts sur leur santé. La seconde volet analyse de manière globale l'impact du projet sur le marché illégal et sur la sécurité publique. L'idée principale est de proposer l'accessibilité d'un cannabis contrôlé et sûr aux personnes consommatrices adultes tout en évitant soigneusement de le promouvoir. Les données des personnes participantes sont récoltées via des questionnaires spécifiques et des entretiens avec des spécialistes de terrain. Pour les 945 personnes que compte l'essai pilote en juin 2024, la récolte des données est effectuée tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'étude. La vente du cannabis s'effectue via un point de vente unique non lucratif, où la consommation n'est pas autorisée. L'essai pilote se concentre sur la protection de la santé des personnes consommatrices, grâce notamment aux brochures informatives et flyers dédiés qui sont disponibles sur le lieu de vente mais aussi par le biais du personnel de vente. Ce dernier est spécifiquement formé par des spécialistes pour offrir des conseils en matière de consommation et pouvoir faire le lien entre les personnes participantes et les ressources à disposition. Un contact constant est maintenu entre tous les partenaires de l'association pour assurer un suivi des cas et répondre de manière rapide et optimale à toute situation ainsi que pour assurer la mise en œuvre du projet. L'étude lausannoise a reçu les autorisations en mars 2023, démarré le recrutement en septembre 2023, et les ventes en décembre de la même année. La durée du projet est de 48 mois.

Dimensions socio-sanitaires

Sécurité des personnes consommatrices. L'objectif principal de Cann-L est de fournir un environnement sûr et bienveillant aux personnes participantes tout en garantissant un accès concret au cannabis. Dans le magasin spécialisé, le personnel se concentre sur deux aspects : d'une part, faciliter l'accès aux produits pour les personnes dans le cadre de l'essai sans promotion, et d'autre part, encourager les échanges et le partage de conseils et de bonnes pratiques liés à la consommation. Un large éventail de ressources et d'informations est mis à disposition des personnes participantes et des personnes intéressées, couvrant des sujets tels que la consommation à moindre risque, l'identification précoce des problèmes liés à l'usage et les ressources d'aide disponibles. L'accent a été mis sur la valorisation du contact avec les personnes consommatrices, ce qui était difficile dans la situation précédant les essais.

Comportement de consommation. Bien que les données quantitatives complètes relatives aux comportements de consommation ne soient pas encore disponibles, les responsables ont indiqué durant les entretiens qu'une partie des personnes participantes se tournent vers les produits à plus faible teneur en THC.

¹⁵ Dans ce rapport, les termes « monopole ou concession à but non lucratif » sont utilisés pour décrire le modèle de vente du projet Cann-L. Nous utilisons également le terme « magasin spécialisé à but non lucratif » à des fins d'allègement, lorsque le propos traite du point de vente en général et non de sa forme organisationnelle.

Protection des mineurs. Concernant la protection des mineurs, l'essai pilote peut s'appuyer sur une coordination rapide et efficace entre les équipes de vente et la coordination du projet pour régler les problèmes ou signes de problèmes qui pourraient se profiler à ce niveau. Le personnel du point de vente est sensibilisé à aborder ce sujet, notamment lorsque les personnes participantes mentionnent leur famille ou des enfants. Des messages de réduction des risques visant à protéger la jeunesse sont présents sur les paquets, et du matériel de sensibilisation est librement accessible. Selon les responsables, aucune consommation de cannabis par des mineurs n'a été signalée en lien avec le projet. Le point de vente, qui est potentiellement accessible aux mineurs, est préparé à accueillir les jeunes de manière appropriée en discutant avec eux à l'écart du comptoir pour leur transmettre des messages de prévention. Même si la question de l'inclusion des mineurs dans le système de régulation futur reste complexe, le projet souligne la nécessité de réinvestir les éventuelles recettes des ventes dans des programmes de prévention et d'éducation pour les jeunes.

Gouvernance de la production et de la vente du cannabis

Présentation du lieu de vente. Le magasin Cann-L est situé au centre de Lausanne, proche d'une des places principales de la ville. Sa devanture est sobre et son emplacement offre une bonne accessibilité tout en préservant l'intimité des personnes participantes. Les horaires d'ouverture (lu-ven : 11h00 à 19h00 et sam. 10h00 à 18h00) semblent pour l'instant adéquats pour les personnes participantes. S'il a été compliqué de trouver un local pour installer le magasin, les responsables et partenaire de mise en œuvre sont très satisfaits d'avoir eu cette opportunité. Le magasin présente une neutralité étudiée, avec une ambiance sobre mais chaleureuse, qui ne suggère en rien la vente de cannabis récréatif. Un coin d'échange est présent sous forme de sièges et d'une table, à côté du comptoir de vente. Si seules les personnes inscrites qui ont accès aux produits, le magasin est ouvert à toutes et à tous, et l'équipe de vente ainsi que ses conseils se veulent disponibles pour tout le monde.



Image 4. Lieu de vente Cann-L ; Source : radiolac.ch

Santé des personnes participantes

Interaction de vente. Selon le personnel de vente, les échanges avec les personnes participantes témoignent d'un véritable intérêt pour discuter de sujets liés au cannabis, à la réduction des risques, et à la prévention. Les conversations lors des ventes durent souvent 20 minutes ou plus. Les informations sur les taux de THC et les risques liés aux différentes méthodes de consommation sont fréquemment abordés de manière non jugeante, ce qui favorise un échange ouvert. De nombreuses personnes expriment le désir d'apprendre à consommer de manière à réduire l'impact sur leur santé, sans nécessairement arrêter le cannabis. En termes de communication, l'équipe a conçu des messages engageants, visant à encourager la réflexion plutôt qu'à être paternalistes ou moralisateurs, et peut orienter les personnes participantes vers de nombreux documents d'informations disponibles sur place. Enfin, l'équipe du projet prend en compte les « légendes » entourant le cannabis, notamment la puissance des produits et l'efficacité des filtres, en abordant ces idées erronées dans

le cadre de la réduction des risques. Cette approche informative vise à démystifier les croyances et à promouvoir des pratiques plus sûres. Le personnel de vente expose également les justifications de la fixation du prix, soulignant les tests et la qualité qui les différencient du marché illégal. L'objectif est d'informer les personnes consommatrices sur la composition et la sécurité des produits qu'elles achètent. En plus des discussions sur le taux de THC et les variétés de cannabis, l'accent est mis sur l'importance de consommer de manière responsable et informée ainsi que sur la découverte d'autre mode de consommation en vue d'accéder à un équilibre (autre dispositif plus sûrs, autre intensité, etc.). Les interactions se transforment souvent en dialogues où la personne consommatrice partage ses connaissances et expériences, tandis que le personnel de vente fournit des informations basées sur la réduction des risques et les caractéristiques des produits. Cette approche collaborative permet de renforcer la confiance et d'assurer que les choix des personnes consommatrices sont éclairés et basés sur des faits.

Prévention. Le projet Cann-L à Lausanne a placé au centre de son modèle de régulation et en tant qu'objectif premier la protection de la santé des personnes consommatrices, grâce à une approche innovante et axée sur l'information. Le personnel du point de vente est formé en réduction des risques, ce qui crée un environnement accueillant, où l'information des personnes consommatrices est prioritaire. Cette approche a été largement saluée par les autorités locales. Le projet fait également la promotion de modes de consommation alternatifs à la fumée en proposant des dispositifs dédiés au prix coûtant. Ceux-ci seront complétés par d'autres dispositifs ou produits permettant une réduction des risques par rapport à la fumée lorsque des informations fiables seront disponibles, selon les responsables de l'essai. L'équipe du projet reste ainsi attentive aux données de la littérature scientifique pour transmettre des outils et informations de réduction des risques validées aux personnes participantes.

Médecin de référence. Le personnel médical évalue les cas potentiellement problématiques et prend des décisions éclairées sur l'inclusion des personnes, privilégiant un cadre sécurisé au sein de Cann-L plutôt que l'alternative du marché illégal. Jusqu'à présent, aucune personne n'a été exclue, bien qu'un cas de mise en attente temporaire ait été enregistré en raison d'une crise psychotique. En plus de cette fonction d'évaluation, le médecin est disponible pour répondre aux besoins des personnes participantes tout au long de l'étude et elles ont la possibilité de le contacter directement via un numéro figurant sur leur carte d'identification. Cette approche proactive leur permet de bénéficier d'un suivi personnalisé, avec une trentaine de consultations enregistrées à ce jour, principalement initiées spontanément par les personnes participantes elles-mêmes pour des questions individuelles. Les interactions entre le médecin et les personnes participantes se révèlent essentielles pour garantir un suivi individualisé et réactif, confirmant ainsi que le dispositif fonctionne bien au-delà d'un simple rôle alibi. Ce modèle favorise un environnement où les personnes participantes peuvent consommer dans un cadre contrôlé, en bénéficiant d'un soutien médical approprié et en réduisant les risques associés à la consommation.

Profil et suivi des personnes participantes

Profil de l'échantillon et recrutement. Le nombre de participations dans l'étude au mois de juin 2024 était de 945 personnes. Le projet Cann-L estime pouvoir atteindre environ 20% à 30% des personnes qui consomment régulièrement du cannabis à Lausanne, et vise donc un effectif d'étude de 1'200 à 1'500 personnes, sans pour autant fixer une limite maximale autre que celle imposée à tous les essais (5'000 personnes) (Been et al., 2016). Si la demande de participation est celle qui était prévue, le processus d'inscription qui découle des obligations légales s'est avéré bien plus long et coûteux que ce qui était souhaité. Par rapport aux critères d'inclusions, aucun refus pour raison médicale n'a été prononcé. L'inclusion se veut volontairement large, afin de favoriser une diversité de profils qui se rapproche de la réalité, et de permettre aux personnes consommatrices d'accéder à un produit et un cadre sécurisé. Seules quelques non-admissions ont été prononcées en raison du lieu de domicile (hors de la ville de Lausanne).

Critères d'inclusion/exclusion. Pour participer au projet Cann-L, les personnes participantes doivent être majeures et résider à Lausanne. Elles doivent consommer du cannabis au moins une fois par mois depuis six mois, une consommation qui est auto-déclarée et vérifiée lors d'un entretien. En cas de doute, un test capillaire peut être demandé à leurs frais. En ce qui concerne les critères d'exclusion, il est prévu que les personnes présentant des problèmes de santé graves, tels que des troubles psychiatriques majeurs ou des conditions médicales incompatibles avec la consommation de cannabis, soient exclues de l'étude. Cette évaluation est

réalisée lors du screening initial et peut être approfondie par un entretien avec le médecin de référence. De plus, bien que l'étude ne recoure pas aux tests de grossesse systématiques pour éviter de décourager la participation féminine, les femmes sont exclues si elles rapportent être enceinte ou allaiter ou si des indices clairs peuvent être observés.

Suivi des personnes participantes. Dans l'essai Cann-L, le suivi est d'abord structuré autour de questionnaires semestriels obligatoires. Les personnes participantes doivent remplir un questionnaire initial avant d'acheter du cannabis, suivi de questionnaires tous les six mois pour vérifier leur consommation et leur éligibilité continue. Ces questionnaires sont essentiels pour maintenir leur accès au cannabis dans le cadre de l'étude. De plus, la liaison entre les personnes participantes et les spécialistes de la santé de l'étude est instaurée de manière quasi continue via le personnel de vente formé. Le personnel de vente fait la promotion de l'accès au médecin référent et aide à la prise de rendez-vous au besoin.

Récolte des retours des personnes participantes. Des événements réguliers, tels que les « 5 à 7 », sont organisés pour favoriser les échanges entre les personnes participantes, l'équipe de vente et des spécialistes, permettant de discuter de sujets variés liés au cannabis, d'obtenir des retours sur les produits, et même d'analyser le cannabis provenant du marché illégal. Selon les responsables, ces rencontres offrent un cadre convivial pour échanger des idées et des expériences. Les personnes participantes apprécient par ailleurs la possibilité de discuter des taux de THC et d'explorer les odeurs et goûts des produits, ce qui leur permet de faire des choix informés en fonction de leurs préférences personnelles.

Produits

Produits. Lors du lancement de la vente, la gamme comprenait quatre variétés de fleurs de cannabis, classées selon leur taux de THC (1-5%, 5-10%, 10-15%, et 15-20%), ainsi que deux types de résine (l'une avec un taux de THC relativement élevé, mais inférieur aux 20% autorisés, et l'autre avec un taux plus faible). L'étude inclut également des pré-mix, constitués des quatre variétés de fleurs déjà effritées, pouvant être mélangés ou non. Par ailleurs, il est prévu d'ajouter ultérieurement de l'huile et des e-liquides, en raison de leur intérêt pour la réduction des risques. Les produits proposés sont variés et font l'objet d'une évaluation régulière (en termes de préférences ou de disponibilité de production). Le projet met l'accent sur l'information relative au taux de THC plutôt que sur les variétés proposées, qui sont évoquées dans un second temps.

Prix des produits. Dans le projet Cann-L, les prix des produits sont soigneusement intégrés dans le modèle de protection de la santé, allant de 9 à 12 francs par gramme selon le taux de THC pour les fleurs (prix des résines dépendant du taux de THC comme pour les fleurs), avec des paquets de trois grammes d'herbes coûtant entre 27 et 36 francs. Ce modèle de tarification reflète les coûts liés à la production biologique, aux analyses de qualité, et au maintien de salaires intéressants pour le personnel. En outre, la structure de prix est mise en place pour inciter les personnes consommatrices à choisir des variétés avec des taux de THC plus faibles. Les prix sont alignés avec le marché illégal et font l'objet d'un suivi pour une éventuelle adaptation. Malgré l'absence de rabais pour les gros volumes comme sur le marché illégal, le prix ne semble pas constituer un obstacle majeur pour une grande partie des personnes participantes. Le personnel prend le temps d'expliquer que le coût reflète la qualité, le contrôle, et qu'il couvre le fonctionnement du point de vente et la production des produits. Par ailleurs, les éventuels bénéfices seront versés à la prévention, ou à des mesures sanitaires ou sécuritaires en ville de Lausanne. La fixation du prix est perçue comme un outil crucial pour gérer la consommation, et son ajustement fait partie intégrante de la stratégie de prévention.

Feedback sur les produits et les prix. Selon les responsables, les personnes participantes sont généralement satisfaites des produits, appréciant la transparence des analyses en laboratoire et la diversité des produits. Le goût et l'odeur sont également bien reçus. Cependant, certaines personnes consommatrices regrettent la présence de graines et la taille des fleurs. Des explications sur les exigences biologiques et le traitement manuel des plantes sont fournies pour discuter de ces aspects. C'est l'occasion pour l'équipe de questionner la perception de la « qualité » qu'ont les personnes participantes. Dans le projet, cette dernière est avant tout associée au contrôle des produits et à leur sécurité.

Packaging. Comme pour l'essai genevois, une attention particulière a été accordée à la nomenclature des produits : au lieu d'utiliser des noms commerciaux attrayants ou connotés, les variétés de cannabis sont catégorisées en fonction de leur taux de THC et se trouvent dans des paquets nommées « Alpha, Beta, Gamma ou Delta » en fonction de ce taux. Les paquets sont neutres et possèdent un design commun. Cette approche vise à éviter toute association marketing excessive qui pourrait encourager la consommation. Le packaging a

été conçu pour refléter cette approche et l'information produit mise en avant est d'abord le taux de THC. Les messages de prévention sur les paquets jouent également un rôle important dans ce dispositif : au lieu d'avertissements classiques plus standardisés, le projet utilise des messages interrogatifs qui incitent à la réflexion et interpellent directement la personne qui consomme. Des exemples de tels messages sont : « Vaporiser au lieu de fumer? », « THC devant des enfants, vraiment? ». Ces messages occupent près d'un tiers de la surface du paquet et sont accompagnés d'un encadré en gras. Des codes QR mènent d'une part à des informations détaillées sur la réduction des risques offrant une expérience informative engageante et pertinente pour les personnes consommatrices. D'autre part, les codes QR mènent à une fiche technique présentant les résultats du laboratoire concernant diverses mesures (taux de THC, de CBD, de terpènes ou encore de métaux rares). Les paquets au fond blanc sont bicolores, avec une couleur différente par produit.



Image 5. Packaging Cann-L; Source: lausanne.ch

Merchandising, promotion et communication. L'équipe de recherche du projet Cann-L a veillé scrupuleusement à éliminer toute incitation à l'achat et à la consommation, en adoptant un style neutre pour le lieu de vente, tout en veillant à rester accueillante par d'autres biais. Les produits ne sont pas visibles lorsque l'on est dans le magasin, ce qui empêche toute incitation visuelle à l'achat pour les personnes participantes et celles qui ne font pas partie de l'étude. Seules les personnes inscrites peuvent accéder aux produits, renforçant l'idée que le magasin ne pratique pas de communication active en faveur de la consommation. Seuls les dispositifs de consommation à moindre risque y sont exposés de manière visible. Le lieu ne vend aucun accessoire relatif à la fumée (feuilles, briquets, etc.), et aucun merchandising n'existe autour de Cann-L. Par ce choix, Cann-L considère aussi sa relation aux commerces voisins, tels que les kiosques, qui peuvent offrir ces fournitures. Cela renforce l'engagement du projet à ne pas perturber l'économie locale tout en maintenant un cadre de vente respectueux et non incitatif. De plus, le site internet du projet maintient un ton neutre et informatif. Le visuel du site internet est particulièrement sobre et austère. Il comprend notamment des informations détaillées sur les processus politiques en cours relatifs au cannabis, les logos de la Ville et d'Addiction Suisse, des informations sur les horaires, sur le lieu de vente, un rappel des bases juridiques et des explications relatives au projet. Ces différents aspects témoignent ainsi de l'engagement du projet dans sa ligne de prévention et de réduction des risques.

Point de vente

Sélection des lieux de vente. Comme décrit précédemment, Cann-L a choisi d'ouvrir un magasin spécialisé à but non lucratif, ce qui a amené les responsables à chercher un local adéquat. Cette quête a été un véritable défi en raison de la réticence des propriétaires, et aussi car les rares propositions qui avaient été faites étaient inadéquates. Finalement, les responsables ont trouvé un espace convenable qui semble leur donner entière satisfaction.

Sélection du personnel de vente. L'équipe de projet a choisi de recruter du personnel de vente n'ayant pas d'expérience dans le monde du cannabis ou du CBD, mais plutôt issu du secteur de la vente classique. L'idée était de s'assurer que les employés possédaient les compétences nécessaires pour gérer efficacement un point

de vente tout en créant un environnement accueillant. Ces vendeurs ont ensuite été formés à la réduction des risques, ce qui leur permet de conseiller les personnes participantes de manière appropriée. Leur adaptation et leur performance ont été largement saluées par les personnes participantes et les autorités locales, confirmant la pertinence de ce choix stratégique. Cette position, ainsi que l'absence de pression à la vente, créent ainsi un environnement où l'information et l'échange prime sur la simple transaction commerciale ou sur une expertise du produit. Il a été rapporté que l'équipe de vente se sent valorisée dans cette nouvelle mission. La gestion d'un point de vente axé sur la réduction des risques plutôt que sur l'incitation à l'achat est considérée par les responsables comme l'une des grandes forces de l'essai.

Formation du personnel de vente. Le personnel de vente du projet Cann-L a reçu une formation intensive axée sur la réduction des risques et la protection des personnes participantes, sous la direction d'un psychologue spécialisé en addiction et en réduction des risques. La formation initiale de deux jours comprenait des présentations spécialisées et des ateliers pratiques sur la gestion des interactions et le contrôle des identités. Un suivi continu est assuré par un coach formateur qui offre des retours réguliers sur les situations rencontrées en magasin. Bien que n'ayant pas d'expérience préalable en réduction des risques, le personnel a montré une forte capacité d'adaptation et un intérêt à apprendre, tant des formateurs que des personnes participantes. Ce modèle de formation continue a été bien accueilli, contribuant à l'efficacité et à la motivation de l'équipe. À l'exception d'un incident mineur, le magasin Cann-L n'a rencontré aucun problème de comportement des personnes participantes ou d'autres soucis similaires.

Chaîne de production

Production et relations avec le producteur. La production de cannabis pour le projet Cann-L repose sur une collaboration étroite avec un producteur local qui est également partenaire du projet de l'association ChanGE. Malgré des défis initiaux, tels que des retards dans les autorisations et une première récolte compliquée, le producteur a su s'adapter pour améliorer la gestion des récoltes suivantes. La relation entre les responsables de l'essai et le producteur est généralement positive, avec une transparence mutuelle sur les objectifs. Le projet réussit à proposer des produits classés selon leur taux de THC en quatre catégories (1-5%, 5-10%, 10-15%, 15-20%), bien que la nature biologique du cannabis entraîne des variations qui nécessitent une gestion agile de la part du producteur. Chaque lot est testé pour garantir des informations précises aux personnes participantes, ce qui semble constituer un aspect très apprécié. Le partenariat avec le producteur inclut une réceptivité aux retours du personnel de vente et des personnes participantes, assurant ainsi un ajustement constant aux besoins du projet. Ensemble, ils travaillent à offrir une gamme compétitive vis-à-vis du marché illégal qui respecte les normes de l'OFSP, ce qui démontre l'importance d'une gestion proactive et d'une communication ouverte pour surmonter les défis de la production dans un cadre réglementé.

Aspects économiques

Modèle économique et financement de l'essai. L'essai pilote Cann-L a bénéficié d'un financement initial de la Ville de Lausanne pour le démarrage du point de vente, mais est désormais complètement autofinancé grâce à la vente de cannabis. Les revenus générés par la vente couvrent les coûts d'exploitation, des locaux et des produits, tandis que la Ville contribue à financer une partie de la recherche et des initiatives de prévention. Le financement de la recherche provient du fond pour la prévention et la lutte contre les addictions du canton de Vaud. Le modèle économique de Cann-L repose sur un partenariat avec un producteur local. Selon les responsables, Cann-L (tout comme ChanGE) paie le cannabis environ 50% plus cher que certains essais pilotes dans d'autres cantons. Cette différence de prix reflète les investissements que le producteur a dû réaliser pour se conformer aux exigences de l'essai, mais elle soulève des questions sur la viabilité économique à long terme. Le partenariat avec le producteur repose sur une vision partagée de la santé publique, mais des discussions sur l'exclusivité et la durabilité financière sont nécessaires pour assurer la pérennité de l'essai. Malgré ces défis, le projet reste engagé à maintenir ses valeurs et ses objectifs, en veillant à ce que les pratiques économiques ne compromettent pas l'éthique et la sécurité des personnes participantes.

Perspectives générales

Inspiration et bonnes pratiques. Le modèle de régulation du cannabis mis en place par le projet Cann-L à Lausanne se fonde sur les connaissances issues des récents exemples de régulation internationale et met la priorité sur la santé publique et la santé des personnes consommatrices. Cann-L propose, à son échelle, un

système de monopole ou de concession à but non lucratif, par opposition avec un marché libéralisé. D'une manière générale, un tel modèle peut revêtir plusieurs formes organisationnelles, comme un monopole public, ou une concession de vente déléguée à des acteurs non étatiques par les pouvoirs publics, pouvant opérer à l'échelle locale, cantonale ou nationale. L'objectif est de prioriser la protection de la santé publique tout en offrant un accès contrôlé au cannabis, afin d'éviter les dérives commerciales observées ailleurs, comme aux États-Unis (Schmidhauser & Zobel, 2021). Le modèle québécois sert de référence clé pour Cann-L, en raison de son succès en matière de santé publique et de sécurité, tout en démontrant que la consommation peut être régulée sans créer une prolifération de points de vente. Ce choix a été guidé par des études montrant que cette approche encadrée peut limiter l'augmentation de la consommation une fois la régulation mise en place. Ce modèle permet également de maintenir un niveau de contrôle élevé sur la qualité et la diversité des produits, protégeant ainsi les personnes consommatrices des risques associés au marché illégal. Avec ce modèle, il n'y a aucune promotion du cannabis. L'expérience de Cann-L sert de modèle potentiel pour une future régulation nationale, illustrant qu'une approche centrée sur la santé publique peut être viable et bénéfique. Alors que d'autres essais explorent des modèles plus libéraux ou communautaires, Cann-L se distingue par sa vision d'une régulation encadrée, inspirée par des pratiques internationales éprouvées. Le projet Cann-L adopte une approche « neutre », envers le cannabis, qui vise à déconstruire les perceptions traditionnelles associées à sa consommation. Sans reproduire des dynamiques hiérarchiques « experts-consommateur », le modèle Cann-L privilégie une relation horizontale, où le dialogue et l'échange de connaissances sont encouragés. Le projet permet à chacun de redéfinir sa relation au cannabis dans un environnement exempt de jugement. Ce cadre permet de se concentrer sur la réduction des risques et de promouvoir une compréhension plus nuancée et responsable des effets de la consommation. Cette stratégie a été bien reçue, facilitant l'appropriation du modèle par les personnes participantes et ouvrant la voie à une interaction constructive et éclairée autour du cannabis.

Collaboration avec les autres projets. Après des échanges soutenus avec les autres essais du groupe interurbain sur la régulation du cannabis, le projet Cann-L collabore surtout avec l'essai genevois, partageant régulièrement leurs expériences pour s'améliorer mutuellement. Genève adopte une approche communautaire, impliquant divers acteurs, tandis que Cann-L privilégie une structure plus centralisée et unifiée, gérant ses opérations en interne pour mieux aligner ses pratiques avec les objectifs de santé publique.

Acceptation sociale et politique des essais pilotes

Historique de la mise en œuvre. Le projet Cann-L a été initié par la Ville de Lausanne, sous l'impulsion du Département de la cohésion sociale, qui a demandé à Addiction Suisse d'explorer des options pour réguler le cannabis dans la région. Deux scénarios ont été envisagés : un marché libéral contrôlé et un modèle orienté vers la santé publique, inspiré du Québec. C'est ce dernier qui a été retenu, visant à établir un monopole ou une concession à but non lucratif et il a été conçu sur une période d'environ deux ans. La Ville de Lausanne a joué un rôle central en demandant les autorisations nécessaires auprès de l'OFSP. L'implantation du projet a été marquée par une série de défis logistiques, éthiques, et administratifs, nécessitant des efforts continus pour surmonter des obstacles comme la recherche d'un producteur de cannabis et la gestion des données. Malgré ces difficultés, l'engagement de Lausanne et d'Addiction Suisse a permis de surmonter les obstacles et de mener à bien le lancement du projet.

Politique, oppositions, difficultés. Pour donner quelques exemples, l'équipe du projet a dû surmonter des défis administratifs et politique tel que l'obtention des autorisations et l'approbation par les commissions d'éthique, tout en apaisant les craintes concernant l'accès des mineurs au cannabis. Le GREA et Addiction Suisse ont créé une plateforme dédiée au cannabis dans le but de rassembler des spécialistes concernés par une éventuelle légalisation de cette substance dans les différentes régions de Suisse romande. L'un des objectifs est de promouvoir une vision commune pour un modèle de réglementation du cannabis. L'implication de la police municipale dans le projet a été essentielle, permettant d'intégrer des perspectives de sécurité et d'ordre public dès le début. Six mois après le lancement des ventes, le projet est perçu très positivement : le point de vente a su convaincre par son approche responsable et sa transparence, gagnant l'acceptation des différentes parties prenantes. Les efforts de persuasion ont réussi à fédérer les acteurs politiques et à établir la faisabilité du modèle.

Relations avec l'OFSP. La relation avec l'OFSP est caractérisée par une coopération proactive, avec des échanges réguliers pour répondre aux exigences réglementaires. Bien qu'il ait été mentionné un délai de réponse parfois long, les équipes du projet Cann-L semblent avoir mis l'accent sur la transparence et la disponibilité,

considérant cela comme essentiel pour contribuer à l'élaboration de meilleures pratiques dans l'ensemble des essais pilotes suisses.

Structure de mise en œuvre. La mise en œuvre de l'essai Cann-L est structurée autour d'une collaboration étroite entre diverses parties prenantes, notamment la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud, la police, et Addiction Suisse. L'association Cann-L, qui supervise l'essai, réunit des représentants de la Ville de Lausanne, tels que les responsables municipaux des sports et de la cohésion sociale, ainsi que de la sécurité et de l'économie, avec des spécialistes d'Addiction Suisse. L'équipe de mise en œuvre et celle de la recherche collaborent de manière étroite, avec des réunions de coordination hebdomadaires et des échanges quotidiens par mail ou téléphone, facilitant ainsi la prise de décision rapide et le partage de la vision stratégique. Le projet bénéficie donc d'une communication fluide et régulière entre ces parties. L'association gère les ajustements nécessaires au projet quotidiennement, intégrant ces changements dans le cadre de l'étude scientifique, pour s'assurer que le projet se déroule comme prévu. Le projet est soutenu par une commission cantonale de surveillance, incluant le médecin cantonal et d'autres autorités, ce qui assure une supervision continue et un alignement avec les objectifs de santé publique. La partie scientifique est conduite uniquement par Addiction Suisse, avec un financement indépendant du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne, ce qui garantit une évaluation rigoureuse du projet. Cette collaboration interdisciplinaire et transparente a permis de créer un modèle d'essai qui est perçu comme innovant et fonctionnel, avec un consensus général parmi les parties prenantes quant à son succès et son impact positif. La mise en œuvre de l'essai Cann-L a également été soutenue par une communication étroite avec le canton de Vaud, notamment à travers le délégué addiction du Département de la santé et de l'action sociale. Dès le début du projet, des réunions bimensuelles ont été organisées pendant la phase préliminaire et de préparation, permettant d'aborder les défis rencontrés et d'assurer un alignement stratégique. Cette collaboration a été cruciale pour le financement de la recherche via le fonds addiction du canton.

Relations au public, aux médias et communication. La communication autour de l'essai Cann-L a été marquée par une forte présence médiatique, avec de nombreuses apparitions à la télévision et une couverture médiatique généralement positive et sereine. Le projet a été présenté dans divers médias, y compris les émissions *Tataki*, *Mise au point* ou *Infrarouge* de la RTS ainsi que dans la presse écrite (voir chapitre 4).

Sécurité et ordre public

Sécurité et ordre public. L'essai Cann-L n'a rencontré aucun problème d'ordre public ou de sécurité autour de son local de vente. Les autorités municipales et cantonales, notamment la police municipale et le chef de la brigade des stupéfiants du canton, ont assuré une surveillance active des essais pilotes, y compris des visites régulières des sites de production et du magasin. Leurs retours font état d'une situation sereine et sans incident. Malgré les craintes initiales, il s'est avéré que les appréhensions concernant des troubles potentiels étaient infondées et aucun problème significatif n'a été signalé.

Maintien de l'ordre et mise en œuvre de la loi. La mise en place des essais pilotes, tel que celui de Cann-L, implique de garantir que le personnel soit fiable pour éviter la revente de cannabis sur le marché illégal. Des quantités limitées et des prix peu attractifs visent à réduire les marges potentielles pour la revente illégale. La sécurité des sites et des productions est une priorité, avec des mesures prises pour éviter des incidents tels que des vols. Le modèle Cann-L est perçu comme généralisable à une plus grande échelle sans nécessiter de ressources supplémentaires significatives. La sécurité du site unique de vente, la fiabilité du personnel et la gestion monopolistique sont des éléments clés qui rendent ce modèle reproductible. La police est confiante dans sa capacité à gérer une expansion de ce type de structure.

Par ailleurs, la Brigade des stupéfiants du canton remarque que contrairement à une idée reçue, une éventuelle future réglementation n'aurait pas pour effet automatique de libérer les forces de police de leurs tâches de répression en lien avec le cannabis en tant que substance interdite, pour leur permettre d'investir leur temps dans la lutte contre d'autres produits. Il est probable d'après elle qu'il faille compter au contraire sur un renforcement de la répression pour accompagner la transition vers le marché réglementé, en tout cas aux débuts de la réglementation. De même, suivant le modèle économique choisi pour une réglementation, la crainte existe que les industries ou organisations en charge de la vente aient des proposités avec des organisations criminelles, comme cela avait été le cas du marché du CBD en Suisse lors de la pénétration d'industries internationales. La crainte qu'un marché privé international n'ouvre la porte à des intérêts

financiers criminogènes, utilisant les circuits des produits légalisés pour transporter d'autres substances (illégalles quant à elles), est ainsi exprimée.

Essai SCRIPT (The Safer Cannabis – Research In Pharmacies randomized controlled Trial) – Berne, Bienne, Lucerne

Descriptif de l'essai. L'étude scientifique SCRIPT est menée par des équipes de recherche des universités de Berne (Institut bernois de médecine de famille) et Lucerne (Centre de médecine de famille et de soins communautaires). Une particularité de l'étude est sa focalisation sur la co-consommation de tabac. L'étude scientifique consiste en un essai randomisé contrôlé suivie d'une étude observationnelle. L'étude se base sur le « Community Based Participatory Research (CBPR) Model ». Les personnes participantes sont réparties aléatoirement en deux groupes, le premier a accès aux produits dès le début, tandis que l'autre peut se les procurer après six mois. Le nombre de participations est estimé à environ 1'091 personnes. La récolte des données se fait via des questionnaires sur la santé et la consommation de substances (tous les 6 mois). Pour les volontaires, des échantillons d'urine et de cannabis acheté sur le marché illégal sont récoltés pour analyse toxicologique. La vente du cannabis se fait à travers les pharmacies-partenaire dans les trois villes. La vente a commencé en avril 2024.

Dimensions socio-sanitaires

Sécurité des personnes consommatrices. L'étude a rassemblé une liste exhaustive de ressources institutionnelles à disposition des personnes participantes concernant la consommation de cannabis et la santé. Une brochure de prévention a été mise au point (consommation de cannabis à risques réduits).

Comportement de consommation. Aucun chiffre consolidé n'existe encore sur le taux de conversion des personnes participantes à des modes de consommation à risques réduits, mais le personnel des pharmacies observe de manière qualitative quelques conversions, notamment en direction des e-joints. Les personnes participantes sont satisfaites de la gamme proposée. Des produits à plus haut taux de THC peuvent toutefois toujours être trouvés sur le marché illégal, et à l'inverse, les produits de l'essai à 8% de THC rencontrent peu d'intérêt. Les teintures ne suscitent également que peu de ventes.

Justice sociale et intégration. L'étude repose sur une visée de non-stigmatisation des personnes consommatrices de cannabis. Les pharmacies s'engagent dans cette voie en vertu de leur mission de première ligne, afin de réduire les barrières à un accès plus général au réseau socio-sanitaire. Ainsi, le questionnaire d'entrée et le suivi des personnes participantes en pharmacie comprend des questions allant au-delà du cannabis et du tabagisme, et inclut également les thématiques de l'alcool ou des troubles mentaux ; les ressources correspondantes sont proposées aux personnes participantes le cas échéant.

Protection des mineurs. La nécessité de ne pas consommer de cannabis en présence d'enfants est rappelée sur les paquets de cannabis. L'exclusion des personnes de moins de 18 ans soulève des questions du point de vue des municipalités au vu du fait que des consommations problématiques chez des adolescents de 16-17 ans pourraient être mieux identifiées et accompagnées à travers un tel système. Dans cette perspective, la protection de la jeunesse consisterait aussi à pouvoir accompagner les jeunes qui consomment avec les moyens actuellement testés.

Gouvernance de la production et de la vente du cannabis

Présentation du lieu de vente. Le modèle de vente en pharmacie a été choisi pour plusieurs raisons. La Ville de Berne avait été la première à déposer une demande auprès de l'OFSP pour un essai pilote, et les pharmacies ont à ce titre été considérées comme un setting sûr pour mener les études en raison de la formation pharmaceutique du personnel de vente, et jouissant d'une meilleure acceptabilité politique. Pour des raisons de sécurité, la liste des pharmacies participant à l'essai n'a pas été rendue publique. Du point de vue politique, les pharmacies ont été considérées comme des lieux permettant d'éviter la formation de scènes ouvertes. Elles étaient une condition pour gagner le soutien des autorités municipales en charge de la police et de la sécurité. Les pharmacies disposent en outre de l'infrastructure permettant la sécurité des essais au niveau du stockage

des produits et de la familiarité du personnel de pharmacie concernant les obligations de documentation pour la vente de produits contrôlés. Enfin, les pharmacies jouissent d'une bonne insertion au sein du système de santé et de services sociaux au niveau local, ce qui leur permet d'orienter les personnes consommatrices vers les services appropriés le cas échéant. La motivation des pharmacies-partenaires est haute. Elles soulignent l'importance de participer à un essai scientifique visant à renforcer la sécurité de la consommation et la santé des personnes consommatrices, et le rôle de prévention qu'elles peuvent jouer auprès des individus lors de la vente du produit, notamment en lien avec la prévention du tabagisme à laquelle elles sont rompues. Sur conseil du groupe participatif (cf. *infra*), l'idée des centres de prévention en addiction comme lieux de vente a été délibérément écartée car ce setting n'aurait pas permis un travail de déstigmatisation. La présence du cannabis dans l'assortiment de la pharmacie est totalement invisible, les produits n'étant sortis que lors d'une interaction de vente dans le cadre de l'essai. Comme les noms des pharmacies participant à l'essai SCRIPT n'ont pas été publicisés, aucune photo de point de vente n'est introduite ici.

Santé des personnes participantes

Interaction de vente. Le premier rendez-vous en pharmacie comporte un point complet de la situation sur les modalités de participation à l'étude, l'état de connaissance des personnes participantes sur les produits et la prévention de même que leur situation globale. Les pharmacies veillent ainsi à ce que ce premier rendez-vous se fasse dans de bonnes conditions, laissant du temps pour un échange de qualité. La discussion se fait dans un local séparé, aménagé en salle de consultation et apte à assurer la confidentialité des échanges. Cet entretien insiste sur la réduction des risques liés aux différents modes de consommation, et fait de la place aux personnes participantes pour thématiser leurs besoins. Les visites suivantes sont davantage axées sur l'interaction de vente et le contact avec le personnel de pharmacie. Des consultations autour des questions de santé et sur la consommation à moindres risques peuvent avoir lieu si les personnes en ressentent le besoin, mais elles ne sont pas systématiques. L'équipe de recherche est aussi en train de développer un site internet avec des pages et vidéos dédiées à la prévention.

Prévention. L'essai teste le fait de proposer systématiquement aux personnes participantes une offre visant à la réduction des risques. Comme alternative à la consommation de cannabis par inhalation, les e-joints, vaporisateurs et teintures sont mis en évidence. Comme alternative à l'inhalation de tabac sont présentés des substituts nicotiques pharmacologiques, des thérapies médicamenteuses (notamment bupropion et cytisine), des vaporettes de nicotine ainsi que des sachets de nicotine. Selon le pharmacien-chef interviewé, la transmission de messages de prévention n'a jamais suscité de réaction négative de la part des personnes participantes.

Médecin de référence. Le médecin de référence de l'étude se tient à disposition pour toute question de la part des pharmacies ou du personnel infirmier. Il tranche les cas de possibles contre-indications pour la participation à l'essai. Il s'assure du suivi des personnes participantes en cas de problème de santé lié à l'étude. Les personnes participantes peuvent en outre être adressées à des médecins généralistes ou des psychiatres pour toute question générale relative à la santé. Le staff infirmier se charge du screening d'inclusion des personnes au sein de l'étude, d'abord par téléphone, puis lors du premier entretien de collecte de donnée (baseline) en présentiel sur l'un des sites de l'étude. Ensuite, le personnel infirmier s'occupe des entretiens de follow-up à 6 (présentiel), 12, 18 et 24 mois (téléphone ou en ligne). Le contact avec le personnel de pharmacie se fait lors des situations d'achat. À chaque visite, le personnel de pharmacie évalue l'utilisation de substances, les événements indésirables graves, l'éventuelle présence d'une grossesse, les symptômes psychotiques ou les pensées suicidaires. Au besoin, le personnel effectue une intervention de réduction des risques ou sollicite le médecin de référence. Au sein de la pharmacie étudiée, aucune personne n'avait encore fait l'objet d'un adressage au personnel médical de l'étude par le personnel de vente.

Accessibilité des points de vente. La vente du produit ne pose pas de problèmes de cohabitation avec le reste de la clientèle. Elle peut se faire discrètement au comptoir, et personne n'a rapporté de problème en termes d'atteinte à l'anonymat lors de la situation de vente. Similairement, un seul retour négatif a été manifesté jusqu'à présent par une personne relativement à la participation aux essais. L'accessibilité géographique est bonne pour les personnes participantes, puisque les membres du groupe d'intervention se voient attribuer une pharmacie en fonction de leur lieu d'habitation. La répartition des personnes participantes entre différentes pharmacies permet d'éviter les phénomènes de concentration.

Profil et suivi des personnes participantes

Profil échantillon. L'échantillon actuel compte environ 20% de femmes. Le taux de personnes non binaires est considéré par l'équipe responsable de l'essai comme représentatif de la population générale.

Recrutement et suivi des personnes participantes. À Berne, les personnes participant à l'essai ont pu s'inscrire à partir de novembre 2023. Le recrutement s'est passé de manière fluide en deux jours. L'attente était grande autour de l'essai, qui avait fait l'objet de plusieurs tentatives d'autorisation auparavant. Pour le versant lucernois de l'étude, les inscriptions ont débuté en avril 2024 et les personnes participantes doivent attester d'une année de domiciliation en ville de Lucerne afin d'éviter tout effet d'attractivité. Il est par ailleurs prévu de mener un suivi serré des personnes participant à l'étude : en cas de non-réponse aux questionnaires de suivi, le contact sera recherché afin de savoir où en sont ces personnes et si des problèmes sont à déclarer. Les questions additionnelles développées pour l'étude en plus du questionnaire de base de l'OFSP se concentrent notamment sur les compétences de consommation. Enfin, des entretiens sur la consommation de cannabis seront également menés avec les personnes participantes et d'autres non participantes à l'étude.

Critères d'inclusion/exclusion. Pour participer à l'étude SCRIPT, les candidats doivent être âgés d'au moins 18 ans, résider dans le canton où l'étude est menée, et consommer régulièrement du cannabis, au moins une fois par mois au cours des six derniers mois. Cette consommation doit être confirmée par une analyse d'urine lors de la visite initiale. Les femmes enceintes ou allaitantes sont exclues de l'étude, avec un test de grossesse obligatoire lors de la visite initiale. De plus, les personnes participantes souffrant de psychose sévère, de pensées suicidaires graves, ou sous traitement psychiatrique hospitalier ne sont pas admissibles.

Récolte des retours des personnes participantes. Un élément fortement développé dans l'étude bernoise concerne la participation des personnes consommatrices. L'essai pilote comprend des groupes participatifs dans l'idée de prendre au sérieux la voix des personnes principalement intéressées, de symétriser les relations entre l'équipe de recherche et les personnes participantes, et de susciter un processus d'apprentissage bidirectionnel. Un premier groupe participatif a été mis en place en amont de l'essai et ses travaux se terminent actuellement. Il comprenait neuf personnes consommatrices, et s'est réuni tous les trois à six mois pendant près de deux ans. Les travaux de ce groupe ont donné lieu à plusieurs analyses qualitatives dans une approche *bottom-up* (à travers des entretiens individuels et collectifs menés entre 2021 et 2024). Ce groupe a ainsi pu donner son avis sur des éléments tels que la gamme de produits souhaitée, le prix des produits, la protection des données ou encore différents modèles de vente. Les habitudes d'achat, de consommation ainsi que les opinions, pratiques et représentations des personnes consommatrices de cannabis ont aussi été documentées dans ce cadre. Le groupe participatif a aussi permis de mettre au jour des croyances liées à la prévention, permettant de calibrer le message. Un deuxième groupe participatif est en cours de constitution pour accompagner le déroulement de l'essai. Le travail ainsi mené avec le groupe participatif a déjà donné lieu à des rapports très complets. Ceux-ci sont mis à disposition de l'OFSP et de l'analyse des résultats pour alimenter les connaissances à disposition¹⁶ (Metry, 2022a, 2022b, 2023a, 2023b, 2023c, 2024). Les administrations communales partenaires de l'étude partagent cette approche « *Nothing about us without us* ». À leur sens, cela permet également de calibrer une palette de produits qui répondent aux attentes des personnes consommatrices, afin de renforcer l'éloignement du marché illégal.

Produits

Produits. Dans la gamme de produits disponible à SCRIPT, on trouve les fleurs séchées, les concentrés de cannabis (couramment appelés haschisch ou résine), les e-liquides, et les produits destinés à une consommation orale. En parallèle, bien que non inclus dans les produits de l'étude, les personnes participantes peuvent également acquérir des appareils électroniques pour vapotage ou vaporisation en pharmacie.

Prix des produits. Afin d'éviter un effet de désaffection en cas de réglementation future, une particularité de l'essai bernois et de d'ores et déjà simuler une taxe afin que les prix de vente actuels soient le plus proche possible des conditions réelles d'un futur marché réglementé. Cette taxe est introduite sur les fleurs et la résine, mais pas sur les liquides (afin d'encourager ce mode de consommation moins nocif pour la santé). Il en résulte un prix plus élevé d'environ un franc pour ces produits par rapport aux autres essais.

Feedback sur les produits et les prix. D'une part, les retours des personnes consommatrices soulignent le prix trop élevé des produits. D'autre part, les personnes inscrites semblent conscientes que les produits ne

¹⁶ Nous remercions Beatrice Metry et l'équipe de recherche SCRIPT pour la mise à disposition de ces rapports.

comprennent pas de pesticides et sont d'une qualité sûre. Les achats sur le marché illégal sont également coûteux en raison de la déperdition liée aux produits de mauvaise qualité devant parfois être éliminés.

Packaging. Pour des raisons de santé publique, le packaging a été pensé pour être sobre et ne pas constituer de la publicité pour le cannabis. Les paquets sont principalement noir-blanc, et cette position a été défendue vis-à-vis des producteurs qui souhaitaient ajouter de la couleur. Le packaging comprend notamment des messages de sécurité (par ex. pas de consommation dans l'espace public, à moins de 18 ans, en cas de conduite ou d'usage de machines), des messages de santé (dangers de la fumée, réduction des risques par vapotage ou vaporisation), des messages d'alerte (par ex. mélange de substances), ainsi que l'indication sur le taux de THC. La visibilité des messages de santé et de sécurité est réhaussée par leur inscription dans un rectangle jaune. Les textes ont été établis en bilingue. La police de caractères a été choisie par l'Université, qui a délibérément évité de reprendre celle du producteur. Les paquets ne comprennent par ailleurs aucun logo autre que celui de l'étude SCRIPT. Un QR code renvoie sur le site internet de l'étude SCRIPT, et non pas sur celui du producteur. Un autre QR code renvoie à des ressources de soutien relatif aux addictions. En revanche, les noms de produits sont ceux proposés par le producteur (par ex. *Super silver haze*). A posteriori, l'équipe de recherche privilégierait des dénominations plus sobres, par exemple sous forme de numéros, car les noms de produits peuvent ouvrir la porte à des formes de publicité. De l'avis des pharmacies, le packaging est clair et informatif, ce qui facilite leur travail. Les paquets sont imperméables du point de vue de l'odeur, ce qui est important pour le stockage et la vente.



Image 6. Packaging SCRIPT ; Source : derbund.ch

Merchandising, promotion et communication. Les produits ne sont pas visibles de l'extérieur ni de l'intérieur de la pharmacie, et sortis uniquement en présence de personnes inscrites à l'étude. Aucun merchandising n'existe autour de l'essai SCRIPT. Un site web dédié offre des informations claires et objectives sur l'étude, soulignant son objectif de recherche tout en sensibilisant le public aux enjeux de la consommation de cannabis. Le site internet de l'étude est très sobre et informatif. Il comprend notamment les logos des universités-partenaires, du Fonds national de la recherche scientifique (FNS) et du Fonds de prévention du tabagisme (FPT), une foire aux questions (FAQ) à destination des (potentiels) personnes participant à l'étude, des explications sur l'essai et l'étude, ainsi que les actualités de l'essai dans les trois villes participantes.

Point de vente

Sélection des lieux de vente. Les pharmacies participant à l'essai bernois sont les mêmes que celles qui avaient été pressenties lors du dépôt de la demande d'autorisation préalablement refusée en 2017. Le choix du setting est ainsi lié à une période antérieure du débat. Dans l'état actuel des choses, un modèle de type magasin, similaire à celui de Lausanne, serait privilégié par l'équipe de recherche.

Sélection du personnel de vente. Le personnel de vente des pharmacies est motivé et aucune opposition ne s'est fait sentir quant à la participation à l'essai.

Formation du personnel de vente. Une formation en ligne obligatoire de trois heures a été mise en place par l'Université de Berne. Dans les faits, la formation en ligne a été jugée ardue, et certains membres du personnel de vente ont mis une dizaine d'heures à la terminer. Celle-ci aborde notamment les questions de réduction des risques, d'arrêt du tabac, de toxicologie, de screening des personnes participantes, et de connaissances sur le cannabis et ressources communautaires à disposition des personnes consommatrices. Des formations

optionnelles en présentiel (obligatoires pour la direction des pharmacies) d'une demi-journée complètent cette offre, avec deux sessions organisées à Berne et une à Lucerne. Ces formations ont réuni environ 40 personnes à ce jour. Offrant la possibilité de poser des questions et d'aborder des situations concrètes, ces formations, qui incluaient la présence de différents secteurs et institutions, ont suscité l'enthousiasme du personnel des pharmacies. L'Université de Berne a aussi pour projet de développer des modules de formation qui pourraient servir à l'avenir dans tous les points de vente, afin que la qualité de la formation reste garantie quel que soit le contexte futur.

Contact des personnes participantes avec les lieux de vente. Pour l'heure, les pharmacies à Berne n'ont vu la majorité des personnes participantes qu'une seule fois. Les essais de Lucerne et Bienne viennent quant à eux de commencer.

Aspects techniques. Quelques problèmes techniques ont eu lieu dans les pharmacies au début de l'essai, concernant le scannage du QR code sur l'emballage des produits. Ce problème est désormais réglé. La participation à l'étude implique aussi une superposition de supports et systèmes informatiques (par ex. système de vente propre à la pharmacie et base de données de l'étude).

Contacts entre les points de vente et les responsables des essais. L'équipe scientifique en charge des essais entretient des contacts réguliers avec les pharmacies sous forme de séances. Des visites de suivi sont également organisées sur place. De plus, le pharmacien en charge de la liaison entre l'étude et les pharmacies effectue des retours d'expérience avec ces dernières. Les équipes de pharmacie sont très satisfaites du suivi organisé avec l'équipe de recherche.

Chaîne de production

Production et relations avec le producteur. La collaboration avec le fournisseur de cannabis se passe bien, ce dernier étant engagé, ponctuel et fiable. Le producteur a collaboré de manière engagée au développement des teintures (spray oral) et de l'e-liquide, éléments cruciaux pour l'essai bernois visant la réduction des risques liés aux modes de consommation.

Aspects économiques

Modèle économique. Le modèle de l'essai est non lucratif pour éviter toute incitation à la consommation. Les recettes générées par la vente de cannabis ne visent qu'à couvrir les coûts liés à l'achat et à la vente du produit. Afin d'éviter tout incitatif à la vente, les pharmacies reçoivent un dédommagement fixe à travers le prix de vente du cannabis, mais sans que ce dernier ne constitue un profit. Le reste du montant des ventes va à certains aspects de l'essai (par ex. analyses toxicologiques). Les pharmacies reçoivent en outre un forfait de 30 CHF à l'ouverture d'un dossier, et de 30 CHF en cas de consultation approfondie d'aide à l'arrêt du tabagisme (possible deux fois par participant). La formation du personnel de vente et la participation aux réunions est aussi indemnisée dans le cadre de l'étude. Par contraste avec le modèle des pharmacies, les autorités municipales impliquées craignent la multiplication future des projets émanant de l'économie privée et visant le profit plutôt que la santé publique. Elles souhaitent un monopole d'État, avec des recettes publiques de vente de cannabis. Les pharmaciens craignent également une libéralisation sauvage du marché.

Financement de l'essai. L'essai est financé par les villes participantes, le FNS et le FPT.

Perspective générale

Inspiration et bonnes pratiques. Les pharmacies-partenaires entrent en jeu de manière progressive, les unes après les autres afin de fluidifier le processus. La philosophie repose sur l'accès à une consommation sûre et non stigmatisante, dans un environnement axé sur la prévention tout en évitant la promotion du produit. L'étude SCRIPT œuvre également en faveur d'un rapprochement entre la prévention du tabagisme et la prévention dans le domaine du cannabis.

Acceptation sociale et politique des essais pilotes

Historique de la mise en œuvre. En parallèle des travaux du groupe de travail interurbain, un autre groupe de travail s'était créé au sein de la Ville de Berne pour chercher une solution aux problèmes posés par la consommation de cannabis sur le territoire municipal. Cela avait mené au dépôt d'une première demande pour un essai pilote refusée par l'OFSP. La Ville a également commandé un avis de droit qui concluait en 2015 à une compatibilité des essais pilotes avec la LStup, l'analyse juridique de l'OFSP étant parvenue à des conclusions contraires en 2017, suite au dépôt de la demande par la Ville de Berne cette même année. Le projet ayant ainsi mûri de longue date, l'introduction de l'article expérimental a permis une activation rapide

de l'essai à Berne. Les aléas du processus ont toutefois été coûteux en temps et en ressources. Lucerne a quant à elle commencé à s'intéresser aux essais pilotes autour de 2013, mais a décidé d'attendre de voir comment seraient reçues les demandes bernoise et zurichoise avant d'avancer dans le processus.

Politique, oppositions, difficultés. Les administrations communales estiment qu'il était crucial que l'essai pilote soit mené par une équipe de recherche affiliée à l'Université, pour des raisons de crédibilité. Elles estiment néanmoins qu'il a fallu du courage à l'équipe de recherche pour poursuivre malgré les oppositions du canton. La question de la liberté de la recherche académique se pose selon elles au vu des oppositions exprimées par le canton.

Relations avec l'OFSP. Les débuts de la collaboration ont été marqués par une phase d'incertitude pour l'équipe de recherche. La recherche de fonds pour financer les essais et le respect des exigences qui y sont associées a été laborieuse. L'équipe de recherche souligne que le questionnaire développé par l'OFSP s'avère utile comme base de comparaison entre les essais. De même, la coopération pour le développement de nouveaux produits à inclure dans la palette s'est bien déroulée. L'OFSP a répondu de manière très réactive aux différentes questions se posant dans le cadre de l'essai, et a assuré la coordination avec les autres offices fédéraux.

Relations avec les autorités politique municipale et cantonale. La Ville de Berne a été très soutenante dans la planification et la mise en place de l'essai, et s'est engagée en sa faveur dès 2012. Son soutien financier, politique et stratégique a été crucial. Il en va de même pour les villes de Lucerne et de Bienne dans une phase ultérieure. Lors d'une consultation de l'OFSP auprès des exécutifs cantonaux, le Conseil-exécutif bernois s'est quant à lui publiquement prononcé contre l'essai. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre de l'essai pilote, les relations avec les autorités cantonales se passent bien. À Lucerne, le canton ne s'est ni prononcé en faveur ni en défaveur des essais. À Berne comme à Lucerne, les bureaux des procureurs sont régulièrement informés de l'évolution de l'étude.

Relation avec les administratives municipales. Les relations avec les services municipaux impliqués dans les essais sont très bonnes. Au sein de la Ville de Berne, la coordination entre les services est très fluide (par ex. services en charge des addictions, de la sécurité, police cantonale, services juridiques...) et les rencontres sont fréquentes. Le point de contact entre l'étude et la Ville est le service en charge des addictions. Au moment du dépôt de la première demande, un groupe de travail réunissant les partenaires avait été mis en place, ce qui a permis de lancer ces collaborations. De nos jours, ce groupe de travail n'existe plus mais les contacts demeurent. Les processus sont similaires à Lucerne, où le département en charge de la santé et du vieillissement fait la liaison entre l'étude scientifique, l'administration communale et les autorités politiques. Similairement, les relations entre l'essai et les associations cantonales des pharmaciens sont bonnes.

Relation avec la police. La police cantonale de Berne (qui ne comprend plus de polices municipales) et la police d'État à Lucerne ont participé de manière favorable à l'essai. Des personnes de contact pour l'essai ont été désignées au sein de ces corps de police. Le travail mené dans les trois villes avec la participation des forces de l'ordre autour du concept de sécurité de l'essai pilote a permis de mettre les partenaires autour de la table et de consolider une vision commune. Les forces de l'ordre avaient des interrogations très pragmatiques quant à la gestion de l'essai et à la formation de leurs membres, qui ont pu être résolues en coopération avec les administrations municipales et l'équipe de recherche. Une formation en ligne facultative portant sur l'étude a également été mise en place par la police et a été suivie par une grande partie du personnel de la police du canton.

Relations au public, aux médias et communication. Le principal retour de la population concernant l'essai provient de personnes intéressées à participer à l'étude. Quelques lettres d'opinion éparses sont reçues par les communes. Les autorités communales prennent en charge la communication publique autour des essais, ce qui permet à l'Université de conserver sa neutralité.

Sécurité et ordre public

Ordre public et sécurité. Aucun problème n'a été observé aux abords des pharmacies.

Maintien de l'ordre et mise en œuvre de la loi. Le concept de sécurité élaboré avec les villes stipule que les paquets ouverts circulant dans l'espace public peuvent être confisqués par la police, de même que tout paquet en possession d'une personne ne pouvant attester de sa participation à l'étude à travers sa carte de participation. Si un paquet est trouvé par la police en possession d'une personne ne participant pas à l'étude, le QR code du produit permet de remonter à la personne inscrite à l'origine de la fuite ou de la perte. Le non-respect des dispositions du concept de sécurité peut mener à l'exclusion de l'étude.

Essai Cannabis Research Zürich – Zurich

Descriptif de l'essai. L'essai [Cannabis Research Zürich](#) est chapeauté par l'association « Verein Cannabis Research » (ou Swiss Cannabis Research), fondée et présidée par un avocat d'affaire actuellement impliqué à plein temps dans la gestion de l'essai. L'association s'engage en faveur de la légalisation du cannabis. L'étude relative à l'essai est menée par une équipe de recherche spécialisée en économie, de l'Université de Zurich (Département d'Économie) et de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ/ETH) (Centre de recherches conjoncturelles). Le concept de prévention, de protection de la jeunesse et de la santé de l'étude a quant à lui été élaboré par la ZHAW (Zurich University of Applied Sciences) School of Social Work en collaboration avec le centre Arud de médecine des addictions de Zurich (Herzig, 2022). L'une des particularités de l'essai est qu'il teste un modèle de vente à but lucratif en collaboration avec des entreprises-partenaires privées spécialisées dans le cannabis. Le design d'étude comporte trois bras : un groupe contrôle (pas d'accès au cannabis), un groupe « Access » (accès à la vente de cannabis et à une prévention de base) et un groupe « Harm Reduction+ » (accès à la vente de cannabis et participation à un programme d'auto-limitation). L'observation se fait sur quatre ans, à travers des questionnaires remplis à l'entrée dans l'étude, puis après 6 mois, 1 an, 2 ans et 4 ans. L'étude teste les effets de la réglementation sur la criminalité, la consommation de drogues ainsi que les conséquences sociales et personnelles des essais sur les personnes participantes (par ex. la santé et la position sur le marché du travail). L'essai est ouvert à des personnes de 34 communes (les 33 plus grandes communes du canton de Zurich ainsi que celle de Dielsdorf)¹⁷. La taille de l'échantillon prévue est de 7'500 personnes, et au moment de la récolte des données le recrutement en était à 1'400 personnes participantes. Des demandes pour de nouveaux essais à Berne et à Saint-Gall ont été déposées par Swiss Cannabis Research et sont en cours d'examen. Il s'agit de l'essai le plus récent, la vente ayant commencé en mai 2024.

Dimensions socio-sanitaires

Sécurité des personnes consommatrices. D'après le concept de prévention de l'étude, une grossesse, un allaitement ou une maladie psychique grave mènent à la non-inclusion au sein de l'étude.

Comportement de consommation. Pour l'heure, le produit le plus demandé est celui à taux de THC de 20%, suivi de celui à 9%, soit les produits situés dans les deux extrêmes du spectre.

Protection des mineurs. L'essai dispose d'un concept de prévention, de protection de la jeunesse et de la santé, qui s'inspire des travaux d'Infodrog. Les règles de base sont transmises aux personnes participantes (non-transmission du produit à des tiers, non-consommation dans l'espace public, stockage du produit non accessible à des enfants). À des fins de sensibilisation générale, toutes les personnes participantes sont informées des dangers de la consommation de cannabis à l'adolescence (développement du cerveau et risques psychiques).

Gouvernance de la production et de la vente du cannabis

Présentation du lieu de vente. L'essai comprend en juin 2024 sept points de vente répartis sur le territoire cantonal, et dix sont prévus dans le concept. Les points de vente en activité en juin 2024 sont des pharmacies (quatre) et des magasins spécialisés (*Swiss Cannabis Centers*) (trois). L'essai visait par ailleurs à contenir un volet de vente en ligne, ce qui a été refusé par le Ministère public du canton de Zurich et l'OFSP.

Santé des personnes participantes

Interaction de vente. Le concept de prévention de l'étude prévoit que le personnel de vente soit formé à reconnaître des situations à risque, qui donneraient lieu à un signalement aux médecins-référents de l'essai et à une recommandation auprès des personnes consommatrices concernées. Les événements indésirables graves ainsi que les contre-indications médicales sont signalées aux médecins de l'étude. Étant donné le caractère récent du démarrage de la vente et le peu d'interviews encore menées pour cet essai, il est trop tôt pour dire de quelle manière cette procédure est exactement mise en œuvre et combien de cas sont concernés. Par ailleurs, la situation de vente se concentre fortement sur l'information relative au produit (par ex., quel produit pour quels effets, pour quels moments de la journée). Les conseils relatifs au produit se tiennent dans un *showroom*. Les directives principales données aux points de vente sont d'insister sur les produits à plus

¹⁷ Les points de vente sont quant à eux situés en juin 2024 sur les 6 communes qui disposaient d'une autorisation de vente (voir Tableau 1).

faible teneur en THC ainsi que sur l'évitement du tabac. Toutefois l'esprit de l'étude souhaite se démarquer de ce qui est considéré comme une éducation forcée, et le rôle de prévention est vu comme un coup de pouce amical, faisant partie du script de vente mais pas de manière obligatoire. L'inclusion de l'analyse de cet essai pilote ayant été attribuée en cours de mandat à l'équipe de recherche, les points de vente n'ont pas encore pu faire l'objet d'une visite.

Prévention. L'un des aspects testés dans l'essai est l'exposition à un programme de prévention étoffé en comparaison avec un simple accès à la vente accompagné d'un message de prévention de base. L'intervention du groupe « Harm Reduction+ (HR+) » comprend ainsi un journal de consommation pour favoriser la réflexivité sur ses pratiques de consommation, des entretiens motivationnels de groupe, et un programme d'auto-limitation basé sur les principes de l'économie comportementale. À travers le journal de consommation, les personnes participantes prennent conscience que leur propre consommation est souvent sous-estimée. Après confrontation entre leurs estimations et la réalité, et ce afin de lutter contre les tendances à court-terme, le programme invite les personnes participantes à fixer à l'avance un plafond de consommation pour les 6 prochains mois, dans l'idée d'encourager une auto-régulation. D'après le concept, le groupe d'intervention « Access » bénéficie également de prestations de prévention et d'accompagnement sous forme de détection précoce de consommation à risque, de conseil en matière de réduction des risques et de surveillance de l'état de santé des personnes participantes. L'entretien d'entrée à l'étude comprend des informations sur les risques de la consommation ainsi que sur les modes de consommation à risques réduits. Le concept de l'étude prévoit également que si, lors des questionnaires de suivi, des éléments constituant des contre-indications à la consommation de cannabis sont déclarés, les personnes participantes concernées reçoivent un conseil et une recommandation de consultation.

Médecin de référence. L'étude comprend deux médecins de référence, dont l'un actif dans un centre pour la médecine de l'addiction. Lors du processus d'inclusion, si une personne présente des conditions médicales pouvant contre-indiquer la consommation de cannabis, telles que des troubles psychiques graves ou une grossesse, les médecins de référence interviennent pour évaluer la situation et décider de l'admission. Sous la supervision des médecins-référents de l'étude, les critères légaux d'inclusion/exclusion à l'essai sont en effet passés en revue lors du processus d'enrôlement, sur la base du concept de prévention et de protection de la jeunesse développé par la ZHAW. Par ailleurs, le concept de l'étude dit compter sur la responsabilité individuelle et ne pas souhaiter procéder à des adressages obligatoires aux médecins au cours de l'étude. Une recommandation de consultation est effectuée en fonction des réponses aux questionnaires de suivi, mais ceux-ci se remplissent en ligne (pas de remplissage en face-à-face ou par téléphone). La recommandation est alors générée automatiquement par le système. Ces recommandations sont davantage considérées comme un *nudge* qu'activement portées par l'équipe de l'essai. Le cas échéant, un rendez-vous peut être directement pris pour une consultation – en ligne – avec le ou la médecin du centre Arud suite au remplissage du questionnaire. En outre, trois séances de conseil-prévention en ligne menées par les médecins de l'étude sont proposées aux personnes participantes.

Accessibilité des points de vente. L'essai repose sur la volonté de garantir une bonne accessibilité au produit, afin de favoriser la substitution au marché illégal. C'est pour cette raison que l'exploitation de dix points de vente sont visés ; ceux-ci doivent permettre aux personnes consommatrices de disposer d'un accès dans les 15 à 30 minutes grâce à une bonne répartition géographique.

Profil et suivi des personnes participantes

Profil échantillon et recrutement. Les personnes participantes sont recrutées par plusieurs canaux : réseaux sociaux, médias, relations publiques et site internet. Ils doivent résider dans le canton. La taille très élevée de l'échantillon de cet essai est expliquée comme représentant la condition pour étudier de manière réaliste des effets à large échelle de la réglementation, tels que les répercussions sur le marché illégal ou l'employabilité.

Critères d'inclusion/exclusion. Les personnes participantes doivent être âgées de 18 ans ou plus, résider dans le canton de Zurich, et consommer régulièrement du cannabis, vérifié par le questionnaire CUDIT-R. Elles doivent aussi accepter les conditions de l'étude et donner leur consentement écrit. Les critères d'exclusion incluent les femmes enceintes ou allaitantes, ainsi que toute personne souffrant d'une maladie diagnostiquée

pour laquelle la consommation de cannabis est contre-indiquée. Les personnes dont la profession est de conduire un véhicule motorisé ainsi que celles qui prévoient un changement de résidence hors du canton sont également exclues. L'étude repose principalement sur des auto-déclarations pour la gestion des grossesses et la vérification de la consommation de cannabis, sans tests obligatoires de grossesse ni tests biologiques systématiques. En cas de doute sur la véracité des informations fournies, un second entretien peut être mené, et des informations fausses peuvent entraîner l'exclusion de la personne participante.

Suivi des personnes participantes. Les questionnaires sont répartis sur une période de quatre ans, se déroulant à 6 mois, 1 an, 2 ans, et 4 ans après le début de la participation. Les questionnaires et les éventuelles recommandations de consultation se font en ligne.

Récolte des retours des personnes participantes. Les contacts entre l'étude et les personnes consommatrices se font uniquement à travers les questionnaires de suivi en ligne ainsi que les groupes de discussion pour le groupe HR+. Une vingtaine de personnes participantes se sont plaintes d'avoir été attribuées au groupe contrôle et de devoir continuer à s'approvisionner sur le marché illégal. Aucune récolte supplémentaire des feedbacks des personnes consommatrices n'est organisée.

Produits

Produits. Cannabis Research Zürich propose des produits à base de fleurs, des produits à base de résine de cannabis, de l'huile et des cartouches pour vapoteuse/vape.

Prix des produits. Les prix des produits à faible taux de THC sont plus bas que ceux à haut taux, afin d'encourager la consommation de produits à teneur réduite.

Feedback sur les produits et les prix. L'essai vise à proposer une vaste palette de produits pour aiguiller les personnes consommatrices vers le marché réglementé. Les responsables estiment que trois-quarts des retours des personnes consommatrices sur les produits sont positifs, et qu'un dixième d'entre elles environ regrette le manque de diversité dans la palette des produits proposés.

Packaging. L'emballage est bicolore avec des éléments verts sur fond beige. Les paquets comprennent une pastille frappée du logo de l'association en forme de colibri (image 8). Les logos des universités partenaires sont aussi présents. Un encadré d'avertissement comprend un message de prévention (le cannabis peut être dangereux pour la santé et provoquer des dépendances, la prudence est de mise dans les mélanges avec le tabac, l'alcool, d'autres drogues ou des médicaments). Un deuxième encadré rappelle les interdits légaux concernant la consommation de cannabis (minorité, conduite sous influence, consommation dans l'espace public, transmission du produit à des tiers). Un troisième encadré rappelle de ne pas consommer en cas de grossesse, d'allaitement, ou de problème psychique aigu. Une portion de texte comprend le descriptif du produit. Une autre portion de texte met en évidence les modes de consommation à risques réduits. Les noms des produits reprennent directement les appellations données par les producteurs et fournisseurs de cannabis (par ex. *Royal Feast*, *Apricot Mimosa*). Enfin, l'adresse du site internet du producteur est indiquée sur le paquet. La mention du producteur relevait pour le responsable de l'essai d'une volonté d'offrir aux personnes participantes une identification claire de l'origine des produits tout en générant un bénéfice pour le producteur, lié à la reconnaissance de ses produits.



Image 7. Packaging Cannabis Research; Source: pilotversuche.ch

Merchandising, promotion et communication. Il est flagrant que la promotion est bien plus développée que dans les essais à but non lucratif. Verein Cannabis Research dispose d'un logo représentant un colibri, qui imprime une identité visuelle unifiée à l'essai (image 8 ci-dessous).



Image 8. Logo de Swiss Cannabis Research; Source: swisscannabis-research.ch

Le site internet de l'étude entend par ailleurs s'adresser à un public de jeunes adultes, ce qui se matérialise par l'image de la *home page* représentant un groupe de jeunes gens partageant un moment de convivialité (image 9) ainsi qu'au tutoiement utilisé pour s'adresser aux visiteurs, notamment dans la rubrique indiquant la marche à suivre pour s'inscrire à l'étude (image 10). Selon les auteurs du présent rapport, il est toutefois difficile de s'assurer que ce visuel (très) jeune se limite à toucher des jeunes majeurs. Le site dispose également d'un FAQ et d'une revue de presse.



Image 9. Page de garde du site internet de l'étude [Cannabis Research](#); Source : pilotversuche.ch

Wie es abläuft

Der Verein Cannabis Research ist Träger einer Studie zum Freizeit-Cannabiskonsum. Wenn Du deinen Wohnsitz im Kanton Zürich in einer der teilnehmenden Gemeinden hast, älter als 18 Jahre alt bist und die übrigen Voraussetzungen erfüllst, dann kannst Du an der Studie teilnehmen und die Chance erhalten, in unseren Verkaufsstellen legal Cannabisprodukte einzukaufen.

Folge dafür den folgenden sechs Schritten, um an unserer mehrjährigen Studie teilzunehmen:

- 1 Studienanmeldung >
Für die Studienanmeldung über diese Website werden die notwendigen Personendaten erhoben und die Aufnahmekriterien geprüft. Falls Du alle Aufnahmekriterien erfüllst, kannst Du am Ende der Anmeldung einen freien Termin für das Aufnahmegespräch auswählen.
- 2 Aufnahmegespräch >

Image 10. Procédure d'inscription sur le site internet de [Cannabis Research](#); Source : pilotversuche.ch

L'association [Swiss Cannabis Research](#) dispose d'un autre site internet que celui de l'étude, qui affiche lui aussi exclusivement des photos représentant des jeunes épanouis dans des moments de convivialité (par ex., image 11). Ce site est indépendant de l'équipe de recherche qui mène l'essai. Ce site présente par ailleurs l'advisory board de l'association, et contient un onglet prévention qui indique les contacts des médecins de l'étude et préconise l'usage de modes de consommation à risques réduits. Il contient le logo des universités, hautes écoles et institutions partenaires de l'essai ainsi que des producteurs et distributeurs.



Image 11. Page de garde « Forschung » du site internet de l'association [Swiss Cannabis Research](https://www.swisscannabis-research.ch/forschung) ; Source : [swisscannabis-research.ch/forschung](https://www.swisscannabis-research.ch/forschung)

Enfin, l'essai pilote dispose d'une présence marquée sur les réseaux sociaux, à l'instar de Grashaus. Certains social clubs de ZüriCan et, dans une moindre mesure, La Cannabinothèque sont également présents sur les réseaux sociaux, mais n'y visibilisent quant à eux pas les produits de l'essai. Cette présence sur les réseaux renforce son accessibilité et sa visibilité auprès du public. Les pages publiquement accessibles du compte Instagram de Swiss Cannabis Research présentent les magasins et le produit (cannabis de l'essai) de manière colorée et attractive. Le *vaping* y est également mis en avant comme alternative au tabac.

Point de vente

Sélection des lieux de vente. Sur le principe, la direction de l'essai est davantage convaincue par les magasins spécialisés comme points de vente. Il a toutefois été décidé d'inclure des pharmacies à des fins de couverture géographique du territoire cantonal, dans l'idée de renforcer l'accès au produit. La direction de l'essai estime toutefois que la vente en pharmacie comporte le risque d'assimiler la consommation de cannabis à une maladie, et que le conseil de vente est plus complet dans les magasins spécialisés, qui ont un intérêt marqué pour le produit.

Sélection du personnel de vente. Une personne par point de vente doit obligatoirement avoir une formation dans le domaine médical (études de médecine ou formation médicale). Pour le recrutement du personnel des magasins spécialisés, des compétences en management des organisations sont recherchées. Il est par ailleurs attendu du personnel recruté qu'il montre un intérêt marqué pour les produits du cannabis.

Formation du personnel de vente. Le personnel de vente reçoit une formation d'une journée et demie qui thématise notamment les éléments suivants : détails sur l'étude, savoirs sur le cannabis, aspects sécuritaires, risques physiques et psychiques de la consommation, prévention de la jeunesse, interventions brèves de conseil. Un système de contrôle régulier en ligne pour tester l'état des savoirs du personnel de vente est prévu dans le concept.

Contacts entre les points de vente et les responsables des essais. Des échanges hebdomadaires ont lieu entre la direction de l'essai et les points de vente, qui permettent de régler des problèmes courants et pratiques.

Chaîne de production

Production et relations avec le producteur. Pour la direction de l'essai, il faudra veiller à préserver l'industrie suisse vis-à-vis de la pénétration des industries étrangères en cas de réglementation future. Après avoir étudié trois offres, l'essai travaille avec l'un des producteurs suisses comme fournisseur principal.

Aspects économiques

Modèle économique. Le modèle testé ici est celui du marché libre à but lucratif, dans une optique de capitalisme régulé selon les termes de la direction de l'essai. La demande d'autorisation de l'essai prévoit qu'une partie du revenu revienne au producteur, et l'autre aux points de vente (magasins spécialisés et pharmacies). Étant dans un modèle de marché libre, les bénéfices sont permis pour ces deux acteurs. La

rentabilité se fera sur le moyen terme. Selon la direction de l'essai, il faudra dans cette perspective éviter les réglementations excessives, qui sont vues comme la raison expliquant l'effondrement du marché du CBD. Dans cette perspective, les aspects qui devront être réglementés sont le nombre de magasin par personne afin de trouver le bon équilibre de marché, de même que l'interdiction des incitatifs à l'achat et de la publicité. Ainsi dans ce modèle, une marge de bénéfice sur la vente de produits est également possible pour les pharmacies.

Financement de l'essai. L'essai est financé via l'association par des personnes physiques ou morales, à travers notamment des fonds privés directement issus de producteurs/fournisseurs de cannabis (les donations issues de l'industrie du tabac et de l'alcool ne sont pas acceptées), ainsi que des donations privées. Ce financement (qui provient notamment des entreprises privées du cannabis) comprend la tenue de l'essai, de même que le financement de la thèse qui est menée dans le cadre de l'essai. Un contrat établi entre l'association et l'équipe de recherche stipule l'indépendance de cette dernière. Pour consolider ce point, l'essai a été enregistré sur un site accessible en ligne afin de prouver que les hypothèses et questions de recherche préexistent à la mise en œuvre de l'essai, ce qui est plus rare en économie qu'en médecine. Par ailleurs, une demande a été déposée auprès du Fonds National Suisse pour tenter d'obtenir des fonds de recherche.

Perspective générale

Inspiration et bonnes pratiques. La philosophie de l'essai se base sur l'expérience faite dans d'autres pays (notamment Canada et Nouvelle-Zélande) dans lesquels la fréquentation du marché illégal était demeurée attractive en raison du manque d'accessibilité des produits réglementés. L'essai vise donc à garantir un confort dans l'accès au produit, afin de favoriser le report vers le marché légalisé. Du point de vue de l'étude, l'idée de mener de la recherche expérimentale sur la consommation de cannabis est vue comme venant combler une lacune dans la littérature existante.

Acceptation sociale et politique des essais pilotes

Historique de la mise en œuvre. Le cabinet de droit spécialisé en succession et immobilier du directeur de l'essai a conseillé des petites entreprises actives dans le domaine du CBD, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie de la réglementation du cannabis. Le cabinet a ensuite conseillé les entreprises de cannabis arrivant sur le marché avec les essais pilotes. L'idée de lancer un essai assorti d'une recherche en économie expérimentale sur la question est alors apparue.

Politique, oppositions, difficultés. Dans l'idée d'œuvrer en vue d'un consensus politique en faveur de la légalisation du cannabis, l'association comporte un *Advisory Board* politique fait de huit membres de différents partis : PDC, Verts, PS, Die Mitte, Vert'libéraux (le PLR et l'UDC n'y étant pas représentés).

Relations entre l'association et les responsables de l'étude. L'information entre l'association et l'équipe scientifique en charge de l'étude apparaît plus fragmentée que dans les autres essais. L'équipe scientifique n'a pas participé au choix du modèle, et est parfois moins au courant des détails opérationnels de certains aspects de l'essai (par ex. concernant les modalités de diffusion du message de prévention dans la situation de vente, le concept de formation du personnel de vente ou la stratégie de recrutement des personnes participantes).

Relations avec l'OFSP. Pour la direction de l'essai, les réactions de l'OFSP sont considérées comme trop lentes dans les procédures administratives. L'entier du processus a été marqué par une impossibilité de planification et une insécurité juridique selon différents acteurs. Le processus était également en porte-à-faux avec les nécessités temporelles de la recherche (*timing* pour trouver des financements, engager des équipes, réalisation d'un doctorat).

Relations avec les autorités politique municipale et cantonale. Les autorités municipales font souvent preuve d'une attitude « *not in my backyard* » selon le responsable de l'essai. Les contacts nécessaires ont été toutefois été établis avec les autorités municipales et cantonales concernées à Zurich. Le souhait pour une réglementation future est que la Confédération dirige le processus afin d'éviter de se retrouver avec des règles cantonales disparates. Les cantons et les communes sont considérés comme disposant d'un pouvoir de veto trop important.

Relation avec les administrations municipales. Lors de la préparation de l'essai, des contacts ont eu lieu avec l'administration de la Ville de Zurich pour parler de thèmes généraux comme la carte de participation à l'étude

ou les modalités d'échange d'informations. Les échanges avec la Ville de Zurich ont été considérés comme bonnes et professionnelles. Les relations avec les petites communes se sont avérées plus compliquées.

Relations au public, aux médias et communication. Comme pour tous les autres aspects opérationnels, c'est la direction de l'essai et l'association Swiss Cannabis Research qui sont en charge de la communication publique, la recherche se focalisant exclusivement sur les éléments liés à l'étude. L'association a une communication active et est présente sur différents canaux.

Sécurité et ordre public

Sécurité et ordre public. Afin de documenter cette dimension, les questionnaires de l'étude demandent aux personnes participantes si elles continuent de s'approvisionner sur le marché illégal et pour quelles raisons.

Maintien de l'ordre et mise en œuvre de la loi. Les personnes participantes sont informées des dispositions légales relatives à la circulation routière lors de leur entrée dans l'étude, de même que des conditions cadres de l'essai.

Essai Weedcare – Bâle-Ville

Descriptif de l'essai. L'essai pilote Weedcare mené à Bâle-Ville, vise principalement à évaluer les effets sur la santé d'une vente réglementée de cannabis, comparativement à sa disponibilité illégale (Baltes-Flueckiger et al., 2023; Mosandl et al., 2024). Cette initiative, portée par le Département de la santé de Bâle-Ville, les Cliniques psychiatriques universitaires (UPK) de Bâle, les Services psychiatriques d'Argovie (PDAG) et l'Université de Bâle, a reçu l'approbation des instances éthiques compétentes ainsi que de l'OFSP. Sur le plan méthodologique, l'étude Weedcare propose une approche mixte combinant une intervention randomisée contrôlée, une étude non contrôlée et une étude d'observation. Les personnes participantes sont réparties aléatoirement en deux groupes : le groupe 1 ayant un accès immédiat à la vente réglementée de cannabis, alors que le groupe 2 bénéficie de cet accès après un délai de six mois. Cette stratégie permet d'analyser les éventuels changements de comportement et d'impact sur la santé entre les deux groupes. 374 personnes ont été recrutées selon des critères d'inclusion stricts, notamment une consommation de cannabis régulière, la résidence dans le canton de Bâle-Ville et la maîtrise de base de l'allemand. L'étude s'étend sur une période de 2,5 ans, de janvier 2023 à août 2025, et implique des entretiens individuels, des questionnaires en ligne et des prélèvements biologiques d'urine et de sang sur la base du volontariat. La vente de cannabis se déroule dans neuf pharmacies partenaires de la Ville de Bâle, avec des restrictions sur les quantités et les teneurs en THC pour chaque achat ainsi qu'une quantité mensuelle plafonnée entre 50g et 250g en fonction des teneurs en THC. L'étude, d'une durée de trois ans, a débuté en septembre 2022.

Dimensions socio-sanitaires

Sécurité des personnes consommatrices. Selon les retours formulés lors des entretiens, les réactions aux messages de prévention sont généralement positives, bien que le besoin en conseil soit jugé faible. Les personnes participantes sont, selon le personnel de vente, déjà très bien informées indépendamment de l'étude, ce qui fait que l'information transmise porte principalement sur le choix des produits.

Comportement de consommation. Concernant le mode de consommation, un changement vers des modes de consommation à moindre risque semble plutôt rare dans cet essai malgré les conseils prodigués. Selon les personnes interrogées, presque toutes les personnes participantes savent par exemple déjà qu'il existe des vaporisateurs et les utilisent de leur propre initiative, ou renoncent à leur utilisation indépendamment de l'étude malgré la connaissance de leur plus faible nocivité. En ce qui concerne les effets du projet sur la stigmatisation des personnes participantes, un interlocuteur souligne que la pharmacie, en tant qu'environnement professionnel axé sur la santé, a tendance à avoir un effet anti-stigmatisation.

Gouvernance de la production et de la vente du cannabis

Présentation du lieu de vente. Dans le projet pilote Weedcare, le cannabis destiné à l'étude est distribué exclusivement par les pharmacies. Selon les responsables de l'essai, ce choix de points de vente a été fait pour des raisons stratégiques. Étant donné que Weedcare était le premier projet pilote à démarrer en Suisse, il a été décidé d'opter pour un modèle relativement conservateur, qui offrait le moins de vulnérabilité politique possible. Les pharmacies ont été considérées comme un cadre approprié car la vente est effectuée par du personnel de santé qualifié, ce qui permet de souligner la composante de prévention de l'essai. Un autre

avantage des pharmacies est leur expérience dans la gestion des substances psychoactives contrôlées, notamment en ce qui concerne la vente, la documentation, le stockage (y compris les questions d'infrastructure) et la destruction des produits. De plus, l'expérience du personnel de vente dans la gestion des échanges avec les clients, notamment dans des situations critiques, est considérée comme un atout. Cependant, le manque fréquent de connaissances sur le cannabis (effets secondaires, effets des différents produits, différentes formes de consommation) représente parfois un inconvénient. Les entretiens montrent que, malgré les avantages mentionnés des pharmacies, il aurait peut-être été possible d'intégrer d'autres type de points de vente dans l'étude (notamment magasins spécialisés), car le lancement s'est déroulé sans problème et avec beaucoup moins de résistance qu'anticipé. Du point de vue visuel, rien n'indique de l'extérieur ni de l'intérieur que les pharmacies participent à l'essai pilote sur le cannabis, et aucun produit n'est visible.

Santé des personnes participantes

Interaction de vente. Étant donné que la vente dans le projet pilote Weedcare se fait par les pharmacies, les personnes consomment le cannabis de l'étude dans leurs espaces privés, car il n'y a pas de salles de consommation. Lors du premier contact de vente, les produits sont remis aux personnes participantes dans un espace de vente séparé, permettant de mener des discussions et conseils plus approfondis ainsi que de présenter les produits. Après cette phase initiale, la vente se déplace dans l'espace de vente principal des pharmacies, ce qui ne semble pas poser de problème pour les personnes participant à l'étude. Elles n'ont pas besoin de plus d'anonymat que la clientèle habituelle et ne sont pas traitées différemment (afin d'éviter de les traiter « comme des toxicomanes »).

Prévention. La prévention et la santé des personnes participantes sont au cœur de l'approche, avec la disponibilité continue du personnel médical spécialisé pour des conseils et des évaluations, ainsi que l'aide et les recommandations provenant directement des spécialistes en pharmacie. Les messages de prévention sont principalement transmis lors des premiers contacts avec les personnes participantes, notamment en soulignant les avantages de l'utilisation des vaporisateurs. Selon les retours, ces discussions sont relativement courtes dans certaines pharmacies et présentent un caractère limité. Elles se concentrent principalement sur la présentation des produits, y compris les vaporisateurs, sans procédure uniforme. Lors des contacts suivants avec les personnes consommatrices, les messages de prévention ne sont plus systématiquement abordés, car, compte tenu du niveau élevé de connaissances perçu des personnes participantes, cela n'est pas jugé pertinent. Un partenaire d'entretien a également souligné le droit des personnes à l'autodétermination et les limites du rôle des pharmacies : exercer un contrôle excessif sur les personnes participantes n'est pas leur tâche, et il ne relève pas du personnel de pharmacie d'insister sur les produits alternatifs, par exemple à taux de THC réduit. Fondamentalement, un partenaire d'entretien note que la simple possibilité d'engager une discussion de conseil a un effet sensibilisateur. Dans cette perspective, les interventions courtes sont plus efficaces dans ce contexte que les consultations approfondies et imposées (thérapeutiques).

Médecin de référence. Lors de l'admission, les médecins des cliniques psychiatriques universitaires mènent un entretien de clarification avec chaque personne participante afin d'exclure les problèmes psychiques graves (en particulier les psychoses). Pendant le déroulement de l'étude, un entretien obligatoire avec les médecins est également organisé si une personne dépasse certaines valeurs dans la réponse aux questionnaires de suivi, ce qui s'est déjà produit pour environ 10% des personnes participantes. Les personnes participantes peuvent également demander volontairement un entretien avec les médecins, ce qui a été fait pour environ 10% d'entre eux. Cela montre que l'existence de cette expertise médicale est appréciée.

Profil et suivi des personnes participantes

Profil échantillon. En ce qui concerne la représentativité des personnes participantes, on peut constater ce qui suit : l'échantillon a un niveau de diplôme globalement plus élevé que la population générale, ce qui peut s'expliquer, selon la direction de l'étude, par le fait que ce groupe de population a un meilleur accès à l'information et a donc pu se renseigner plus rapidement sur l'essai. De plus, les responsables auraient souhaité un pourcentage légèrement plus élevé de femmes, tout en incluant également des personnes non binaires. Enfin, l'âge moyen est d'environ 35 ans, ce qui est supérieur à la moyenne des personnes consommatrices.

Recrutement. Le recrutement des personnes participantes s'est déroulé rapidement et sans problème. La direction du projet pilote a fait un communiqué de presse et organisé une conférence pour informer le public

du début du recrutement (inscription via un site web). Sans autres activités publicitaires, suffisamment de personnes se sont inscrites peu de temps après l'ouverture des inscriptions (y compris une liste d'attente d'autres personnes intéressées), après quoi les inscriptions ont été fermées. La sélection s'est faite de manière très conservatrice selon la direction de l'étude, et environ 10% des intéressés n'ont pas été inclus dans l'étude (par exemple, exclusion pour des raisons de maladies psychiatriques, restriction du domicile à Bâle-Ville). Rétrospectivement, les responsables indiquent qu'ils auraient fixé un échantillon plus élevé, en tenant compte de la facilité du recrutement, pour atteindre une plus grande représentativité. La motivation de nombreuses personnes participant à l'étude réside dans leur désir de contribuer à la future réglementation du cannabis. La direction de l'étude a été surprise par le fort engagement des personnes inscrites, car elle craignait que les personnes consommatrices renoncent à participer en raison de préoccupations concernant la protection des données, ce qui ne s'est finalement pas posé comme un problème.

Critères d'inclusion/exclusion. Les critères d'inclusion pour l'étude Weedcare exigent que les personnes soient des adultes résidant dans le canton de Bâle-Ville, avec une vérification de l'âge et de la résidence effectuée lors de l'entretien d'admission. Ils doivent également prouver qu'ils consomment déjà du cannabis, confirmé par un test urinaire rapide pour détecter la présence de THC ou de ses métabolites. Les critères d'exclusion incluent des contre-indications médicales, telles que des troubles psychiques graves ou un traitement psychiatrique hospitalier en cours, ainsi que la grossesse et l'allaitement, vérifiés par un test de grossesse lors de l'admission.

Suivi des personnes participantes. Dans l'étude Weedcare, les personnes s'inscrivent en ligne, puis le personnel infirmier vérifie les critères d'inclusion. Si ces critères sont remplis, un entretien au Centre d'études ambulatoires, incluant un test de THC et une consultation médicale, finalise l'inclusion. Les personnes participantes sont surveillées pour tout comportement à risque et peuvent consulter un ou une médecin si nécessaire.

Récolte des retours des personnes participantes. Tout au long de l'étude, les personnes participantes sont surveillées pour détecter tout comportement à risque, avec possibilité de consultation médicale si nécessaire. L'échange avec les personnes participantes se fait dans le cadre de l'étude par le biais de questionnaires réguliers. Selon un retour d'entretien, toutes les personnes inscrites n'étaient pas conscientes que répondre aux enquêtes était une condition pour participer à l'étude (ou rester dans l'étude). Par conséquent, l'essai doit souvent rappeler aux personnes participantes de répondre aux enquêtes, entraînant un effort plus important qu'initialement prévu. Si aucune réponse n'est enregistrée, les personnes participantes sont exclues de l'étude après deux semaines.

Produits

Produits. Les produits sont certifiés biologiques et soumis à des contrôles de qualité. Sont vendues des fleurs séchées ainsi que de la résine, avec au total six produits différents contenant entre 4% et 20% de THC.

Feedback sur les produits et les prix. En ce qui concerne les produits, les partenaires d'entretien tirent un bilan mitigé : les prix sont jugés appropriés, et les produits sont globalement de bonne qualité selon la plupart des retours (69% sont satisfaites), même si des problèmes et des réclamations ont été soulevés lors de la première récolte (par exemple, graines indésirables dans les produits). Les expériences ont également montré que les personnes participantes aimeraient avoir un choix plus large, c'est pourquoi la gamme de produits devrait être agrandie à l'avenir. Il serait possible, par exemple, d'étendre l'offre à des teintures et des e-liquides pour mieux répondre aux besoins. De plus, les fleurs devraient être proposées avec une teneur en THC légèrement plus élevée qu'auparavant, car de nombreuses personnes participantes sont habituées à des produits avec plus de THC et souhaitent également les obtenir dans le cadre de l'étude.

Packaging. L'emballage de l'essai Weedcare est hermétique, sécurisé pour les enfants et contient diverses informations, y compris le nom du produit, sa puissance, son taux de THC, des informations sur l'étude ainsi que des avertissements. Les règles de bases sont placées dans un encadré (pas de conduite, de remise à des tiers, de consommation dans l'espace public). Une autre portion de texte suggère l'usage de vaporisateur et l'adoption de taux réduits de THC et rappelle les risques liés à la consommation. Il y est aussi suggéré de prendre contact le personnel de vente en cas de question. Un QR code est également présent, menant directement au site web du projet pilote. Le logo de l'étude figure aussi sur le paquet. Chaque produit a un emballage de couleur différente (vert, jaune, violet, rose...). Les emballages Weedcare sont ceux qui sont le plus coloré parmi les différents essais. Bicolores, les inscriptions figurent en blanc sur le fond de couleur. Cette variété de couleurs a été choisie parce que les pharmacies craignaient qu'un emballage uniforme ne crée trop

de risques de confusion dans la pratique quotidienne de la vente. Les noms des produits sont ceux utilisés par les producteurs et les personnes consommatrices.



Image 12. Packaging Weedcare; Source: gd.bs.ch

Merchandising, promotion et communication. L'essai Weedcare ne comprend pas de merchandising. Le site internet de l'étude, très coloré, fournit des informations claires sur les objectifs et le déroulement de l'essai pilote ainsi que le soutien aux personnes participantes. Une FAQ détaillée est également disponible pour répondre aux questions des personnes participantes et du grand public. Le site comprend les logos des institutions partenaires. Un tableau présente les produits vendus (noms, THC/CBD, prix).

Effets sur le marché illégal. La direction de l'étude a également reçu des retours indiquant que le prix sur le marché illégal avait changé depuis le démarrage de l'étude, tandis que 49% des personnes participantes déclarent continuer à acheter partiellement du cannabis sur le marché illégal. Le prix par gramme a baissé et une réduction est offerte à la clientèle qui continue d'acheter du cannabis sur le marché illégal. Pour des raisons scientifiques, le prix du cannabis de l'étude n'a pas été ajusté, mais il est important selon les partenaires d'entretien de surveiller à l'avenir le prix du marché illégal afin de pouvoir y réagir en conséquence et continuer à offrir une alternative attrayante au marché illégal.

Point de vente

Sélection des lieux de vente. Le recrutement des pharmacies a été réalisé par le biais d'une annonce de l'étude faite par le service pharmaceutique cantonal. Initialement, six pharmacies étaient recherchées, mais neuf se sont inscrites et ont finalement toutes été intégrées. Il a également été vérifié qu'une bonne couverture géographique cantonale était assurée, ce qui était le cas. La motivation de toutes les pharmacies participantes est d'ordre idéaliste, c'est-à-dire qu'elles sont toutes d'avis qu'un changement est nécessaire dans la régulation du cannabis et souhaitent y contribuer.

Formation du personnel de vente. Dans l'essai Weedcare, le personnel de vente, dont le nombre varie selon les pharmacies, a reçu une formation spéciale pour se préparer à ses activités dans l'étude. Les thèmes abordés étaient notamment les risques de la consommation, des informations sur la consommation à faible risque ainsi que les règles d'utilisation sécurisée, les techniques de communication, le processus de signalement en cas de situations critiques, les conditions de l'étude (par exemple, les quantités maximales de vente, les suspensions de l'étude), ainsi que d'autres services de conseil pour les orienter. La formation a été dispensée par les médecins chercheurs des cliniques psychiatriques universitaires de Bâle, spécialisés dans le domaine des addictions. Selon les retours des entretiens, les formations se sont concentrées principalement sur des questions spécifiques au cannabis grâce aux vastes connaissances déjà présentes dans les pharmacies. La participation aux formations n'a pas suscité de résistance de la part du personnel de pharmacie, car il existait déjà une ouverture d'esprit sur le sujet. Le contenu et la durée de la formation ont également été positivement évalués. De plus, des documents d'information ont été remis aux personnes participant à la formation. Aux débuts des ventes, certains problèmes ont été rencontrés avec le logiciel Cannavigia en raison de défauts techniques (pannes de système, problèmes de numérisation des codes-barres, absence de possibilité d'annulation). Toutefois, le logiciel facilite fondamentalement le travail des pharmacies en automatisant la comptabilité des substances psychoactives pour les produits à base de cannabis. Après le début des ventes,

des réunions ont été régulièrement organisées entre la direction de l'étude et les points de vente pour discuter des questions liées à la pratique quotidienne liée à la vente. Les points de vente sont également visités par le centre d'étude (au sein duquel est engagé le personnel infirmier de l'essai qui mène les entretiens d'entrée), dans le cadre d'audits pour contrôler le bon déroulement de la mise en œuvre. De plus, les responsables du projet pilote visitent les pharmacies une fois par an.

Chaîne de production

Production et relations avec le producteur. La collaboration de l'essai avec le producteur du produit est globalement décrite comme bonne. Le producteur est déjà actif au niveau international en tant que grossiste dans le secteur du CBD et produit le cannabis destiné à l'étude dans le canton d'Argovie. Au début, des discussions ont eu lieu avec deux autres producteurs, mais celui-ci disposait de la plus grande expérience dans le domaine du cannabis, ce qui a motivé le choix de ce fournisseur. Cette expérience était importante, car les connaissances spécifiques aux produits du cannabis n'étaient par ailleurs pas présentes au sein du projet pilote. Les livraisons des produits à base de cannabis ont été globalement ponctuelles selon les retours, et les flux monétaires entre les producteurs et le projet pilote fonctionnent de manière fiable. Des problèmes de qualité de livraison n'ont été rencontrés que dans la phase initiale, mais ils ont depuis été résolus. La raison des problèmes de qualité à l'époque provenait des exigences liées à la production biologique en extérieur. Dans les installations extérieures, une pollinisation croisée des plantes peut se produire, ce qui est arrivé au producteur au début de l'essai.

Aspects économiques

Modèle économique. Le modèle économique a été établi au début du projet pilote entre les différents partenaires. Concrètement, les revenus de la vente de cannabis sont répartis entre l'étude, les pharmacies et le producteur. Cette solution a été acceptée par toutes les parties après certaines discussions. Selon les entretiens, le prix dans le cadre de l'étude est fixé de manière à ce que les producteurs réalisent peu ou pas de bénéfice. Pour les pharmacies également, le commerce du cannabis dans le cadre de l'étude n'est pas lucratif mais leur offre seulement une indemnisation ; la participation se fait pour des raisons idéologiques et non économiques.

Perspective générale

Inspiration et bonnes pratiques. La question principale du projet pilote Weedcare est de savoir si la consommation problématique de cannabis chez les personnes participant à l'étude augmente lorsque les produits sont distribués par les pharmacies et ne sont plus achetés sur le marché illégal. Si ce n'est pas le cas, le modèle de vente par les pharmacies pourrait avoir divers avantages à l'avenir, selon les responsables du projet : une meilleure prévention, de meilleurs conseils et un meilleur traitement. La définition de la question est basée, selon les entretiens, sur les résultats d'études menées dans d'autres pays ou régions, comme le Colorado et l'Uruguay, qui ont fourni des indications sur une telle évolution.

Pour la future réglementation, un modèle étatique ou concessionnaire est préféré à un modèle économique privé, où la vente se ferait dans des magasins spécialisés plutôt que dans des pharmacies. Il est supposé que cela entraînerait des avantages tels qu'une meilleure prévention, des conseils plus approfondis et personnalisés, ainsi que davantage de réduction des risques. L'appréciation selon laquelle les pharmacies ne constitueront pas le lieu de vente adéquat à l'avenir est confirmée par plusieurs partenaires d'entretien. Par exemple, il manque la possibilité d'offrir un assortiment suffisamment large. De plus, la consommation récréative ne correspond pas à la mission d'origine des pharmacies. Il est important dans cette perspective que les magasins soient spécifiques au cannabis (contrairement à la vente d'alcool) afin que les tâches de prévention puissent être réellement accomplies. Il est également important que les résultats des projets pilotes soient intégrés dans le processus de réglementation. Les conclusions des différents modèles sont essentielles pour une prise de décision éclairée. Cependant, certains processus sont déjà en cours au niveau national, ce qui crée un problème de calendrier. Il est donc important de ne pas déjà procéder à une ouverture du marché à l'heure actuelle, pour le cas où la réglementation finalement privilégiée s'avérerait plus restrictive. La question de la répartition des recettes fiscales sera également centrale dans le cadre de la future réglementation, afin de garantir que les cantons disposent de suffisamment de ressources pour mener des actions de prévention.

Acceptation sociale et politique des essais pilotes

Historique de la mise en œuvre. L'idée d'un projet pilote a été concrétisée dans le canton de Bâle-Ville dès 2017 par la création d'un premier protocole d'étude en collaboration avec les cliniques psychiatriques universitaires et le directeur de l'étude (PDAG). L'administration a contacté les UPK pour ce projet, ce qui a conduit à cette collaboration. Le déclencheur de ces démarches concrètes a été les efforts menés à Berne, auxquels Bâle-Ville s'est référé pour décider de lancer un projet pilote. Au niveau politique, il n'y avait guère de résistance visible selon les responsables, car le soutien du chef de département, qui n'a pas changé pendant toute la période de préparation, était très fort. Il était particulièrement important de pouvoir mettre en avant l'aspect scientifique du projet pilote (suivi étroit des personnes participant à l'étude, petit échantillon, partenaires de recherche compétents).

Politique, oppositions, difficultés. Bien que de nombreuses préparations aient déjà été faites, la demande d'autorisation pour l'étude bâloise n'a pas été déposée en 2017, car l'étude bernoise n'avait pas obtenu l'approbation de l'OFSP en raison de l'absence de base légale. Néanmoins, les cantons sont restés en contact dans le cadre du groupe de travail interurbain. Lorsque l'article expérimental a été introduit, le département de la santé du canton a vérifié à nouveau au niveau politique si la volonté de lancer le projet pilote était toujours présente, ce qui était le cas. Au cours de l'année 2020, les travaux préparatoires ont été relancés : le contact avec les UPK a été repris, la recherche de pharmacies a été lancée et la police a été réintégrée. En outre, des discussions ont eu lieu avec des institutions d'aide aux personnes dépendantes et le groupe de travail interurbain a été réactivé. Enfin, des discussions ont été menées avec les producteurs. Ces discussions préparatoires ont été importantes pour renforcer la légitimité du projet, notamment la clarification des aspects relatifs à la sécurité avec le département de la justice et de la sécurité. Le fait que Bâle-Ville soit un petit canton a facilité cette collaboration, car il existait déjà une coopération étroite entre divers services administratifs. Concrètement, il existe un organe de direction interdépartemental composé de responsables ayant le pouvoir de décision. D'autre part, il existe différents groupes d'expertise au sein desquels le personnel de l'administration échange des informations sur des sujets spécifiques. Cela a facilité l'échange d'informations ainsi que le développement conjoint de positions et de stratégies, ce qui s'est avéré très bénéfique pour le projet pilote. Le choix d'un design conservateur avec peu de pharmacies et un petit échantillon a simplifié le processus, car il a fallu mobiliser moins de ressources du canton. Dans le cadre de cet échange, les concepts de santé et de sécurité ont également été discutés avec les services administratifs concernés. Un contact unique avec le ministère public a eu lieu au cours de la réalisation de l'étude, lorsqu'il a fallu clarifier une question concernant une personne en possession de cannabis de l'étude sans en être participante.

Relations avec l'OFSP. En 2022, la demande a été soumise à l'OFSP et finalement accordée. La collaboration avec l'OFSP est décrite comme bonne, bien que la communication de l'OFSP aurait pu être meilleure par moments (notamment en ce qui concerne les données attendues des essais pilotes). L'échange avec l'OFSP se fait également dans le cadre du groupe de travail interurbain, au sein duquel l'OFSP a une représentation permanente. Ce cadre a été très utile, notamment au début, pour clarifier les questions et recueillir les expériences d'autres cantons. Enfin, l'accord des trois communes bâloises a été obtenu, bien que le projet pilote soit dirigé par le canton et que les communes soient peu impliquées.

Relation au public, aux médias et communication. La communication sur le projet pilote est principalement assurée par le département de la santé, qui prépare également les communiqués et conférences de presse et gère le site web, répondant aux demandes des intéressés. L'intérêt pour l'essai a été très important, et a suscité à ses débuts certains e-mails critiques de la population. Du côté des médias, la couverture a été en grande partie très factuelle, sans tentative de créer des divisions politiques. Dans l'ensemble, la mise en œuvre du projet pilote est également très bien accueillie par la population, et aucun cas de perturbation dans les pharmacies ou le voisinage n'est connu.

Sécurité et ordre public

Maintien de l'ordre et mise en œuvre de la loi. Un échange régulier et très constructif entre les représentants du Département de la justice et de la sécurité et la direction de l'étude au Département de la santé a eu lieu. Cela a permis de clarifier de nombreuses questions de sécurité dès le début et de convenir conjointement du plan de sécurité. Par exemple, la question de savoir comment la police devait traiter les personnes participantes à l'étude lors des contrôles a été clarifiée. Il avait été décidé à l'origine que les personnes participantes pourraient conserver le cannabis si l'emballage était scellé, mais que les produits seraient

confisqués par la police si l'emballage était ouvert. Toutefois, une nouvelle jurisprudence permet dorénavant de conserver le produit même si l'emballage est ouvert. La gestion des personnes participantes qui transportent du cannabis de l'étude en dehors des frontières cantonales a également été clarifiée, et d'autres corps de police ont été impliqués dans les discussions. Dans cette coopération avec la police, la taille réduite de l'échantillon a permis par exemple d'argumenter que le risque de commerce illégal du cannabis de l'étude était très faible. Les craintes initiales de certaines unités de police, selon lesquelles l'étude entraînerait une charge de travail importante pour elles, ne se sont pas concrétisées.

Essai ZüriCan « Cannabis avec responsabilité » – Zurich

Descriptif de l'essai. L'essai pilote [ZüriCan](#) « Cannabis avec responsabilité » mené à Zurich, vise à évaluer l'impact de la vente contrôlée de cannabis accompagnée de conseils, sur la promotion de formes de consommation moins risquées. Menée par la Ville de Zurich et sous la direction scientifique de la clinique psychiatrique universitaire de Zurich (PUK) de l'Université de Zurich (UZH), cette étude observe les effets de différentes formes de vente réglementée sur les personnes consommatrices de cannabis, en se concentrant sur trois types de points de vente différents : les pharmacies, les social clubs et un centre d'information sur les substances psychoactives (Drogeninformationszentrum, DIZ) (Nordt et al., 2023). L'étude se distingue par son inclusion des « cannabis social clubs », des associations à but non lucratif où les membres peuvent acheter du cannabis légalement pour une consommation contrôlée. Les social clubs comprennent l'idée d'*empowerment* ainsi que de prévention par les pairs, à travers la création d'une communauté soutenant. La prévention par les pairs part du principe que celle-ci touche sa cible car elle émane de sources considérées comme crédibles par les personnes consommatrices¹⁸. Cette approche innovante vise à créer un environnement propice à des pratiques de consommation plus responsables, tout en favorisant le dialogue et l'échange d'informations au sein de la communauté. Selon la direction de l'étude, les social clubs ont aussi été intégrés au projet car il était présumé que, pour certaines personnes consommatrices, l'usage de cannabis revêt une dimension sociale, et que se limiter à une consommation dans des espaces privés ne répondait pas aux besoins de toutes et tous. Le projet ZüriCan s'attache à fournir une base factuelle pour orienter les politiques futures sur la réglementation du cannabis en Suisse, en mettant en lumière les avantages et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de ces mesures. Au moment de la récolte des données de la présente étude, le recrutement des personnes participantes suivait son cours avec un chiffre de 1'928 inscriptions, sur un maximum souhaité de 2'100 (en simultanément). Le recrutement est minutieusement géré selon des critères d'inclusion/exclusion stricts. L'étude se déroule dans un cadre observationnel, combinant des méthodes quantitatives et qualitatives pour évaluer l'efficacité des différentes mesures mises en place. Les données sont collectées tout au long de l'étude à intervalle semestriel à travers des enquêtes en ligne (questionnaires ad hoc) et les données en lien avec la vente. Ainsi, les comparaisons entre les points de vente et les comparaisons avant-après au niveau individuel ainsi qu'entre les personnes participantes seront prises en compte dans l'analyse, offrant une vision globale des impacts de cet exemple de réglementation.

Dimensions socio-sanitaires

Sécurité des personnes consommatrices. En général, il est constaté que les personnes participant à l'étude réagissent positivement aux messages de prévention transmis et apprécient les conversations avec le personnel de vente formé. Au fil du temps, une relation s'est développée dans les différents points de vente avec les personnes participantes, et le personnel de vente connaît les différentes personnes et leurs habitudes de consommation.

Comportement de consommation. Selon les retours d'un social club, certaines personnes ajustent leur consommation ou essaient temporairement de nouveaux produits. Dans certaines pharmacies, les produits contenant moins de THC sont désormais plus souvent vendus qu'au début de l'étude. Il est important qu'il existe une bonne sélection de produits. De plus, certaines personnes participantes ont décidé de quitter l'étude de leur propre initiative, ayant décidé de faire une pause de consommation de plusieurs mois ou d'arrêter

¹⁸ Le modèle des social clubs testé à Zurich ne recoupe pas forcément celui d'autres types de cannabis social clubs existant à l'international. Une différence essentielle réside dans le fait que les social clubs de Zurich ne pratiquent pas l'auto-culture, comme c'est le cas en Allemagne par exemple.

complètement. Des retours indiquent également que les personnes participantes, n'ayant plus besoin de se procurer des produits sur le marché illégal grâce à l'étude, perçoivent une amélioration de leur état de santé en raison de la meilleure qualité des produits. Cependant, il est également constaté que de nombreuses personnes participantes ont déjà des habitudes de consommation établies et tendent à les conserver. Selon les retours, tant dans les pharmacies que dans les social clubs, une part importante des personnes participant à l'étude continue d'acheter des produits avec la plus forte teneur en THC, malgré les discussions avec le personnel de vente. Sur la base des données actuelles, aucune différence dans les changements éventuels de consommation entre les différents points de vente ne peut être constatée. À cet égard, une analyse plus approfondie des données recueillies au cours de l'étude sera nécessaire à une date ultérieure.

Gouvernance de la production et de la vente du cannabis

Présentation du lieu de vente. Le projet pilote ZüriCan se distingue par la diversité de ses points de vente : le cannabis est distribué dans dix social clubs, dix pharmacies ainsi qu'au DIZ. La décision d'intégrer les social clubs au concept, en plus du DIZ et des pharmacies, a été notamment prise pour répondre aux besoins variés des personnes consommatrices. Dans les pharmacies et au DIZ, les personnes participantes consomment dans leurs espaces privés, tandis que le concept des social clubs prévoit essentiellement de proposer des salles de consommation et d'offrir une composante sociale. Le social club visité dans le cadre de cette étude est convivial, afin d'offrir un cadre déstigmatisant pour les personnes consommatrices de cannabis. Il vise à instaurer une atmosphère de dialogue et d'échange. Comme d'autres social clubs, il comporte une partie café/petite restauration qui cohabite avec les activités de vente de cannabis. Les horaires d'ouverture pour ces deux types d'activité ne se superposent pas complètement : le café (ouvert à tous) ouvre jusqu'à 22h, alors que le social club (réservé aux membres) ferme à 17.30 ou 19h suivant les jours.



Image 13. Lieu de vente Social club MANY'S, ZüriCan ; Source : manys.ch

Santé des personnes participantes

Prévention. Les messages de prévention, selon les retours d'un social club, sont transmis dès l'admission dans l'étude. Le contenu de la fiche d'information est ainsi discuté en détail lors du premier entretien. Des informations supplémentaires sont fournies aux personnes participantes via une brochure et le site internet. L'interlocuteur d'une pharmacie participant à l'étude a noté que sa clientèle a généralement peu besoin de prévention. Beaucoup consomment depuis plusieurs décennies et ont un usage non problématique qu'ils peuvent réguler eux-mêmes. Transmettre des messages de prévention à de telles personnes est jugé peu pertinent selon les retours, c'est pourquoi l'aspect préventif est peu développé dans le cadre de la vente.

Interaction de vente. Concernant la vente elle-même, il existe de grandes différences entre les points de vente : alors que dans certaines pharmacies et au DIZ, un rendez-vous est nécessaire pour obtenir du cannabis, d'autres pharmacies et social clubs proposent un service de visite sans rendez-vous. Dans les social clubs, en raison de la diversité des structures, les horaires d'ouverture varient considérablement : certains n'ont que de courtes heures d'ouverture certains jours, tandis que d'autres sont ouverts quotidiennement. La durée des ventes de cannabis est également limitée par le fait que dans certaines pharmacies, tout le personnel n'est pas formé, ce qui signifie qu'il n'y a pas toujours quelqu'un pour délivrer du cannabis. Les horaires d'ouverture et de vente limités ont parfois conduit à des retours critiques de la part des personnes participantes, car l'accès aux

produits est réduit. Dans certaines pharmacies et au DIZ, la vente se fait dans des pièces séparées pour garantir l'anonymat des personnes participantes. Dans d'autres pharmacies, les produits sont désormais remis directement au comptoir, alors qu'au début, les entretiens se déroulaient dans des salles séparées. Il est important de noter que l'infrastructure existante n'est pas la même partout : certaines pharmacies n'ont pas de pièces annexes verrouillables, ce qui limite la possibilité de vente totalement anonyme et d'entretien privé. Cela peut potentiellement affecter la qualité des échanges entre les personnes participantes et le personnel de vente, car les problèmes de consommation potentiels peuvent être discutés moins ouvertement.

Médecin de référence. Lors de chaque achat, les points de vente peuvent envoyer un rapport aux médecins de l'étude s'il est suspecté que le bien-être des personnes participantes est compromis et qu'un examen médical est nécessaire. Cependant, selon les retours reçus, cette possibilité a été peu utilisée jusqu'à présent (voire jamais dans certains points de vente), car peu d'anomalies ont été constatées chez les personnes participantes. Cela s'explique en partie par le fait que des évaluations approfondies de l'état de santé ont déjà été effectuées lors de l'admission, et que les situations problématiques n'ont donc pas été admises. Les personnes sont orientées vers les médecins-référents si les retours des questionnaires montrent le dépassement de certaines limites, ce qui entraîne une suspension temporaire (aucun accès possible) jusqu'à ce qu'un examen médical soit effectué. Certaines personnes participantes et points de vente considèrent cela problématique, car les seuils sont réglés de manière sensible et la disponibilité des médecins de l'étude est limitée, ce qui entraîne de longs délais d'attente pour l'examen et la réintégration. Du point de vue de la direction de l'étude, ce réglage sensible des seuils est essentiel pour s'assurer que toutes les personnes participantes se portent bien et pour éliminer autant que possible le risque d'événements négatifs.

Profil et suivi des personnes participantes

Profil échantillon. Pour l'échantillon du projet pilote ZüriCan, on constate que l'échantillon est très diversifié en termes d'âge (entre 18 et 80 ans, âge moyen 35 ans), bien que la moyenne d'âge dans l'étude soit supérieure à celle de la population totale des personnes consommatrices. À ce projet pilote participent également nettement plus d'hommes que de femmes (environ 80% contre 20%). En ce qui concerne le niveau d'éducation, on observe également une surreprésentation des personnes ayant un haut niveau d'éducation. Enfin, il a été noté que les personnes ayant une consommation relativement faible sont plutôt sous-représentées, probablement parce que participer à l'étude et aux efforts qui y sont associés (processus d'admission et questionnaires) ne vaut pas la peine pour ces personnes si elles n'achètent que très rarement du cannabis. En général, il a également été noté à plusieurs reprises que les personnes participant à l'étude représentent un échantillon transversal de la société. La décision quant au lieu de vente a pu être prise par les personnes participantes elles-mêmes, bien que les trois types de points de vente attirent des personnes consommatrices différents. Il existe ainsi un point de vente correspondant à chaque besoin, ce qui est considéré comme positif. Alors que les social clubs accueillent plutôt des personnes cherchant à échanger avec d'autres, les pharmacies et le DIZ sont plutôt utilisés par des personnes qui préfèrent un certain degré d'anonymat. Les personnes qui consomment du cannabis pour des raisons thérapeutiques (sans prescriptions pour du cannabis médical mais en auto-médication) se sentent également mieux accueillies dans les pharmacies.

Recrutement. Le recrutement pour le projet pilote ZüriCan a été réalisé par un appel à inscription émis par communiqué de presse. L'entrée dans l'étude comprenait un processus complet avec des critères d'admission stricts. L'entretien d'admission, qui est mené par les points de vente choisis par les personnes intéressées, est soutenu par un logiciel. Cela inclut un questionnaire de dépistage standardisé que toutes les personnes intéressées doivent remplir. En cas d'alertes spécifiques relatives à la santé, un rapport automatique est envoyé aux médecins de l'étude, qui procèdent à une évaluation au cours d'un autre entretien, puis décident de l'admission ou du refus. Dans les social clubs, un nombre d'entretiens supérieur à la capacité d'admission a parfois été réalisé pour permettre une sélection active. Un interlocuteur a indiqué que le processus d'admission vérifiait si les candidatures correspondaient au concept du social club, afin de réussir à créer une communauté. Le processus d'admission a été critiqué pour le travail considérable qu'il impose aux points de vente (par exemple, 200 entretiens de 45 minutes chacun).

Critères d'inclusion/exclusion. Les critères d'inclusion pour l'étude ZüriCan exigent que les personnes soient âgées de 18 ans ou plus, résident dans la ville de Zurich avec une confirmation de domicile, et consomment

régulièrement du cannabis, confirmé par un test urinaire positif pour le THC. Les critères d'exclusion incluent des contre-indications médicales, telles que des antécédents de troubles psychotiques ou des pensées suicidaires actuelles, ainsi que la grossesse et l'allaitement, vérifiés par un test de grossesse lors de l'admission. De plus, les personnes travaillant dans la conduite professionnelle sont exclues de l'étude pour des raisons de sécurité.

Récolte des retours des personnes participantes et suivi. Dans le projet pilote ZüriCan, les retours sont collectés par le biais de sondages réguliers (tous les 6 mois), en plus des interactions de vente. Ces questionnaires surveillent la santé et la consommation de cannabis. Si les réponses dépassent certains seuils critiques, cela peut déclencher automatiquement un arrêt temporaire de l'achat de cannabis, nécessitant un entretien médical pour évaluer la situation. Ces sondages doivent être remplis dans un délai imparti, sinon l'exclusion de l'étude peut se produire, ce qui est déjà arrivé dans certains cas. Le feedback des personnes participantes sur l'étude elle-même (par exemple sur les produits) a été publié de manière anonyme sur le site internet par la direction de l'étude afin de garantir la transparence.

Produits

Produits. La gamme de produits est composée de quatre types de résine avec des variations de taux de THC, ainsi que de cinq variétés de fleurs contenant également chacune des taux de THC différents. Les produits proviennent de producteurs locaux et sont soumis à des normes de qualité et à des contrôles stricts, qui suivent les directives cadres liées aux projets pilotes.

Prix. La tarification est généralement considérée comme juste, notamment en raison de la haute qualité des produits. Cependant, selon un entretien, il est important que de nouveaux produits soient ajoutés à la gamme dans les prochains mois, car les personnes consommatrices apprécient une certaine variété. Dans l'ensemble, il y a eu jusqu'à présent peu d'abandons liés à l'insatisfaction à l'égard de la qualité des produits.

Feedback sur les produits et les prix. Les retours des personnes participantes concernant les produits varient : bien que la qualité des produits soit parfois très appréciée, le même produit a été critiqué par d'autres personnes consommatrices, par exemple en raison de la présence de graines dans le produit. Ces retours ont été signalés par les points de vente, mais comme seuls des produits biologiques provenant de cultures extérieures peuvent être vendus, il est compliqué d'éliminer totalement ce problème. Une pharmacie a également signalé que les produits d'un fournisseur étaient mieux évalués par les personnes participantes que ceux du second producteur. Il apparaît également difficile de concurrencer la diversité des produits du marché illégal avec l'offre limitée à disposition dans le cadre de l'étude. Globalement, les retours sont toutefois considérés comme plutôt positifs, bien que la limite maximale actuelle de 20% de THC soit jugée trop basse pour une partie des personnes consommatrices. La question de l'élargissement de la gamme de produits semble également être un sujet au sein de certains social clubs.

Packaging. L'essai ZüriCan a décidé de mettre un fort accent sur le packaging neutre, de sorte que l'emballage choisi pour les produits des deux producteurs est principalement de couleur blanche, avec des inscriptions en noir et brun. Il s'agit du packaging le plus sobre de toutes les études. Il contient des descriptions neutres et informatives sur le produit, un message d'avertissement doté d'un encadré en gras (le cannabis peut être porteur atteinte à la santé, pas de mélange avec le tabac, l'alcool, les médicaments ou d'autres drogues). Les logos sont ceux de la Ville et de l'Université de Zurich, assortis du nom de l'étude. Concernant le design uniforme, des pharmacies ont exprimé des craintes quant au risque de confusion entre les produits. Cependant, la direction de l'étude a insisté sur le fait que de nombreux médicaments ont des emballages similaires sans que cela ne pose de problème. Selon un social club, un design coloré risquerait probablement d'augmenter l'attrait des produits. Les noms des produits s'inspirent du marché illégal, afin que les personnes consommatrices puissent s'y retrouver. Concrètement, les producteurs ont soumis des propositions qui ont ensuite été examinées par la direction de l'étude. Celles-ci ont été rejetées, notamment lorsqu'il s'agissait de noms banalisants, ou approuvées.



Image 14. Packaging ZüriCan; Source: watson.ch

Merchandising, promotion et communication. Les produits de l'étude ne peuvent pas être promus dans le cadre d'actions marketing, mais les points de vente peuvent faire de la publicité pour eux-mêmes, c'est-à-dire qu'un social club peut se promouvoir, sans toutefois promouvoir les produits de l'étude. Les produits du cannabis ne sont pas exposés directement dans les points de vente. Dans certains social clubs, des produits CBD sont également vendus en dehors de l'étude, qui, contrairement aux produits de l'étude, peuvent être promus. De même dans certains social clubs, des produits annexes au cannabis sont vendus (par ex. papier à rouler ou briquets frappés du logo du social club). Dans un social club visité, du merchandising était en vente (par ex. pulls ou pantoufles avec le logo du social club). Ces produits sont aussi visibles aux clients de la partie café-restauration du social club, qui ne font pas forcément partie de l'étude. Hébergé sur le site internet de la Ville de Zurich, le site internet de l'étude ZüriCan est particulièrement sobre puisqu'il reprend la charte graphique officielle de la ville. Il comprend le détail de l'étude et de sa philosophie, les documents de la Confédération relatifs aux essais pilotes, une FAQ ainsi qu'un tableau de présentation des produits (prix, nom, taux de THC/CBD). Des social clubs sont par ailleurs présents sur Instagram, avec une mise en avant des accessoires servant à fumer (papier à rouler et briquets au logo du social club), des produits du CBD ou de la restauration, mais pas du cannabis issu de l'essai.

Marché illégal. Concernant le marché illégal, les partenaires interrogés ne constatent pour l'instant aucune influence de l'étude sur le prix ou la quantité vendue, ce qui serait probablement dû à la taille trop petite du projet pilote.

Point de vente

Sélection des lieux de vente. Pour recruter les pharmacies, les informations concernant l'étude ont été transmises aux pharmacies par la présidente de l'association des pharmacies de la ville de Zurich, après quoi celles qui étaient intéressées ont pu se manifester. L'intérêt des pharmacies était moindre que prévu, ce qui, selon la direction de l'étude, est probablement dû à la pandémie de Covid-19 et à la charge de travail énorme qu'elle a entraînée pour les pharmacies. Finalement, dix pharmacies ont été recrutées pour participer à l'étude. Selon les retours d'entretiens, la motivation de certaines pharmacies est principalement de contribuer à l'évolution de la réglementation du cannabis. De plus, des représentants de diverses pharmacies sont déjà actifs au sein du cercle spécialisé Cannabis Suisse, une association de pharmacies visant à contribuer à la réglementation du cannabis, et/ou ont une grande expérience du cannabis médical. Le développement des social clubs a été initié avec un événement d'information organisé par la direction de l'étude, lors duquel il a été communiqué que des personnes intéressées étaient recherchées pour gérer des social clubs. Le processus de sélection qui a suivi était très complexe et impliquait une forte implication de la police municipale. Les groupes intéressés ont pu postuler auprès de la direction de l'étude pour participer en tant que social club. L'intérêt pour l'ouverture de social clubs était beaucoup plus grand que ce que la direction de l'étude avait prévu, c'est pourquoi dix clubs ont été sélectionnés parmi 34 candidatures. Lors de la sélection, les concepts proposés par les social clubs ont été particulièrement évalués, notamment leur capacité à promouvoir une consommation à moindre risque.

Sélection du personnel de vente. Afin de garantir que les personnes impliquées dans le projet pilote aient un passé irréprochable, une vérification des antécédents judiciaires (incluant le contrôle des registres de poursuites et pénaux) a été effectuée, avec le consentement des candidats aux social clubs (nécessaire bien que la législation relative à l'expérimentation n'en fasse pas mention). Ces vérifications visaient principalement à minimiser le risque d'une gestion inappropriée du cannabis (par ex. liés à des flux financiers opaques ou une distribution illégale) par des exploitantes et exploitants de social clubs potentiellement récidivistes. La police a ensuite adressé des recommandations à la direction de l'étude sur l'aptitude des candidats à être membres de conseils d'administration de social clubs. Selon les retours, cette vérification a principalement eu un effet préventif, car certaines personnes ont renoncé d'elles-mêmes à une fonction au sein d'un conseil lorsqu'elles ont su qu'une telle vérification aurait lieu. Parallèlement, les membres des conseils d'administration des social clubs ont dû prouver qu'ils avaient déjà de l'expérience avec le cannabis. La participation de grands investissements anonymes était également un critère d'exclusion afin de garantir la transparence du modèle financier des clubs.

La préparation a également montré que la complexité de la mise en place des social clubs était beaucoup plus grande que celle de l'organisation de la vente en pharmacies ou au DIZ. Les social clubs ont dû réaliser des travaux préparatoires complexes en très peu de temps. Les responsables du projet pilote ont veillé dès le départ à ce que les ouvertures se réalisent au sein de structures déjà existantes. Cela signifie que les social clubs devaient obtenir les mêmes autorisations que celles requises des organisations dans d'autres domaines (par exemple, permis d'exploitation pour fumeurs, permis de construire, autorisations d'activité gastronomique). La décision d'organiser les social clubs sous forme d'associations a été prise sur proposition de la police municipale, permettant ainsi l'application des directives du Code civil (par exemple, organisations à but non lucratif, certaines exigences organisationnelles, etc.). La création des social clubs était un projet très complexe, d'autant plus qu'il n'existait pas de précédents en Suisse. C'est dans le cadre de ZüriCan que des social clubs ont été mis en place la première fois. Il existe par ailleurs de grandes différences entre les différents social clubs : certains proposent uniquement des produits à base de cannabis et mettent à disposition un espace de consommation, tandis que d'autres exploitent parallèlement des établissements de restauration où des personnes ne participant pas à l'étude peuvent être servies à certaines heures. Cet accueil est, selon les retours, très apprécié, ce qui prouve aussi la grande acceptation des social clubs dans leurs quartiers d'implantation.

Formation du personnel. Les employés des différents points de vente ont suivi la même formation, ce qui a permis des échanges ainsi que de rassembler de manière fructueuse diverses expertises. Les formations rigoureuses ont été dispensées en six modules, mettant l'accent sur la prévention et la santé, et permettant une réorientation médicale rapide des situations potentiellement à risque. L'accès à l'information concernant la consommation de cannabis à moindre risque ainsi que les ressources en cas de conséquences négatives sont valorisés, et la disponibilité du ou de la médecin de référence est également mise en avant dans les lignes directrices des points de vente. La formation a été positivement évaluée par les points de vente et, selon l'évaluation des partenaires interrogés, contenait tous les éléments importants. Le site internet dédié offre des informations claires et précises sur l'étude, mettant en avant ses objectifs et l'accompagnement des personnes participantes, sans encourager la consommation. Le processus de sélection des gérants des social clubs, qui sont également impliqués dans la vente, a été décrit ci-dessus, tandis que dans les pharmacies et au DIZ, le personnel déjà en place est utilisé pour la mise en œuvre de l'étude et la vente de cannabis. Par conséquent, la motivation du personnel de vente dans les social clubs est élevée, car il a postulé spécifiquement pour cette tâche. La motivation est également généralement élevée dans les pharmacies, bien qu'il y ait eu des préoccupations isolées au sein du personnel de vente concernant des erreurs potentielles dans la gestion du cannabis de l'étude pouvant avoir des conséquences légales, ou la fréquentation des pharmacies par une clientèle problématique. Le personnel ayant de telles préoccupations a été déchargé de cette tâche.

Aspects techniques. Du point de vue technique, le projet pilote ZüriCan utilise deux logiciels : le système de traçabilité (Cannavigia), utilisé par tous les projets pilotes, ainsi qu'un programme spécialement conçu pour la gestion des personnes participantes. Après le lancement, certains aspects des deux systèmes ont dû être ajustés sur la base des retours des points de vente.

Contacts entre les points de vente et les responsables des essais. Les échanges entre les points de vente et la direction de l'étude ont lieu régulièrement, y compris pour les décisions concernant les nouveaux produits, qui

sont prises de manière participative en impliquant l'opinion des points de vente. La direction de l'étude organise également régulièrement des rencontres d'échange spécifiques à chaque type de point de vente, tant pour les social clubs que pour les pharmacies, afin de permettre des discussions sur les défis et questions ouvertes. Les social clubs échangent également via un groupe WhatsApp, qui est décrit comme très utile et accessible.

Chaîne de production

Production et relations avec le producteur. Les produits à base de cannabis du projet pilote ZüriCan sont fournis par deux producteurs. Alors que l'une est une entreprise opérant à l'international, l'autre est exclusivement active en Suisse. Dans le cadre de ZüriCan, au vu du grand nombre de participants et participantes, il a été décidé de travailler avec deux producteurs afin de minimiser les risques suivants : d'une part, celui de ne plus pouvoir offrir de produits si l'un producteur n'était plus en capacité de livrer et d'autre part, le risque financier pour chaque producteur si l'étude devait ne pas se réaliser comme prévu (par exemple, si le nombre d'inscriptions prévu n'était pas atteint). Grâce à cette configuration, certaines dynamiques de marché peuvent déjà être observées : les produits d'un fournisseur sont plus populaires auprès des personnes participantes que ceux du deuxième producteur, ce qui met plus de pression sur ce dernier pour améliorer la qualité de ses produits. La production de la première livraison a été retardée car l'autorisation du projet pilote par l'OFSP est arrivée plus tard que ce que les responsables du projet avaient anticipé. Par conséquent, la culture a eu lieu lors d'un cycle de production ultérieur à celui initialement prévu. Cette situation a entraîné une pollinisation croisée, causant une fécondation non souhaitée des plants de cannabis et engendrant certains problèmes de qualité lors de la première livraison.

Aspects économiques

Modèle économique et financement de l'essai. En ce qui concerne le modèle financier de ZüriCan, il est important de souligner qu'aucun argent ne va à l'équipe de l'étude ou à la ville, mais que l'excédent financier est réparti entre les producteurs et les points de vente. Cela rend la recherche entièrement indépendante sur le plan financier, ce qui est considéré comme un grand avantage du modèle ZüriCan. La contribution financière de la Ville de Zürich est donc importante pour permettre la mise en œuvre du projet pilote.

Le modèle financier des social clubs est très hétérogène, certains clubs fonctionnant avec très peu d'investissements financiers, tandis que d'autres, comme mentionné précédemment, ont investi davantage en développant parallèlement des activités de restauration. Il convient de noter que les personnes participantes qui s'approvisionnent en cannabis auprès d'un social club doivent payer une cotisation de membre. Le montant de cette cotisation est fixé individuellement par chaque social club, sans implication de la direction de l'étude. Certains social clubs, qui fonctionnent en tant qu'associations à but non lucratif, souhaitent pouvoir accueillir davantage de personnes dans l'étude (actuellement, les social clubs peuvent accueillir 150 personnes participantes et les pharmacies 100). Le problème financier réside dans le fait que les coûts (frais de personnel, loyer, aménagement des locaux, maintenance liée à des horaires d'ouverture attractifs, et exploitation des fumeurs) sont très élevés par rapport aux recettes générées par la vente de cannabis, qui restent limitées en raison du nombre restreint de personnes participant à l'étude. Or la viabilité économique n'est assurée que si une certaine quantité de cannabis peut être vendue. Avec plus de participants et participantes par point de vente, ce problème pourrait être résolu.

En ce qui concerne les pharmacies, les retours montrent qu'un certain bénéfice, bien que modeste, peut être réalisé grâce à la vente des produits, notamment en tenant compte des coûts engendrés comme la formation du personnel de vente. Il est important de noter qu'il n'existe aucun incitatif pour la vente de produits spécifiques dans les points de vente, car la marge est la même pour tous les produits. Enfin, la vente de produits à base de cannabis est financièrement plus importante pour les social clubs que pour les autres points de vente, car elle constitue souvent leur principale source de revenus.

Perspective générale

Inspiration et bonnes pratiques. L'avenir des social clubs est considéré comme un défi dans le cadre d'une future réglementation, car leur mise en place implique beaucoup d'efforts et génère des coûts, et il sera nécessaire de trouver un modèle durable, notamment sur le plan financier. À l'avenir, il existe donc un risque que les social clubs soient principalement gérés par des opérateurs plus grands et à but lucratif, si ces derniers sont autorisés.

En revanche, l'intégration de la vente dans les pharmacies est jugée beaucoup plus simple. En ce qui concerne la surveillance des points de vente par la police, les social clubs nécessiteraient globalement davantage d'efforts que les pharmacies. Les modèles à but lucratif avec peu d'influence de l'État sont très critiqués par diverses personnes interviewées, car des exemples internationaux, comme certains États aux USA, montrent que dans ces systèmes commerciaux, les aspects de prévention sont excessivement négligés. Il est également crucial pour une politique du cannabis réussie que celle-ci soit soigneusement préparée, sans que le marché ne soit ouvert trop rapidement, comme cela s'est produit par exemple, en Allemagne. Cependant, le risque d'un écart problématique entre la fin des essais pilotes et l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation est souligné, ce qui pousserait à nouveau les personnes participant à l'étude vers le marché illégal dans l'intervalle. Il est également essentiel de réglementer non seulement la vente, mais aussi l'ensemble des chaînes de production et de distribution (par exemple, qui peut produire et sous quelles conditions) jusqu'à la vente, pour éviter le développement d'activités illégales dans les secteurs non réglementés. Certaines personnes interviewées sont également d'accord pour dire qu'à l'avenir, ce seront probablement les grandes entreprises qui entreront sur le marché du cannabis et que les petites entreprises de production auront du mal à s'établir (dans la mesure où la réglementation le permettrait). De plus, la protection efficace des jeunes est considérée comme l'un des points clés de la future politique du cannabis. Enfin, la diversité des points de vente testée avec ZüriCan a également été évaluée comme un modèle pertinent pour le futur, car elle est la seule à pouvoir répondre aux différents besoins des personnes consommatrices. Il est enfin à noter que les exigences actuelles envers les produits (biologique, provenant de cultures en plein air) ont entraîné certains problèmes, ce qui devrait être pris en compte dans la réglementation future.

Acceptation sociale et politique des essais pilotes

Historique de la mise en œuvre. Dès 2016, les travaux préparatoires pour le lancement d'un essai pilote sur le cannabis dans la ville de Zurich ont été initiés. Au début, un échange étroit a été établi avec la Ville de Berne, où un essai pilote était déjà en préparation, impliquant également la Clinique universitaire de psychiatrie de Zurich. Cette première demande avait été rejetée par l'OFSP, ce qui avait conduit à une pause des activités pendant un temps. Après avoir constaté que l'article d'expérimentation serait introduit au niveau fédéral, les préparations ont repris en 2020, à nouveau en partenariat avec les spécialistes en cannabis de la Clinique psychiatrique universitaire de Zurich (voir par exemple Vogel et al., 2019).

Politique, oppositions, difficultés. Au niveau politique, la préparation de l'essai a rencontré peu de résistances, même de la part des personnes habituellement critiques à l'égard du cannabis. Cette ouverture s'expliquerait principalement par le fait que l'essai était perçu comme un projet très urbain et scientifique. La limitation de l'étude aux personnes résidant en ville de Zurich a été considérée comme un facteur clé à cet égard. L'histoire de la scène ouverte de la drogue dans la ville de Zurich et la nécessité d'une politique libérale en matière de drogues sont également citées comme des raisons de l'ouverture politique envers l'essai. Il n'y a pas non plus eu de résistance notable de la part du canton à l'encontre de l'essai pilote. Au niveau municipal, le groupe de travail sur la consommation de substances dans l'espace public est l'interlocuteur au sein de l'administration en ce qui concerne l'essai pilote. Le fait que ce groupe de travail établi de longue date inclut des protagonistes de divers départements (par exemple, services de santé, département social et département de la sécurité) a également contribué à la forte acceptation de l'essai au sein de l'administration.

Relations avec l'OFSP. Dans la phase de planification, le choix de différents points de vente et, en particulier, la mise en place des social clubs ont été extrêmement ardues, ce qui a également augmenté la complexité et la durée du processus d'approbation par l'OFSP. Le principal problème était que la procédure d'approbation était conçue pour les essais pilotes utilisant des points de vente déjà établis, ce qui n'était pas le cas pour les social clubs. Ce processus était compliqué pour les social clubs, qui ne pouvaient signer leurs baux qu'après avoir reçu l'approbation de l'OFSP. Ils devaient ensuite réaliser des projets de construction dans les mois suivants pour pouvoir commencer leurs activités le plus rapidement possible.

Structure de mise en œuvre. Tout au long de la préparation, la bonne et étroite collaboration entre les responsables de l'Université de Zurich et la cheffe de projet des services de santé municipaux a été d'une importance centrale. Cette dernière a pu, grâce à son appartenance à l'administration, préparer le terrain auprès de diverses autres instances importantes. Ainsi, très tôt dans la phase de planification, les partenaires

ont été impliqués dans le cadre d'un nouveau groupe de projet. Par exemple, la police a été impliquée dès le début, ce qui a été facilité par l'histoire de la politique en matière de drogue de la Ville de Zurich et la coopération historiquement établie entre différentes agences étatiques. D'autres services tels que le Département de l'éducation et des sports (service de prévention des addictions), le Département social, le bureau des permis de construire, la police administrative et le Département de la protection de l'environnement et de la santé ont également été impliqués dans la phase préparatoire.

Relations avec la police. L'implication précoce de la police municipale de Zurich, et l'engagement important de son représentant constituant, selon les responsables de l'essai pilote, un facteur clé de succès pour l'ancrage réussi de l'essai. Selon les propos récoltés, l'essai pilote n'a pas provoqué de résistance au sein de la police, que ce soit à l'échelon de la direction ou des équipes sur le terrain. Cela est également lié au fait qu'en raison des scènes ouvertes de la drogue, la coopération entre les différentes autorités était déjà historiquement établie, y compris dans le domaine du cannabis. De plus, une certaine sérénité a été constatée en matière de cannabis, en raison d'autres problèmes de drogue considérés plus urgents (par exemple, consommation de crack ou trafic de cocaïne). La priorité des forces de l'ordre en matière de cannabis se concentre principalement sur le commerce à grande échelle. La position claire et favorable de la hiérarchie au sein de la police a également contribué à créer une forte acceptation au sein des équipes policières en charge des contrôles de terrain, ce dès le départ. Le responsable de la police municipale a également pris en charge la coordination avec la police cantonale et le ministère public de Zurich pour s'assurer de leur coopération et prévenir toute résistance durant la mise en œuvre. Lors de la phase de préparation, des réunions régulières ont été organisées pour que les représentants des forces de l'ordre puissent poser leurs questions concernant l'essai. La perspective des forces de l'ordre a constitué un apport et permis d'éclaircir certaines questions, notamment concernant les mesures de sécurité minimales dans les social clubs (par exemple, l'utilisation d'un coffre-fort pour sécuriser les produits du cannabis et les revenus, avec un accès réservé aux personnes autorisées). De plus, cela a aidé à établir des règles pour la gestion des contrôles des personnes participant à l'étude.

En ce qui concerne l'acceptation de l'essai, les personnes interviewées déclarent de manière unanime qu'il existe une attitude très positive au sein du public, ce qui s'explique également par le fait qu'aucun incident négatif n'ait eu lieu jusqu'à présent dans la mise en œuvre.

Relations au public, aux médias et communication. Les médias ont également montré un grand intérêt, surtout en ce qui concerne l'ouverture des social clubs, qui ont accordé de nombreuses interviews aux médias. D'après les responsables de l'essai pilote, bien qu'il soit essentiel de communiquer à son sujet, il est impossible de contrôler entièrement toutes les informations diffusées au public en raison du grand nombre d'acteurs impliqués.

Sécurité et ordre public

Sécurité et ordre public. Le déroulement de la mise en œuvre s'est jusqu'à présent passé sans problème, sans aucun incident dans le domaine de la sécurité publique, ce que confirment plusieurs personnes interviewées. Seuls les social clubs avec fumeurs ont été partiellement visités par la police des commerces dans le cadre de contrôles standards liés à leur exploitation.

Maintien de l'ordre et mise en œuvre de la loi. Aucune inspection spécifique à l'essai pilote n'a été effectuée. Il est important de noter qu'une directive a été émise au sein de la police, indiquant qu'il ne devrait y avoir aucun contrôle spécifique autour des points de vente. Ainsi, des contrôles ne seraient effectués, comme dans d'autres lieux, qu'en cas de plainte, ce qui n'est toutefois jamais arrivé jusqu'à présent. Les adresses des différents social clubs sont enregistrées au centre opérationnel de la police, permettant une identification rapide de l'essai pilote en cas d'appel d'urgence lié à des problèmes de sécurité (ce qui n'a jusqu'à présent jamais été nécessaire). En raison du très grand nombre de policiers et policières dans la zone de l'essai pilote, la décision a été prise de ne pas organiser de formation à l'égard de tous les membres des forces de police. À la place, Les informations sur la gestion de l'essai pilote et des personnes participant à l'étude ont été fournies sous forme écrite, y compris une fiche d'information, et intégrées dans l'application de la police. Ainsi, si une patrouille rencontre une personne participante en possession de cannabis, elle peut facilement consulter l'application pour savoir comment procéder dans une telle situation, grâce à un protocole établi.

Essai Grashaus Projects – Bâle-Campagne

Descriptif de l'essai. L'essai pilote [Grashaus Projects](#) est dirigé par l'Institut Suisse de Recherche sur les Addictions et la Santé (ISGF) et mis en œuvre dans le canton de Bâle-Campagne. Il comprend la vente de produits à base de cannabis dans deux magasins spécialisés situés à Allschwil et à Liestal. Dans le cadre de l'étude, ces magasins devraient fournir ces produits à un total de 3'950 personnes qui participent à l'étude. L'essai est financé par une société suisse du secteur privé (Sanity Group Switzerland AG), qui est une filiale d'une entreprise allemande spécialisée dans les produits du cannabis. Le modèle de réglementation étudié ici adopte une approche à but lucratif et repose sur un design naturaliste. L'objectif principal de l'essai pilote Grashaus est d'étudier les effets de la consommation de cannabis sur des groupes spécifiques. Il s'agit de mieux comprendre comment l'accès contrôlé au cannabis peut réduire les risques, et de fournir des bases scientifiques pour les décisions futures concernant la réglementation. L'essai explore également les effets du modèle sur la consommation illégale et les problèmes associés, tout en visant l'amélioration de la santé, du bien-être psychologique, de la situation sociale, et par conséquent de la qualité de vie globale des personnes consommatrices. La réponse à ces questions sera basée sur les données recueillies lors des enquêtes régulières de participation à l'étude (les enquêtes en ligne sont effectuées au début et à la fin de l'étude, après trois mois, puis tous les six mois). En outre, des groupes de discussion avec divers acteurs sont prévus pour évaluer ensemble le déroulement de la mise en œuvre. Selon la planification, la police, les professionnels des domaines de l'aide aux personnes dépendantes, de la psychiatrie et de la protection de la jeunesse ainsi que le personnel de vente seront impliqués dans ce processus.

Dimensions socio-sanitaires

Sécurité des personnes consommatrices. Les premières expériences de l'essai pilote Grashaus montrent que les messages de prévention sont généralement bien accueillis par les personnes participantes, bien que certaines personnes consommatrices qui n'y montrent pas d'intérêt.

Comportement de consommation. Certaines personnes ont décidé de ne plus consommer de cannabis et de quitter l'étude, même s'il reste à déterminer l'impact exact de l'essai pilote sur cette décision. Les premières analyses des données recueillies montrent également que les formes de consommation à moindre risque, telles que les produits comestibles, les vapes et les extraits de cannabis, sont de plus en plus demandés par les personnes participantes depuis le début de l'essai. Les données indiquent aussi que les personnes consomment de moins en moins de cannabis sur le marché illégal (passant de 20 jours au début de l'étude à 10 jours actuellement) et se tournent de plus en plus vers le cannabis de l'étude.

Gouvernance de la production et de la vente du cannabis

Présentation du lieu de vente. Il existe au total deux magasins dans la zone couverte par l'étude, situés à Allschwil et à Liestal. Ceux-ci sont conçus pour être attrayants afin que les personnes consommatrices s'y sentent à l'aise. Ici encore, l'attractivité des magasins du cannabis est présentée comme importante pour substituer le marché réglementé au marché illégal. Chaque magasin dispose d'un bureau pour le personnel infirmier, où les entretiens d'admission sont menés. La décision de vendre les produits à base de cannabis dans des magasins spécialisés s'explique par le modèle de l'étude financée par le secteur privé, dans lequel le bailleur de fond (Sanity Group Switzerland AG) est lui-même l'exploitant des magasins. L'objectif de ces magasins à but lucratif est d'offrir aux personnes consommatrices un lieu où elles peuvent obtenir des informations sur les produits et les acheter sans stigmatisation. Selon les expériences rapportées, ces magasins sont axés sur le service et l'atmosphère y est agréable ; les participants peuvent poser des questions précises sur les produits dans ces magasins spécialisés, qui sont appréciés par les personnes participant à l'étude.



Image 15. Lieu de vente Grashaus; Source : sanitygroup.com

Santé des personnes participantes

Interaction de vente et prévention. Dans les magasins, deux à trois personnes de l'équipe de vente sont toujours présentes, afin que la vente puisse se faire rapidement en cas de forte affluence. Selon les expériences actuelles, les interactions de vente avec les personnes participantes durent entre une minute et trois quarts d'heure, en fonction des besoins. Le personnel de vente est encouragé à mener un entretien avec les personnes ayant des formes de consommation à risque, et à transmettre les messages de prévention. Selon la direction de l'étude, l'exploitant des magasins accorde une grande importance à la réduction des risques en raison de son expertise dans le domaine du cannabis médical. Chez les jeunes personnes adultes participantes en particulier, un potentiel subsiste pour l'évolution vers une consommation moins risquée, car le joint classique reste souvent la seule méthode de consommation connue ou appréciée dans ce groupe cible. Il convient de noter que les données disponibles (notamment l'absence d'entretien avec un représentant d'un magasin) ne permettent pas encore de dresser un tableau complet d'une situation de vente typique, ce qui sera fait dans le prochain rapport annuel de l'étude. Les échanges avec les personnes participantes ont également lieu dans le cadre de sessions d'information thématiques, au cours desquelles des conférences sur des produits spécifiques (par ex. les produits comestibles), sont organisées. Ces événements ont jusqu'à présent été bien accueillis.

Médecin de référence. Dans le cadre des enquêtes régulières effectuées auprès des personnes participantes, environ six à sept cas ont donné lieu à un signalement automatique en raison d'anomalies détectées lors du dépistage des psychoses. Le processus d'évaluation commence par un entretien entre le personnel infirmier de l'étude et les personnes concernées. Ce n'est que si le personnel infirmier le juge nécessaire que le médecin de référence est impliqué, ce qui a été très rare jusqu'à présent. Il s'agit d'une particularité propre à l'essai pilote Grashaus, car dans les autres essais, l'entretien d'évaluation a généralement lieu directement avec un ou une médecin. Par ailleurs, les personnes participant à l'étude ont toujours la possibilité de demander elles-mêmes un entretien avec le personnel médical de référence, ce qui n'a été fait que dans quelques cas isolés jusqu'à présent.

Profil et suivi des personnes participantes

Profil échantillon. La taille de l'échantillon cible pour l'essai pilote Grashaus est de 3'950 personnes. Selon la direction de l'étude, la grande taille de cet échantillon est justifiée par le design naturaliste de l'essai pilote. L'échantillon actuel est composé de près d'un quart de personnes âgées de 23 à 27 ans. Des informations supplémentaires sur l'échantillon seront fournies dans le prochain rapport annuel.

Recrutement. L'objectif de recrutement des participants n'a pas encore été atteint ; au moment de l'entretien (fin juin 2024), environ 700 personnes avaient été recrutées. Selon les responsables, cela n'est pas dû à un manque d'intérêt des personnes consommatrices pour l'étude, mais au processus d'admission complexe et chronophage. À cet égard, des discussions ont eu lieu entre l'équipe scientifique de l'ISGF et Sanity Group Switzerland AG : l'exploitant souhaitait un processus d'admission plus rapide, tandis que du point de vue scientifique, il est nécessaire de maintenir la procédure établie. L'entretien d'admission avec le personnel infirmier de l'étude est particulièrement long, ce qui limite le nombre de personnes pouvant être admises chaque semaine. Les responsables de l'étude estiment toutefois qu'ils pourront atteindre l'objectif visé de

3'950 personnes. Selon les retours, la plupart des personnes ayant eu un entretien d'admission avec le personnel infirmier ont pu être admises dans l'étude, car la sélection s'effectue principalement par le questionnaire préliminaire en ligne, lors de l'inscription. Jusqu'à présent, seule une poignée de personnes ont quitté l'étude, principalement de leur propre initiative.

Critères d'inclusion/exclusion. Les personnes participantes doivent être âgées de 18 à 65 ans, résider dans certaines communes du canton de Bâle-Campagne, et prouver leur consommation actuelle de cannabis via un test rapide. Une connaissance de base de l'allemand est également requise, celle-ci étant évaluée lors d'un entretien avec le personnel infirmier. Les personnes participantes présentant des troubles psychiatriques graves, des maladies cardiovasculaires sévères, ou des tendances suicidaires, ainsi que les femmes enceintes ou allaitantes, sont exclues de l'étude. Un test de grossesse négatif est nécessaire pour que les femmes soient admises.

Suivi des personnes participantes. Les enquêtes en ligne sont remplies tous les 6 mois et permettent de surveiller l'état de santé des personnes participantes, avec un risque d'exclusion en cas d'absence de réponse. Le personnel de vente, formé pour repérer des signes d'anomalies, peut orienter les participants vers le personnel infirmier, qui décidera si un suivi médical est nécessaire.

Produits

Produits. Le projet Grashaus propose une large gamme de produits, incluant des fleurs, de la résine, des extraits de cannabis (oraux et à vaporiser), ainsi que des produits comestibles (extraits de cannabis dans des confiseries). La tarification dans le cadre du projet Grashaus est conforme aux réglementations légales et se base également sur les prix du marché illégal.

Feedback sur les produits et les prix. Les retours sur les produits et la tarification sont globalement décrits comme plutôt positifs, bien que certaines remarques indiquent que les produits seraient trop chers.

Packaging. En ce qui concerne l'emballage des produits, des propositions ont été faites par l'exploitant des points de vente, et l'ISGF a pu donner son avis avant que les propositions ne soient soumises à l'OFSP. Par la suite, divers ajustements ont été effectués (ajout d'informations supplémentaires sur l'emballage). Le design final de l'emballage est coloré avec des motifs sur les bordures, et noir-blanc sur le reste du paquet. Celui-ci contient des informations sur les produits (par exemple, la teneur en THC, la force du produit), le nom du producteur, ainsi que des avertissements concernant la consommation de cannabis. Les avertissements concernent d'une part les interdictions (conduite, remise à des tiers, pas de consommation dans l'espace public), et d'autre part un message de prévention (pas de mélange avec le tabac, l'alcool, les médicaments et d'autres drogues, risque de dépendance, suggestion d'utiliser des vaporisateurs et de baisser le taux de THC). Pour la détermination des noms des produits, qui s'inspirent des noms courants sur le marché illégal, les propositions sont également venues des responsables de l'exploitation des magasins.

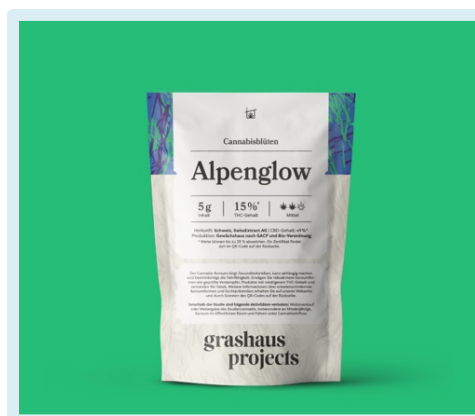


Image 16. Packaging Grashaus; Source: grashausprojects.ch

Merchandising, promotion et communication. Les boutiques vendent des pulls, des t-shirts ou des bonnets avec inscription du nom ou du logo de l'essai (par ex. pulls et t-shirts qui reprennent le motif coloré de celui des bordures du packaging du produit), et d'autres accessoires de consommation (notamment des briquets) sont disponibles. L'exploitant des points de vente (Sanity Group Switzerland AG) gère par ailleurs des pages sur

divers réseaux sociaux pour l'essai pilote, où les produits et les magasins de l'essai pilote sont présentés de manière très visible. L'essai pilote Grashaus se distingue par sa présence pro-active sur les réseaux sociaux, avec une forte activité marquée par des publications régulières et un visuel se voulant axé sur les jeunes adultes. Selon les auteurs du présent rapport, il ne peut toutefois pas être garanti que ce visuel « jeune » se limite à toucher les jeunes adultes et n'atteigne pas tous les jeunes en général. Le produit de l'essai est mis en scène comme s'il l'était par des influenceurs ou influenceuses, de la production à la vente en magasin, sur fonds de décors extérieurs idylliques ou d'aménagements internes accueillants au sein des magasins. Selon les responsables de l'étude à l'ISGF, certains contenus sont proches de la limite d'une promotion active des produits du cannabis. À cet égard, des discussions ont déjà eu lieu entre l'ISGF et Sanity Group Switzerland AG. L'exploitant semble tester les limites de la promotion autorisée dans le cadre de l'essai, sans toujours prendre le soin de consulter son partenaire-recherche. L'ISGF a donc dû à plusieurs reprises réagir à des activités critiques (par exemple, la distribution de flyers de recrutement pour augmenter le nombre de participations) et faire cesser les activités concernées. Enfin, le site internet Grashaus Project est également coloré et comprend des images du cannabis vendu dans le cadre de l'essai. Il inclut en outre un descriptif complet des produits, photos de packaging à l'appui. Il présente par ailleurs l'équipe de l'exploitant des points de vente, de même que la philosophie du groupe et son engagement de responsabilité sociale.

Point de vente

Sélection du personnel de vente. Le personnel de vente est recruté par les responsables des points de vente. L'intérêt pour la vente de cannabis ainsi que l'adéquation du personnel avec le groupe-cible sont des critères de sélection importants, tandis que des connaissances médicales ne sont pas nécessaires.

Formation du personnel de vente. Les formations du personnel de vente sont dispensées par les responsables des points de vente, qui ont au moins partiellement un arrière-plan médical. Le concept de formation a également été rédigé par l'exploitant des points de vente, en consultation avec l'ISGF qui a pu donner son avis. Le personnel de vente reçoit une formation sur la gestion du cannabis, la vente responsable, et le contact avec la clientèle, y compris les discussions sur la consommation problématique. Ces sessions ont lieu avant le début de l'activité de vente et sont répétées chaque année pour rappel. Dans certains magasins, deux ventes ont eu lieu coup-sur-coup aux mêmes personnes afin de permettre un doublement de la limite par vente autorisée dans le cadre des essais¹⁹ (sans dépassement de la quantité limite d'achat mensuelle). La direction de l'étude à l'ISGF a donc averti les magasins de cesser de telles infractions. Selon les magasins, la limite maximale de vente par achat pose un problème, surtout pour les personnes qui viennent de loin et doivent donc se rendre plus souvent au point de vente. Cependant, la limite mensuelle maximale est jugée appropriée par la direction de l'étude. Il est également à noter que l'exploitant des points de vente a introduit des primes pour le personnel de vente pour un recrutement rapide des personnes à l'étude. Cette décision a été discutée entre Sanity Group Switzerland AG et l'ISGF, ce dernier ayant signalé que cela était problématique. Il existe donc une tension entre la réduction des risques et les incitations financières faites au personnel de vente, poussé à recruter davantage de personnes.

Chaîne de production

Production et relations avec le producteur. Les produits du projet Grashaus sont fabriqués et transformés par un producteur suisse (il n'y a donc pas d'intermédiaire). Aucune information n'a été recueillie lors de la collecte de données (limitée en ce qui concerne Grashaus) sur les raisons du choix de ce partenaire de production. Les personnes interrogées n'ont signalé aucun problème lié à la production.

Aspects économiques

Modèle économique et financement de l'essai. Le financement du projet pilote Grashaus est assuré par Sanity Group Switzerland AG, une filiale de l'entreprise allemande Sanity Group, spécialisée dans les produits à base de cannabis. Le modèle de vente testé est de nature lucrative et orienté vers le profit. Cependant, en raison du processus d'admission relativement lent des personnes participant à l'étude, il faudra environ trois ans avant de ne plus générer des pertes. C'est pourquoi les responsables du groupe qui exploite le lieu de vente insistent pour accélérer le processus d'admission, ce que l'ISGF refuse, car cela se heurte à la nécessité d'une évaluation minutieuse de l'aptitude des personnes concernées.

¹⁹ OEPStup, art. 16, al. 2 : La quantité remise en une fois ne peut dépasser 10 grammes de produits cannabiques non mélangés. Pour les produits cannabiques mélangés, cette quantité ne peut dépasser 2 grammes de THC.

Perspective générale

Inspiration et bonnes pratiques. Rétrospectivement, le directeur de l'étude évalue de manière critique l'approche politique et celle de l'OFSP concernant les projets pilotes. Selon lui, un financement des essais par l'OFSP aurait été plus judicieux, permettant aux équipes de recherche de répondre à des appels d'offres appropriés, réduisant ainsi l'importance du financement privé. En ce qui concerne la future réglementation, le modèle avec des magasins spécialisés est considéré comme avantageux car il permet d'offrir une expertise spécifique. Dans cette perspective, il est important que ces magasins soient spécialisés ; la vente dans le commerce de détail non spécialisé est jugée inadaptée d'un point de vue préventif. Concernant les pharmacies, le directeur de l'étude estime que le risque existe de ne pas avoir suffisamment de temps pour une consultation détaillée et que l'anonymat du processus de vente soit trop faible. Un avantage du modèle à but lucratif reposant sur un financement privé est qu'il permet, par ce soutien, de répondre plus rapidement et facilement aux besoins des personnes consommatrices. Selon le responsable du projet, il est également important de noter qu'avec les exigences actuelles de production, il est très difficile de compter sur un système avec de nombreuses petites entreprises de production, et il est donc probable qu'un système avec de grandes entreprises prédomine. Il est essentiel, selon la direction de l'étude, d'interdire la publicité, bien qu'il soit clair qu'une industrie privée trouve toujours des moyens de contourner ces interdictions (notamment sur les réseaux sociaux). Une supervision étroite du marché effectuée par l'État serait également centrale.

Acceptation sociale et politique des essais pilotes

Historique de la mise en œuvre. En tant que spécialiste reconnu dans la recherche sur les addictions, et notamment sur le cannabis (voir par exemple Argote et al., 2023; Mestre-Pintó et al., 2022; Schaub, 2013), le directeur de l'étude de l'ISGF a été sollicité, au cours des années précédant le début des essais pilotes, par de nombreux acteurs souhaitant préparer un essai pilote avec lui. En raison du sérieux de la demande de l'entreprise exploitant le point de vente, il a décidé de développer un essai avec elle et de le soumettre à l'OFSP. Dès le départ, l'idée de Sanity Group était de proposer des magasins spécialisés pour la vente de cannabis. L'ISGF a apporté la question de l'importance des consultations et de l'aspect préventif dans les discussions. La décision finale concernant la conception de l'essai pilote relevait principalement de l'ISGF, bien que l'exploitant des points de vente ait activement demandé à avoir son mot à dire. Le directeur de l'étude décrit l'ensemble du processus de préparation comme très complexe et nécessitant beaucoup plus de ressources qu'initialement prévu.

Structure de mise en œuvre. Concernant l'implication des autorités, le directeur de l'étude a uniquement eu des échanges au niveau cantonal avec le délégué aux addictions, qui a pu apporter sa contribution sur certains aspects de l'étude. De plus, les communes où l'ouverture d'un magasin était prévue ont été contactées dès le début. Ces dernières étaient très ouvertes à l'essai et ont parfois donné leur accord par téléphone dès le premier contact pour le soutenir.

Relations OFSP. Après plusieurs révisions demandées par l'OFSP, certaines communes ont dû être exclues, relativement tard, afin de respecter les exigences légales de limitation géographique de l'essai. Selon la direction de l'étude, l'OFSP avait initialement certaines réserves concernant l'essai, car il s'agissait du premier essai pilote financé par des fonds privés. Par ailleurs, des changements de personnel à l'OFSP ont été problématiques, entraînant une perte de connaissances dans le suivi du dossier.

Relations avec la police. Les échanges avec la police cantonale ont principalement eu lieu dans la phase de préparation, avec une ouverture générale à l'essai. Le fait qu'une police cantonale, plutôt que des polices communales, ait agi comme principale interlocutrice a été considéré comme un facteur simplificateur. Des questions concernant la gestion des personnes participant à l'étude traversant les frontières cantonales en possession de cannabis de l'étude, ainsi que certaines préoccupations concernant des produits spécifiques comme les comestibles, ont été clarifiées. L'implication relativement limitée des autorités est une particularité de Grashaus.

Sécurité et ordre public

Sécurité et ordre public. Jusqu'à présent, la mise en œuvre de l'essai pilote s'est déroulée de manière très discrète, ce qui laisse supposer une forte acceptation par le public. Il n'y a eu aucun retour de la part de la police ou des personnes participantes concernant des contrôles policiers.

Marché illégal. Concernant les éventuels impacts sur le marché illégal, il est encore trop tôt pour faire une évaluation étant donné le démarrage récent des ventes, mais les personnes participant à l'étude semblent, comme mentionné précédemment, s'en éloigner progressivement.

Tableau récapitulatif

Afin de synthétiser les éléments de mise en œuvre recueillis dans les différents essais pilote présentés dans ce chapitre, un tableau récapitulatif a été élaboré, à la page suivante, pour mettre en perspective les principaux paramètres évalués. Ce tableau vise à fournir une vue d'ensemble accessible et rapide des éléments de mise en œuvre observés sur plusieurs dimensions clés, permettant ainsi d'obtenir un aperçu des différentes approches testées.

Tableau 3. Mise en perspective des dimensions clés au sein des essais pilotes

	La Cannabinothèque (Vernier)	Cann-L (Lausanne)	SCRIPT (Berne, Bienne, Lucerne)	Cannabis Research Zürich (Zürich)	Weedcare (Bâle-Ville)	ZüriCan (Zurich)	Grashaus (Bâle-Campagne)
Nombre de personnes participantes (juin 2024)	Environ 800	945	1'091	Environ 1'400	374	1'928	Environ 700
Responsable de l'essai et de l'étude	Association ChanGE. Université de Genève. Hôpitaux universitaires de Genève.	Ville de Lausanne. Addiction Suisse.	Équipe de recherche des Universités de Berne et de Lucerne.	Association Swiss Cannabis Research. Université de Zurich et École Polytechnique Fédérale de Zurich.	Canton de Bâle-Ville. Cliniques universitaires psychiatriques de Bâle et Université de Bâle.	Ville de Zurich et Clinique psychiatrique universitaire de Zurich.	Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions.
Type de lieu de vente	Magasin spécialisé associatif à but non lucratif.	Magasin spécialisé à but non lucratif, Peut fonctionner comme un monopole public ou une concession.	Pharmacies.	Magasins spécialisés, modèle à but lucratif. Pharmacies.	Pharmacies.	Pharmacies. DIZ (Centre d'information sur les substances psychoactives). Social clubs. Vente diversifiée dans ces trois types de points de vente.	Magasins spécialisés, modèle à but lucratif.
Ambiance du lieu de vente	Ambiance neutre, connaissance du produit.	Ambiance neutre, priorité donnée à la prévention plutôt qu'à la connaissance du produit.	Apparence habituelle des pharmacies, vente sécurisée avec personnel de santé.	Magasins spécialisés : ambiance colorée, connaissance du produit (évaluation secondaire, pas in situ). Pharmacies : apparence habituelle, vente sécurisée avec personnel de santé.	Apparence habituelle des pharmacies, vente sécurisée avec personnel de santé.	Pharmacies : apparence habituelle, vente sécurisée avec personnel de santé. DIZ : institution spécialisée. Social clubs : ambiance communautaire, possibilité de consommation sur place et connaissance du produit.	Ambiance colorée, connaissance du produit (évaluation secondaire, pas in situ).
Personnel de vente	Personnel de vente spécialisé en cannabis. Formé à la réduction des risques et aux enjeux cannabis.	Personnel de vente classique (non spécialisé en cannabis). Formé à la réduction des risques et aux enjeux cannabis.	Personnel de pharmacie, spécialisé en désaccoutumance. Formé à la réduction des risques et aux enjeux cannabis.	Personnel de vente spécialisé en management ou vente, intérêt pour le cannabis. Formé à la réduction des risques et aux enjeux cannabis. Personnel de pharmacie, spécialisé en désaccoutumance. Formé à la réduction des risques et aux enjeux cannabis.	Personnel de pharmacie spécialisé en désaccoutumance. Formé à la réduction des risques et aux enjeux cannabis.	Personnel de pharmacie, spécialisé en désaccoutumance. Formé aux enjeux cannabis et réduction des risques. DIZ : personnel déjà spécialisés en santé, consommation de substances psychoactives et réduction des risques. Social clubs : personnel spécialisé en vente, intérêt pour le cannabis. Formé à la réduction des risques et aux enjeux cannabis.	Personnel de vente spécialisé en cannabis. Formé à la réduction des risques et aux enjeux cannabis.
Merchandising lieu de vente	Style neutre. Produits visibles Merchandising disponible.	Style neutre. Produits non visibles. Aucun merchandising.	Style pharmacie. Produits non visibles. Aucun merchandising.	Magasins spécialisés : Style pas encore évalué in situ. Produits visibles. Merchandising disponible.	Style pharmacie Produits non visibles. Aucun merchandising.	Pharmacies et DIZ : Style pharmacie, produits non visibles, aucun merchandising. Social clubs : Merchandising dans les social clubs.	Magasins spécialisés : Style pas encore évalué in situ. Produits visibles. Merchandising disponible.
Promotion et communication	Site web sobre et informatif. Présence limitée sur les réseaux sociaux.	Site web sobre et informatif. Pas de présence sur les réseaux sociaux.	Site web sobre et informatif. Pas de présence sur les réseaux sociaux.	Promotion développée. Pages Internet de l'essai et de l'association attractives et contenant un visuel jeune Présence sur les réseaux sociaux.	Site web coloré et informatif. Pas de présence sur les réseaux sociaux.	Site web sobre et informatif. Présence limitée sur les réseaux sociaux (social clubs).	Promotion développée. Site web attractif. Présence très proactive sur les réseaux sociaux.
Modèle économique	Non lucratif, vise l'autofinancement sans bénéfice, non atteint après six mois.	Non lucratif, autofinancé par la vente de cannabis.	Non lucratif, recettes couvrent les coûts, pharmacies dédommagées sans profit.	Lucratif, modèle orienté vers le profit pour les magasins spécialisés. Une petite marge est possible pour les pharmacies.	Non lucratif, revenus partagés entre étude, pharmacies, et producteur Pharmacies dédommagées sans profit.	Non lucratif, les social clubs (organisations à but non lucratif limitées à 150 membres) peuvent générer des revenus sur des activités accessoires mais pas sur les produits de l'essai. Une petite marge est possible pour les pharmacies.	Lucratif, modèle orienté vers le profit.
Financement de l'essai	Fonds publics (fond cantonal addiction) et privés.	Fonds publics. Ville de Lausanne et fond cantonal addiction.	Fonds publics. Villes participantes, FNS, Fonds de prévention du tabagisme.	Fonds privés de l'industrie du cannabis, donations privées.	Fonds publics Clinique psychiatrique universitaire, Services psychiatriques, d'Argovie, Canton de Bâle-Ville.	Fonds publics. Ville de Zurich, clinique psychiatrique universitaire de Zurich.	Financement privé : entreprise-partenaire exploitante du point de vente (Sanity Group Switzerland AG).

6. Synthèse des résultats et discussion

Dimensions socio-sanitaires

Sécurité des personnes consommatrices. La sécurité des personnes consommatrices représente une priorité dans toutes les études, et différents éléments sont déployés pour la garantir. Les essais pilotes proposent des alternatives au marché illégal qui sont sûres, grâce à la haute qualité des produits, répondant ainsi aux attentes des personnes participantes et encourageant leur sortie du marché illégal. Partout, des activités d'information ont lieu pour promouvoir une consommation moins risquée (par exemple, la liste de ressources institutionnelles sur la consommation de cannabis et la santé dans SCRIPT ; mise à disposition de brochures de prévention). En outre, tous les essais pilotes incluent des critères d'exclusion pour garantir la sécurité des personnes consommatrices (par exemple, grossesse ou troubles psychiques sévères).

Comportement de consommation. Jusqu'à présent, en raison de la courte durée de mise en œuvre des essais pilotes, les observations concernant d'éventuels changements dans la consommation des personnes participant aux études sont principalement d'ordre qualitatives. Un tableau mitigé se dessine quant à l'évolution du comportement de consommation. Dans plusieurs essais pilotes (La Cannabinothèque, Cann-L, SCRIPT, ZüriCan et Grashaus), il existe des indications selon lesquelles une partie des personnes participantes sont susceptibles de se tourner vers des méthodes de consommation moins risquées et/ou des produits à plus faible teneur en THC. Parallèlement, la consommation de produits à forte teneur en THC semble rester populaire, ainsi que constaté notamment dans les essais Cannabis Research Zürich et ZüriCan. Il est également observé dans l'essai Weedcare que les habitudes de consommation établies sont souvent maintenues. Dans l'essai ZüriCan, et au sein des essais pilotes en général, il n'est actuellement pas réellement possible d'identifier des différences dans les changements de comportement de consommation entre les différents points de vente. Pour pouvoir mener une telle analyse, davantage de données devront être prises en compte à un stade ultérieur. Globalement, les données disponibles indiquent toutefois que si un changement de consommation se produit lors de la participation à un essai pilote, celui-ci s'opère généralement dans une direction positive (méthodes de consommation moins risquées et moindre teneur en THC).

Justice sociale et intégration. Sur la base des connaissances actuelles, bien que limitées, les essais montrent des effets positifs sur la justice sociale et l'intégration des personnes inscrites dans l'étude. Dans les essais pilotes réalisés dans des environnements axés sur la santé comme les pharmacies (SCRIPT, Weedcare), une contribution à la déstigmatisation des personnes participantes a été rapportée. Cela semble également être le cas des social clubs ou associations de personnes consommatrices, qui permettent de créer une communauté autour de la consommation.

Protection des mineurs. La protection des mineurs est un sujet abordé dans tous les essais pilotes, avec des mesures mises en place dans chacun d'entre eux. Ce thème est souvent évoqué lors des consultations et des interactions de vente (par exemple, Cann-L, La Cannabinothèque), et des informations écrites sont fournies aux personnes participantes (par exemple, sur l'emballage). De nombreuses personnes interviewées considèrent qu'assurer une protection efficace des jeunes dans le cadre d'une future réglementation représente l'un des défis majeurs. De plus à ce stade, nous disposons de davantage d'informations sur les concepts de protection de la jeunesse des essais que sur leur mise en œuvre effective. Sur la question de la promotion du produit susceptible de toucher les jeunes, voir aussi les développements dans le sous-chapitre infra, « Merchandising, promotion et communication ».

Gouvernance de la production et de la vente du cannabis

Présentation du lieu de vente. Divers concepts sont testés dans les projets pilotes. Dans certains projets, tels que SCRIPT, Weedcare, ZüriCan, et Cannabis Research Zürich, la vente est effectuée en pharmacie. D'autres essais pilotes ont opté pour des magasins spécialisés, en testant à la fois des modèles non lucratifs (La Cannabinothèque sur la base d'un fonctionnement associatif, Cann-L sur la base d'un monopole, ou une concession à but non lucratif) et des approches à but lucratif (Grashaus, Cannabis Research Zürich). Dans le cadre de l'essai pilote ZüriCan, le cannabis a également été vendu au DIZ (centre d'information sur les substances psychoactives) ainsi que dans des social clubs. Cannabis Research Zürich avait également prévu la

mise en place d'une vente en ligne, ce qui a cependant été refusé par le canton de Zurich et l'OFSP. Les pharmacies ont été sélectionnées comme points de vente de cannabis en raison de la présence de personnel spécialisé en santé, tandis que la disponibilité de l'infrastructure nécessaire, la solidité financière et l'expérience dans la gestion des substances psychoactives ont été considérées comme des avantages. Pour Weedcare, le premier essai pilote à avoir été lancé, il a été stratégiquement décidé de réaliser la vente en pharmacie pour minimiser la résistance politique potentielle grâce aux avantages susmentionnés. Pour certains, la vente en pharmacie est plus le reflet de l'état passé de la fragilité du consensus politique, alors que pour d'autres, ces dernières représentent une voie d'avenir en raison des avantages susmentionnés. Les magasins spécialisés offrent quant à eux, selon les acteurs portant les essais, l'avantage de permettre au personnel de consacrer plus de temps à des conseils détaillés ainsi qu'une meilleure connaissance des produits. Les social clubs ont également pris en compte la composante sociale et politique de la consommation de cannabis, en offrant un environnement permettant des conseils spécialisés dans une atmosphère déstigmatisante, et favorisant la constitution d'une dynamique de soutien par les pairs. Les social clubs sont en effet des associations à but non lucratif qui permettent à leurs membres d'acheter du cannabis pour le consommer chez eux ou dans des locaux spécialement aménagés (les membres ne sont en revanche pas habilités à cultiver eux-mêmes du cannabis, contrairement à certains modèles internationaux). Pour ce qui est du magasin s'insérant dans le modèle du monopole ou de la concession à but non lucratif, le choix a été délibérément fait de ne pas insister particulièrement sur la connaissance du produit, mais plutôt sur le message de prévention et de protection de la santé (considérés comme prioritaires). Le DIZ couvre quant à lui un profil spécifique de personnes consommatrices, mais doit rester complémentaires à d'autres types de points de vente. Dans tous les autres essais pilotes, la consommation de cannabis s'effectue dans les espaces privés des personnes et non pas dans les points de vente, sauf pour les social clubs qui disposent de locaux où il est possible aux membres de consommer le produit sur place.

Concernant l'atmosphère des magasins, La Cannabinothèque de l'association ChanGE est davantage un lieu de passage que de rencontre. Le magasin Cann-L affiche une neutralité étudiée, tout en disposant d'un coin d'échange. Les pharmacies de SCRIPT, Weedcare et ZüriCan ont leur apparence habituelle. En raison de l'inscription tardive de ces essais dans le mandat, les magasins de Cannabis Research Zürich et de Grashaus n'ont pas encore été visités dans le cadre de cette recherche. Les photos existantes de Grashaus montrent toutefois des lieux de vente colorés et attractifs. Au sein de ZüriCan, les social clubs peuvent être des espaces mixtes où la vente de cannabis cohabite avec d'autres activités comme un café-restaurant, ouvert à une clientèle plus large que les seuls membres du club.

Santé des personnes participantes

Interaction de vente et prévention. Dans tous les concepts d'essais pilotes, la prévention joue un rôle central, bien que sa mise en œuvre diffère parfois. Les personnes participantes sont régulièrement informées par le personnel de vente des formes de consommation à moindre risque, et des produits alternatifs tels que les vaporisateurs sont présentés. Cette information semble se faire systématiquement lors de la première interaction au point de vente, puis tend à décliner, toutefois selon des intensités variables selon les modèles. De manière générale, les essais à visée lucrative insistent davantage sur la responsabilité individuelle de la personne qui consomme, ou sa capacité à adopter le bon comportement de santé pour ce qui est des social clubs. Dans l'essai pilote SCRIPT, des informations ciblées visent à réduire la consommation de tabac et la prévention du tabagisme constituent l'un des points centraux de l'essai. Selon les retours de différents essais pilotes, les entretiens de vente varient en durée (jusqu'à 45 minutes). Le premier entretien est souvent plus long, mais avec le temps, les interactions de vente deviennent souvent plus courtes, car de nombreuses personnes participantes souhaitent simplement acheter le produit désiré. Certaines pharmacies (Weedcare et ZüriCan) rapportent que les personnes participantes perçoivent un besoin d'information limité, car elles consomment depuis longtemps et de manière consciente, ce qui les pousse souvent à se passer de conseils détaillés. Dans d'autres pharmacies (comme dans SCRIPT), la consultation et la prévention sont considérablement renforcées dans le processus de vente. Selon divers interlocuteurs, les employés des pharmacies sont des professionnels capables de reconnaître des comportements de consommation

problématiques, contrairement à des personnes sans formation en santé. En cas de situations critiques (comportements dépressifs ou suicidaires), le personnel de vente des pharmacies est en mesure de mener un entretien professionnel et de conseiller les personnes concernées sur les endroits où elles peuvent trouver de l'aide. Dans divers essais, il existe en outre, plusieurs activités de prévention au-delà de celles déjà mises en place lors des interactions de vente, qui permettent aussi de toucher des personnes ne participant pas à l'essai (par ex. événements d'information, consultation socio-infirmière gratuite et anonyme, projets sur la déstigmatisation de la consommation). Les études sont ainsi parfois utilisées pour fournir une plus-value au-delà de la seule population des personnes participantes, notamment en matière de réduction des risques. Dans un essai, la vente au sein d'une pharmacie n'a pas toujours réussi à assurer de répondre à tous les besoins des personnes participantes en termes de couverture-horaire, car seules quelques personnes au sein du point de vente étaient spécifiquement formées à la remise de cannabis et elles étaient parfois absentes simultanément.

Médecin de référence. Dans tous les essais pilotes, des médecins de référence sont disponibles. Les personnes participantes peuvent demander volontairement un entretien avec ces médecins et il a été démontré, par exemple dans Weedcare, que cette offre volontaire était souvent utilisée. Selon la direction de l'étude, environ 10% des personnes participantes ont demandé un tel entretien de leur propre initiative dans cet essai, ce qui indique un grand besoin et souligne l'importance de l'accompagnement médical. De plus, dans la plupart des essais pilotes, les médecins de l'étude agissent également de manière proactive. Cela est surtout vrai lorsque les personnes participantes dépassent certains seuils dans la réponse aux points abordés dans les questions des questionnaires-participants (par exemple, dans les essais ZüriCan et Weedcare). Ces seuils, qui ont été délibérément fixés de manière sensible par les responsables des études pour minimiser les risques, ont parfois été critiqués par les points de vente et les personnes participantes, car ils entraînent rapidement une suspension temporaire (impossibilité d'achat) et nécessitent une évaluation médicale. Par exemple, dans Weedcare, environ 10% des personnes participant à l'étude ont eu un entretien avec l'équipe médicale de l'étude en raison de cette attribution automatique. Dans l'essai pilote Cannabis Research Zürich, les évaluations médicales obligatoires ont été évitées, avec la volonté explicite de proposer aux personnes participantes des suggestions mais d'éviter tout système d'adressage trop contraignant.

Par ailleurs, certains essais (par exemple Cann-L ou La Cannabinothèque) valorisent le lien créé entre les personnes participantes et le personnel de vente pour faciliter l'accès au dispositif de soin et l'utilisation de la ligne de demande d'aide. À Cann-L, les mécanismes de communication entre les différents acteurs du projet sont bien établis : un professionnel de la santé échange régulièrement des informations avec le personnel de vente, afin d'assurer un suivi rigoureux. Dans l'essai Grashaus, le personnel infirmier effectue une première évaluation et un entretien avec le médecin de référence n'est requis qu'en cas de besoin (ce qui est rarement le cas). Ces différentes politiques concernant l'implication des médecins de référence et des spécialistes de la santé entre les essais pilotes entraînent un niveau de suivi variable de l'état de santé des personnes participantes, les modèles à but non lucratif tendant à suivre une ligne plus stricte à cet égard.

Plusieurs autres observations peuvent être faites à ce stade. D'une part, alors que tous les concepts de prévention des essais prévoyaient sur le papier une procédure relativement claire et serrée d'adressage des personnes participantes à des médecins de référence, dans les faits et dans le cadre des données récoltées, ces adressages restent rares à l'heure actuelle – sauf pour les essais Weedcare et Cann-L. Deuxièmement, la prochaine année de mise en œuvre permettra de récolter des données plus détaillées sur cet élément. Troisièmement, certains essais comme Cannabis Research Zürich n'entretiennent que des contacts en ligne avec les personnes participant à l'étude (c'est à dire hors des situations de vente), notamment pour les questionnaires de suivi et la transmission du conseil d'adressage à l'équipe médicale de l'étude. D'autres essais tels que SCRIPT recherchent un contact plus direct avec les personnes participantes de l'étude, notamment via les questionnaires de suivi et des relances en cas de réponses problématiques aux questions.

Profil et suivi des personnes participantes

Profil de l'échantillon. Les échantillons des études montrent généralement un niveau d'éducation élevé et une proportion nettement plus élevée d'hommes parmi les personnes participantes (souvent 80% d'hommes et 20% de femmes), bien que dans l'ensemble de la population des personnes consommatrices, la majorité soit

également des hommes. Des personnes non binaires ont également pu être recrutées dans de nombreuses études. Le groupe des jeunes (de plus de 18 ans) qui consomment est également représenté, mais dans divers essais pilotes, il est plutôt sous-représenté par rapport à la population globale des personnes consommatrices, tandis que les personnes mineures ont été entièrement exclues en raison des exigences de l'OEPStup. Le fait qu'une solution doive être trouvée dans le cadre de la réglementation future pour ce groupe à haut risque a été mentionné à plusieurs reprises comme l'un des plus grands défis du futur des essais. Il apparaît finalement que dans certains essais, les personnes ayant une faible consommation de cannabis sont tendanciellement sous-représentées. Cela semble lié aux exigences de participation aux études, dont l'effort vaut davantage la peine dans le cas de consommations importantes.

Recrutement. Le recrutement des personnes participantes s'est déroulé rapidement et sans problème, via une première inscription sur le site web des études, suivie d'entretiens d'admission ultérieurs. Les critères d'exclusion comprenaient par exemple la grossesse et l'allaitement, des antécédents psychiatriques, une résidence en dehors des régions définies ou l'exercice d'une profession liée à la conduite. Certains essais, tels que La Cannabinothèque, SCRIPT, Weedcare, ZüriCan et Grashaus, ont eu recours à des tests de grossesse systématiques, tandis que d'autres, comme Cann-L et Cannabis Research, se sont appuyés sur les déclarations des participantes et les informations recueillies lors des entretiens. Concernant la détection de la consommation de cannabis, SCRIPT, Weedcare, ZüriCan et Grashaus ont utilisé des tests biologiques obligatoires, tandis que Cann-L, La Cannabinothèque et Cannabis Research Zürich se sont limités aux réponses aux questionnaires et aux entretiens.

La majorité des essais ont sélectionné les personnes participantes selon le principe du « premier arrivé, premier servi », tandis que d'autres ont fait une sélection ciblée (par exemple, le profil des personnes pour ce qui est des social clubs dans ZüriCan afin de favoriser le développement communautaire). Les entretiens d'admission, réalisés pour clarifier les critères d'exclusion, ont été menés dans certains projets par du personnel formé des points de vente (ZüriCan, Cannabis Research Zürich). Dans les autres projets, ces entretiens ont été réalisés par du personnel infirmier (SCRIPT, Weedcare, Grashaus) ou des spécialistes en addictions (Cann-L, La Cannabinothèque). Dans l'essai pilote Grashaus, le recrutement a été plus lent que prévu par l'exploitant des magasins spécialisés (l'entreprise de cannabis exploitant le point de vente), en raison de la grande taille de l'échantillon de personnes consommatrices désiré (environ 4'000 personnes) et de l'examen minutieux des critères d'inclusion et d'exclusion. L'expérience menée au sein de cet essai a montré qu'il existe une certaine pression dans les modèles à but lucratif pour recruter rapidement, ce qui entre en conflit avec une évaluation médicale rigoureuse. Par ailleurs d'une manière générale, il faut souligner le fait notable que les critères d'inclusion/exclusion au sein des essais n'étaient pas homogènes, et se sont avérés plus ou moins stricts sur des points infra-réglementaires (par ex. définition d'une vulnérabilité psychique).

Récolte des retours des personnes participantes. Les retours sont collectés dans tous les essais pilotes via des enquêtes régulières. Il existe également des dispositifs spécifiques et des réunions d'échange pour recueillir ces retours (par exemple, la « Cannabis Community » dans La Cannabinothèque ; des groupes d'accompagnement dans SCRIPT ; des réunions de groupe dans Cann-L). Les modèles non lucratifs accordent généralement plus d'importance à cet échange.

Produits

Produits. Dans les sept essais pilotes, différentes gammes de produits ont été proposées. Par exemple, La Cannabinothèque offre plusieurs variétés de fleurs de cannabis avec différents niveaux de THC, des mélanges préfabriqués et de la résine. Cannabis Research Zürich propose également des fleurs, de la résine, et des huiles ainsi que des cartouches de vape. Chez Cann-L, la gamme comprend au démarrage de l'étude différentes variétés de fleurs de cannabis, deux types de résine et des mélanges préfabriqués. Pour réduire les risques, une extension de la gamme par des huiles et des e-liquides est prévue par la suite. Weedcare offre des fleurs séchées et de la résine avec un taux de THC de 4% à 20%. ZüriCan propose des produits de résine et différentes variétés de fleurs de cannabis. Grashaus possède une large gamme de produits, y compris des fleurs, de la résine, des extraits de cannabis et des produits consommables. Dans SCRIPT, des fleurs de cannabis séchées, de la résine, des e-liquides et des produits oraux du cannabis sont vendus. De plus, les points de vente proposent souvent des dispositifs de vaporisation ou des appareils électroniques pour *vaper* afin de promouvoir des formes de consommation moins risquées. Dans certains essais pilotes (par exemple, Weedcare), la sélection limitée de produits a conduit à des retours critiques, incitant à envisager d'élargir

l'offre. De manière générale, il a été constaté qu'une gamme de produits suffisamment vaste et attrayante est essentielle pour offrir aux personnes participantes une alternative durable au marché illégal.

Feedback sur les produits et les prix. La qualité des produits a été globalement bien évaluée, bien que des problèmes isolés aient été signalés, tels que des graines indésirables dans les produits (par exemple, chez Weedcare, ZüriCan et Cann-L). Le fait qu'il s'agisse de produits « propres » a été positivement souligné dans presque tous les essais pilotes. D'après les retours obtenus dans le cadre de l'analyse des résultats, dans certains essais, notamment à La Cannabinothèque, dans SCRIPT et Grashaus, les prix ont parfois été critiqués par les personnes participantes comme étant trop élevés. Les prix se sont généralement alignés sur ceux du marché illégal, avec des produits à faible teneur en THC offerts à des prix plus bas afin de les rendre plus attrayants. Dans le projet SCRIPT, une taxe a déjà été appliquée à certains produits pour simuler un scénario de réglementation futur réaliste. Cette simulation fiscale est importante pour créer un contexte proche d'éventuelles conditions réelles dans le futur, que ce soit pour les personnes consommatrices (insertion dans un marché légalisé) ou pour la société (taxe et revenu).

Packaging. L'emballage des produits diffère passablement entre les essais pilotes. Deux essais, ont des packagings particulièrement colorés : Weedcare et, dans une moindre mesure Grashaus, alors que d'autres optent pour des couleurs plus sobres (La Cannabinothèque, Cann-L, Cannabis Research Zürich). Dans l'ensemble, ZüriCan et SCRIPT ont les emballages les plus sobres dans leur design. A posteriori, Weedcare estime qu'un emballage neutre aurait été préférable (le design coloré a été choisi à la demande des pharmacies pour réduire le risque de confusion). La question des logos sur l'emballage a également été traitée différemment : chez Cannabis Research Zürich, le logo colibri de l'association figure sur les paquets ; tous les autres packagings incluent le logo de l'essai, sauf ZüriCan. Certains contiennent un QR code vers le site web de l'étude (SCRIPT, Weedcare), ou vers des informations de prévention et de réduction des risques (Cann-L et La Cannabinothèque). Par ailleurs, tous contiennent des avertissements (conduite, remise à des ties, interdiction de consommation dans l'espace public) et des informations sur les produits qui sont similaires (taux de THC, force). Dans les deux essais à but lucratif, les producteurs sont mentionnés (Grashaus, Cannabis Research Zürich), alors qu'ils ne le sont délibérément pas dans les autres cas afin d'éviter toute publicité. À l'exception de Cann-L et de La Cannabinothèque, où les produits sont nommés de manière neutre (« Alpha », « Beta » etc. pour Cann-L, « Herbes 01 », « Herbes 02 » etc. pour La Cannabinothèque), les noms de produits ont été adaptés à ceux utilisés sur le marché illégal pour faciliter la compréhension des personnes consommatrices dans les autres essais. Ces noms ont généralement été proposés par les producteurs. Une particularité de Cann-L réside dans le renouvellement des avertissements classiques de santé, formulés dans ce cas sous forme d'interpellation directe afin d'engager davantage la personne consommatrice. La Cannabinothèque comprend des pictogrammes de prévention, pour une meilleure accessibilité du message.

Merchandising, promotion et communication. Les activités de marketing sont proscrites par la réglementation. Les essais pilotes à but non lucratif, ont privilégié une communication très informative et factuelle qui se limite au site internet de leur étude. Leurs sites internet sont extrêmement sobres et présentent les objectifs et modalités de déroulement de l'essai pilote (Cann-L, ZüriCan, SCRIPT, ChanGE, Weedcare).

Parallèlement, dans l'un des essais à but lucratif, des activités de promotion des produits de l'essai pilote sont menées sur le site internet Grashaus Project et les réseaux sociaux par l'exploitant des points de vente de l'essai. Du point de vue de l'équipe de rédaction du rapport, l'exploitant opère ainsi dans une zone grise légale, ce qui a souvent provoqué des tensions avec l'équipe de recherche. Le deuxième essai à but lucratif (Cannabis Research Zürich) utilise également les réseaux sociaux, bien que d'une manière plus mesurée que Grashaus. La Cannabinothèque est aussi présente sur un réseau social et y présente de manière sobre et restreinte les informations relatives à l'étude ainsi que certains articles de presse dédiés. Les sites web de l'étude et de l'association dans le cadre de Cannabis Research Zürich sont attractifs et colorés. L'un d'entre eux utilise le tutoiement, et les deux visent un public jeune à travers une imagerie contenant systématiquement des photos de groupes de jeunes dans des moments de convivialité.

Les premières expériences menées avec les essais pilotes montrent ainsi que la question de la promotion du produit est centrale dans les modèles de vente à but lucratif, et le respect des interdictions publicitaires difficile à garantir dans ce cadre aux yeux de l'équipe de recherche en charge du présent rapport. En effet, des tensions entre les impératifs économiques et ceux de santé publique se font jour à cet égard. Dans la perspective de

ces essais, cette forme de communication sert plusieurs objectifs : visibiliser l'étude afin de favoriser le recrutement, assurer la participation de tous types de profils à l'essai, contribuer à la déstigmatisation de la consommation. La question qui se pose est alors celle de savoir si des résultats similaires ne peuvent pas être obtenus sans ces tendances promotionnelles associant un produit à une image positive, et si la balance entre l'attractivité de l'étude/du marché réglementé et la protection de la jeunesse est assurée. Par ailleurs, les social clubs de ZüriCan sont aussi en partie présents sur les réseaux sociaux, mais n'y visibilisent à notre connaissance pas les produits de l'essai.

Dans l'essai pilote Grashaus, des cas isolés ont été enregistrés où une double vente a été effectuée pour la même personne entraînant un dépassement de la limite autorisée par l'OEPStup pour la quantité remise en une seule fois²⁰ (toutefois sans infraction aux limites d'achat maximales par mois). Si la temporalité entre deux ventes n'est pas précisée dans l'ordonnance, deux ventes consécutives ne devraient semble-t-il pas être possibles lors de la même interaction de vente. De plus, au sein de Grashaus, un système de bonus (incitatif financier) a été introduit dans le système de vente, pour récompenser l'acquisition de nouvelles participations à l'essai par le personnel de vente. Cela montre que le modèle à but lucratif privé présente des conflits inhérents : la recherche de profit nécessite un volume de ventes élevé, ce qui, dans le contexte de la consommation de cannabis, est en contradiction avec les objectifs de réduction de la consommation et de protection de la santé.

Enfin, les essais en magasins (hormis le magasin à but non lucratif de Cann-L) et en social clubs affichent et/ou vendent du merchandising (par ex., pulls et t-shirts avec le nom de la boutique ou de l'essai) : Cannabis Research Zürich, Grashaus, certains social clubs dans ZüriCan, La Cannabinothèque. Les autres types de points de vente ne comportent pas de merchandising (SCRIPT, DIZ et pharmacies pour ZüriCan, Weedcare, Cann-L). Certains points de vente vendent du matériel à fumer (feuilles et briquets) ; c'est le cas notamment de La Cannabinothèque (ChanGE) et de certains social clubs. Cann-L met seulement en évidence dans son magasin les dispositifs de consommation à risques réduits.

Marché illégal. Seuls quelques essais pilotes (par exemple, Weedcare) ont observé des effets sur le prix du marché illégal (des réductions et l'octroi de rabais), tandis que la plupart des personnes interrogées ont indiqué que les échantillons de personnes participant aux études étaient trop réduits pour produire de tels effets.

Point de vente

Sélection des lieux de vente. La sélection des points de vente s'est généralement faite pour les pharmacies par un appel lancé via l'association des pharmaciens ou les services pharmaceutiques cantonaux. Pour les social clubs, le processus de sélection était plus complexe, incluant une vérification policière des responsables afin de garantir l'intégrité des partenaires de mise en œuvre dans l'essai pilote et évaluant également leur concept de vente, leur philosophie ainsi que leurs motivations et objectifs. Lors du processus de mise en place, les points de vente qui pouvaient déjà s'appuyer sur des structures existantes (notamment les pharmacies et le DIZ) avaient un effort de préparation moindre.

Sélection du personnel de vente. Dans certains essais, le personnel de vente dans les magasins spécialisés a été sélectionné en partie en fonction de son expérience avec les produits à base de cannabis, un arrière-plan médical n'étant généralement pas requis (La Cannabinothèque, Grashaus, Cannabis Research Zürich). En revanche, Cann-L a préféré un profil de vente classique sans expérience spécifique dans le domaine du CBD ou du cannabis afin d'apporter une perspective neutre à la vente. Dans Cannabis Research Zürich, un arrière-plan médical était requis pour au moins une personne par point de vente. Bien qu'il n'ait pas été spécifiquement recruté pour les essais, le personnel de pharmacie s'est généralement montré motivé à participer à l'étude. Quelques personnes avaient des réserves, elles ont donc été dispensées de la tâche de vente de cannabis.

Formation du personnel de vente. Dans tous les essais pilotes, des formations ont été dispensées au personnel de vente. Dans certains projets, les formations ont été réalisées par toute une palette de professionnels, par exemple du personnel médical et des représentants de la police (par ex., ZüriCan, Weedcare), dans d'autres par du personnel non spécialisé comme les responsables des points de vente (Grashaus). Il est attendu que l'effet d'apprentissage soit plus important lorsque les formations sont effectuées par des spécialistes des domaines abordés. Dans l'essai pilote SCRIPT, la formation du personnel de vente s'est faite en ligne en auto-apprentissage, ce qui a été perçu comme très exigeant par certains employés de pharmacie. Pour les

²⁰ OEPStup, art. 16, al. 2 : La quantité remise en une fois ne peut dépasser 10 grammes de produits cannabiques non mélangés. Pour les produits cannabiques mélangés, cette quantité ne peut dépasser 2 grammes de THC.

responsables de pharmacie (obligatoire) et le personnel de vente (facultatif), une formation complémentaire en présentiel de quatre heures a également été organisée. Il existe souvent au sein des essais une formation continue ou un échange continu avec les points de vente, par exemple dans le cadre de réunions spécifiques où des situations de vente particulières sont discutées avec le personnel de vente (par exemple, Cann-L, Weedcare), des tests de connaissances réguliers pour le personnel de vente (Cannabis Research Zürich), des formations annuelles répétées (Grashaus) ou des réunions d'échange entre les points de vente (ZüriCan) sont organisées.

Aspects techniques. Au début, des problèmes techniques avec les logiciels (notamment Cannavigia, mais aussi avec les logiciels spécifiques aux essais pilotes) ont émergé dans différents essais pilotes (par exemple, SCRIPT, Weedcare, ZüriCan), mais ont cependant été résolus depuis.

Chaîne de production

Production et relations avec le producteur. Certains essais pilotes ont opté pour des producteurs établis et de grande taille (Weedcare, ZüriCan, Grashaus, SCRIPT et Cannabis Research), tandis que d'autres ont délibérément choisi de collaborer avec des fabricants nouveaux et pas encore établis (La Cannabinothèque, Cann-L). Pour ces derniers, l'idée est notamment d'établir des partenariats qui permettent de s'entendre sur l'alignement des objectifs de santé publique. ZüriCan coopère avec deux producteurs pour minimiser le risque de difficultés de production. Globalement, la coopération entre les essais pilotes et les producteurs s'est bien déroulée. Cependant, l'exigence légale d'utiliser exclusivement des produits biologiques provenant de cultures en extérieur a posé des défis en termes de qualité (pollinisation croisée) dans certains essais pilotes (par exemple, La Cannabinothèque et Weedcare). D'autres essais pilotes (Cann-L, La Cannabinothèque et ZüriCan) ont également rencontré des difficultés importantes de production et de livraison, notamment au début.

Aspects économiques

Modèle économique. Les sources de financement pour les essais sont diverses (par ex. fond cantonal de lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie et fonds privés pour La Cannabinothèque, financement des villes pour SCRIPT et Cann-L). Certaines villes financent en outre les recherches liées aux essais de même que des initiatives liées à la prévention. Outre les fonds municipaux, les études relatives aux essais sont quant à elles co-financées par des organismes de recherche nationaux ou les universités. La principale différence dans le modèle économique des essais réside dans la nature des fonds, publics/à visée non lucrative pour 5 des essais, et privés/à visée lucrative avec un financement des entreprises spécialisées dans le cannabis pour Grashaus (dont le bailleur de fond est Sanity Group Switzerland AG) et Swiss Cannabis Research (qui accepte via son association le financement des entreprises du cannabis, mais pas du tabac ni de l'alcool). Les deux essais financés par des entreprises de cannabis testent des modèles de vente à but lucratif (bien que pas encore rentable dans le cas de Grashaus, et dont la plus-value ne prend pas encore la forme de gains privés dans le cas de Cannabis Research Zürich), et peuvent ainsi viser l'investissement dans un futur modèle lucratif générant une plus-value au niveau de la vente aux personnes consommatrices.

Les cinq autres modèles ne visent aucun profit dans leur modèle de vente testé : magasins à but non lucratif pour Cann-L et La Cannabinothèque ; social clubs à visée d'auto-financement sans génération de profit sur la vente de cannabis pour ZüriCan ; pharmacies (dédommagées pour leur participation à l'essai ou pouvant réaliser une petite marge selon les modèles). Pour les entreprises investissant actuellement à perte dans les deux essais concernés, il s'agit selon l'équipe de rédaction du présent rapport de se pré-positionner ainsi dans un éventuel futur marché, ce d'autant plus que le nombre de personnes participantes à ces études est élevé. L'entreprise de cannabis impliquée dans l'essai Grashaus a en outre des liens financiers avec l'industrie du tabac²¹. Les clés de répartition des recettes sont légèrement différentes au sein des deux modèles à but lucratif, et ont été décidées d'entente entre les partenaires (répartition des recettes entre l'étude, les points de vente et les producteurs). Il s'agira de surveiller étroitement les effets des modèles à but lucratif sur les dimensions cruciales que sont les incitatifs à la consommation à travers le marketing et la publicité. Des différences importantes sont déjà identifiables à ce niveau, avec des identités visuelles plus attractives et une présence

²¹ Voir le communiqué de presse de l'entreprise pour plus de détails : Sanity Group. (2022, septembre 27). *German Cannabis company Sanity Group announces \$37.6 Million Series B funding round* [Communiqué de presse]. <https://sanitygroup.com/en/2022/09/27/press-release-sanity-group-announces-series-b-funding-round/>

plus marquée sur les réseaux sociaux et à travers les sites internet pour les modèles à but lucratif (cf. *supra*, discussion sur la gouvernance des essais). Au vu des effets délétères de la publicité en termes d'influence sur les jeunes, par exemple attestées sur la question du tabac, ces différences sont loin d'être anodines. Des questions d'éthique et d'intérêt public se posent donc à ce niveau. Dans l'un des cas, le financement issu notamment des entreprises de cannabis finance aussi une thèse menée dans le cadre de l'essai.

Pour les essais reposant sur les entreprises privées de cannabis dans un modèle à but lucratif, le profit permis par la vente est une manière de faire en sorte que l'industrie s'y retrouve. Pour les modèles non lucratifs, qui achètent tous le cannabis à des producteurs privés, les entreprises trouvent leur compte dans la vente de produit aux essais, sans que la question ne doive être connectée à celle de la génération d'une plus-value lors de la vente aux personnes consommatrices. Cann-L a fixé un prix d'achat plus élevé à son producteur de sorte à ce que le modèle soit viable pour le producteur, tout en empêchant le profit dans la phase de vente. Cela permet d'éviter tout incitatif du point de vue de la vente. Pour la plupart des essais, l'auto-financement n'est pas encore possible (couverture des frais d'exploitation, de location des locaux et d'achat du cannabis) et les essais tournent à perte. Cela crée d'ailleurs des tensions avec les industries : dans l'essai Grashaus, l'entreprise de cannabis impliquée pousse pour une acceptation plus rapide dans l'étude afin de rentrer dans ses frais au plus vite, ce que refuse l'institut de recherche en charge de l'essai afin de conserver les standards de santé et de sécurité propres à la validation des entrées au sein de l'essai. Si tous les essais permettent aux producteurs de se positionner sur un futur marché réglementé (d'autant plus dans les essais qui accumulent un grand nombre de participation), les deux essais financés par des entreprises privées spécialisées dans le cannabis permet aussi à ces dernières de se positionner sur le futur marché au niveau de la vente directe aux consommateurs et consommatrices (exploitation des points de vente à but lucratif dans un futur modèle). Par ailleurs, les social clubs de Zurich (associations sans but lucratif limitées à 150 membres) ne réalisent pas de profit sur la vente de cannabis, mais ont parfois des activités annexes, par exemple sous forme d'exploitation d'un café-restaurant ouvert au public qui peuvent, quant à elles, générer des profits. Au final, le modèle est donc celui de l'auto-financement sans bénéfices pour les social clubs (ZüriCan), le magasin monopolistique (Cann-L) et le magasin associatif (La Cannabinothèque), un défraiement pour les pharmacies (dédommagement sur le prix de vente sans profit dans les modèles SCRIPT et Weedcare, avec un léger profit possible dans les modèles Cannabis Research Zürich et ZüriCan), prestation rémunérée pour l'ouverture du dossier et les conseils à la désaccoutumance du tabac), et un objectif de rentabilité avec bénéfices (même si ce n'est pas le cas dans le cadre des essais pilotes) pour les deux modèles à but lucratif (avec l'objectif de dégager des bénéfices allant aux points de vente en plus de ceux revenant aux producteurs). Pour rappel, dans tous les modèles, un bénéfice est possible au niveau de la production, mais pas tous ne visent un bénéfice au niveau de la vente.

Perspectives générales

Inspiration et bonnes pratiques. Tous les modèles visent à assurer la mise à disposition, aux personnes consommatrices avérées de cannabis, d'un produit sûr et de qualité, issu d'une agriculture locale et faisant l'objet d'une chaîne de contrôle certifiée. Les essais testent la faisabilité du déploiement de tels modèles dans des conditions proches du réel, quoi qu'à une échelle réduite. Ils ont tous un objectif de substitution au marché illégal, qui propose des produits de mauvaise qualité pouvant présenter une haute dangerosité, et alimente une économie criminelle. Les modèles testés visent également, selon des modalités différentes, à la déstigmatisation des personnes consommatrices de cannabis ainsi qu'à leur mise en contact avec des institutions et prestations de prévention. Des objectifs de santé et de sécurité publiques sont ainsi visés. Les différences entre les essais symbolisent en outre différentes sensibilités politiques, à travers des approches favorisant plus ou moins le rôle de l'État et du secteur médical dans la protection de la santé des citoyennes et citoyens (pharmacies, monopole ou concession à but non lucratif, centre d'information sur les substances psychoactives) ou la responsabilité individuelle (social clubs et magasins spécialisés) et les mécanismes de marché (modèles à but lucratif). L'avantage de la Suisse à ce stade est de pouvoir s'appuyer sur les expériences internationales de légalisation ou réglementation du cannabis déjà menées dans différents pays selon des modèles très différents (par ex. États-Unis, Canada, Uruguay). Ces expériences montrent notamment que le modèle à but lucratif privilégié dans certains États américains et provinces du Canada a donné lieu à

d'importantes dérives commerciales allant à l'encontre de la santé publique et de protection de la jeunesse (voir, par ex., Barry & Glantz, 2016; Noël et al., 2024).

Par ailleurs, dans une perspective de justice sociale, les essais sont l'occasion de faire entendre la voix de personnes consommatrices de cannabis, longtemps invisibilisées et stigmatisées. Certains essais comme SCRIPT, La Cannabinothèque ou ZüriCan ont organisé des processus participatifs ou communautaires permettant de valoriser les savoirs et expériences des personnes consommatrices et de coconstruire l'essai dans une optique collaborative. Les essais ont aussi donné lieu à un rapprochement bénéfique avec la prévention du tabagisme, à travers la promotion de modes de consommation à risques réduits dans les sept cas. La configuration des essais, permettant de tester plusieurs modèles différents dans des conditions proches de la réalité au sein d'un même contexte national est une opportunité cruciale pour générer de l'évidence et créer des bases d'information solides pour le débat politique et sociétal. En cas de future réglementation du produit, la question se pose de savoir quel usage serait fait des recettes du cannabis en cas de marché monopolistique ou concessionnaire ; selon certains interlocuteurs, les bénéfices générés devraient alimenter les fonds de prévention (il s'agirait encore de définir à quel niveau de gouvernance). D'autres éléments sont mis en évidence dans une perspective générale : le risque que seules les grandes industries du cannabis ne parviennent à s'établir dans un éventuel futur marché et la question du soutien aux petits producteurs (notamment locaux), de même que le fait que l'entier de la chaîne de production devra faire l'objet d'une réglementation, de la production à la vente finale. Enfin la question d'une interdiction efficace de la publicité devra être centrale dans les réflexions futures, d'éventuelles interdictions pouvant être facilement contournées, par exemple sur les réseaux sociaux.

Acceptation sociale et politique des essais pilotes et relations avec les autorités

Historique de la mise en œuvre. Pour certains essais tel que celui de Genève, les impulsions en faveur d'une Cannabinothèque dataient des années 1990 déjà. Étant concernées au premier chef par cette réalité, les villes (notamment organisées au sein d'un groupe de travail interurbain) entendent chercher des solutions aux problèmes de la consommation de cannabis à travers un changement de régulation depuis longtemps déjà. Un travail de conviction de longue haleine a eu lieu pour en arriver à l'introduction de l'article expérimental et à la validation des essais par l'OFSP. Les villes se sont engagées avec conviction dans la mise en place des essais, en capitalisant souvent sur des réseaux et des savoir-faire développés durant l'époque de la réduction des risques et de la lutte contre le VIH/sida. Des rassemblements interpartis ont été construits autour de plusieurs essais (La Cannabinothèque, Cannabis Research Zürich) afin de promouvoir un dialogue éloigné des clivages partisans. La mise en place de ces projets novateurs et expérimentaux a pris des années et a nécessité de nombreuses ressources pour les équipes investies.

Politique, oppositions, difficultés. Les responsables d'essais auraient souhaité que les études sur les essais pilotes soient financées par la Confédération. La crédibilité d'essais reposant sur des équipes de recherche universitaires a été cruciale pour assurer l'engagement des municipalités. Hormis le canton de Berne, le contexte politique des essais était favorable au niveau municipal comme cantonal. Les autorités politiques ont toujours pris en charge la majeure partie de la communication publique autour des essais.

Structure de mise en œuvre. Les essais ont posé une multitude de défis pratiques, juridiques, scientifiques, politiques et institutionnels à chacune des étapes de leur mise en place, et les responsables ont fait preuve d'un engagement soutenu pour porter ces projets ambitieux dans un contexte incertain. La mise en place et la tenue des essais nécessitent en outre des investissements importants, notamment en termes financiers, d'infrastructures et de ressources humaines. De même, des collaborations solides et une importante coordination intersectorielle et interdépartementale ont été mises en place pour assurer le bon fonctionnement des essais, avec le concours des autorités municipales et cantonales ainsi que des partenaires non étatiques. Les essais pilotes ont des ramifications dans de nombreux secteurs, et la gamme des partenaires de mise en œuvre est très étendue : police, ministère public, médecin cantonal, associations de pharmaciens, services sociaux et sanitaires, institutions médicales, services juridiques, divers corps d'inspection. La seule exception est constituée par les essais à but-lucratif, au sein desquels les contacts avec les autorités sont passablement plus limités. Pour les essais qui mettent au premier plan l'insertion de la question du cannabis dans une perspective socio-sanitaire plus globale, la coordination avec ces partenaires est passée par la mise

en place de groupes de travail et de réunions d'échanges très régulières. L'implication de nombreux Départements politiques a non seulement facilité la coordination autour des essais dans les différentes villes, mais a également favorisé la consolidation du consensus politique. La taille des communes et des cantons n'a pas eu d'influence décisive sur le degré d'acceptabilité politique des essais.

Relation avec la police. De l'avis de tous, la police s'est montrée particulièrement favorable aux essais dans les contextes étudiés, dans l'idée que la lutte contre le trafic de substances psychoactives pourrait se concentrer sur d'autres substances prioritaires comme le crack ou les opioïdes.

Sécurité et ordre public

Aucune atteinte à l'ordre public n'a été déclarée autour des points de vente, et la vente a pu débuter de manière remarquablement sereine dans les sept cas. La plupart des équipes en charge des essais a mené un travail approfondi de communication publique et de communication ciblée auprès des voisinages concernés, et aucun retour négatif ni aucune problématique ne sont à déclarer. Le travail de coordination avec les forces de police responsables, municipales ou cantonales, a partout été très bien mené en amont, et la communication a été constante. Des représentants des forces de l'ordre sont par ailleurs intégrés dans des groupes d'accompagnement des essais dans de nombreux cas (par ex. Cann-L, ZüriCan). Des éléments importants tels que les modalités de contrôle des cartes de participation aux essais ou l'identification du produit issu des essais ont été clarifiés en amont avec les forces de l'ordre et permettent une mise en œuvre fluide. Au vu de la taille réduite des essais de même que de leur calendrier de démarrage, il est par ailleurs trop tôt pour observer d'éventuels répercussions des essais sur le marché illégal (prix, taille, déplacements). Les essais restent attentifs aux évolutions des prix du marché illégal pour une éventuelle adaptation de ceux du cannabis réglementé. Certains interviewés relèvent le fait que les essais ne doivent pas susciter des espoirs démesurés de la part de la population quant à une annihilation du marché illégal, ceci n'étant pas possible dans la situation actuelle au vu de la population réduite des personnes participantes. La plupart des études relatives aux essais questionnent les personnes participantes sur leur éventuelle fréquentation du marché illégal ainsi que les raisons de celle-ci afin de documenter cet aspect important.

Enfin, la fiabilité du personnel engagé de manière ad hoc pour les nouveaux points de vente (magasin à but non lucratif, magasins à but lucratif spécialisés, social clubs) a été vérifiée de manière rigoureuse lors de background check menés en collaboration avec la police dans les différentes villes. Les éléments préliminaires indiquent qu'une généralisation du modèle réglementé pourrait se faire sans engager de moyens supplémentaires considérables de la part de la police, mis à part ceux concernant les vérifications des profils du personnel de vente et la mise en place initiale de la réglementation (report des personnes consommatrices sur la vente légale). La sécurisation des points de vente au niveau des règles de stockage du cannabis s'est faite sans encombre : les pharmacies disposaient déjà du dispositif nécessaire, et les nouveaux points de vente se sont pliés aux concepts de sécurité élaborés pour chaque essai d'entente avec la police. Aucune déperdition du produit ou fuite dans le marché illégal n'a été constatée. Il est également trop tôt pour étudier d'éventuelles répercussions des essais sur la sécurité routière, mais cet aspect sera étudié dans le rapport de la période 2 (2024-2025).

7. Conclusions et perspectives

Les éléments mis en évidence dans ce chapitre engagent uniquement l'équipe de recherche ayant mené l'analyse et rédigé le présent rapport. Avec l'introduction d'un article expérimental à la LStup par le législateur, la Suisse a choisi d'adopter une approche empirique pour investiguer scientifiquement les effets d'une réglementation du cannabis. La vente de cannabis dans plusieurs grandes villes et communes suisses a démarré entre janvier 2023 et mai 2024 sous forme d'essais pilotes au bénéfice d'autorisations délivrées par l'OFSP. Ces essais permettront de récolter une riche base d'évidence pour les réflexions et débats politiques futurs en la matière. Une telle initiative concertée permettant de comparer différents modèles de vente au sein d'un même contexte national est à notre connaissance inédite au niveau international. À ce jour, la mise en œuvre de ces essais pilotes se déroule bien. Ils n'ont pour l'heure donné lieu à aucun problème observable du point de vue de la santé publique, de la santé des personnes consommatrices ou de la sécurité et de l'ordre public. Il convient toutefois de fortement souligner que les résultats présentés ici sont de nature totalement préliminaire, puisqu'ils ne couvrent que quelques mois de mise en œuvre pour la plupart des essais. En vertu du mandat confié à l'Université de Lausanne et à la Fachhochschule Nordwestschweiz, le présent rapport s'est focalisé sur la base empirique des essais, en rassemblant les données à disposition sur l'historique, l'organisation et les premiers pas de la mise en vente de cannabis dans une perspective comparative. Il permet ainsi d'informer le grand public et le monde politique de manière transparente et circonstanciée sur les premières expériences faites dans ce domaine. Dans les rapports de l'année suivante, l'analyse de mise en œuvre sera étendue à la deuxième année, et sera mise en perspective avec la littérature scientifique et les retours de spécialistes externes issus de différents domaines (criminologie, économie, santé publique, gouvernance, médecine). Par ailleurs, chaque essai pilote étant mené par des équipes de recherche scientifiques, ces dernières présenteront aussi en temps voulu les résultats des études actuellement menées par elles. Sur la base du rapport de cette année, quelques remarques conclusives sont présentées ici à propos de certains défis d'ores et déjà identifiables concernant l'avenir de ce dossier.

Calendrier des essais et temporalité politique.

Un défi important se fait déjà jour quant au possible décalage entre la temporalité des essais pilotes et celle du débat politique. La thématique de la réglementation du cannabis est rythmée par de nombreux débats depuis des décennies déjà, la question suscitant tant des craintes que des espoirs de changement de part et d'autre de l'échiquier politique. À l'heure où plusieurs pays empruntent le chemin d'une réglementation à l'international – l'Allemagne constituant l'un des exemples les plus récents en avril 2024 – il est possible que la question suscite également de nouvelles initiatives politiques en Suisse au cours des années à venir. Par exemple, l'Assemblée fédérale est actuellement en train de traiter l'initiative parlementaire d'Heinz Siegenthaler (Le Centre. PEV) « [Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateurs](#) » (20.473), demandant un encadrement de la « production destinée à un usage personnel » au nom de la politique des quatre piliers et de la lutte contre le marché illégal. Cette initiative a été déposée en septembre 2020, soit quelques mois avant l'entrée en vigueur de l'article expérimental en mai 2021, mais poursuit néanmoins son traitement, notamment au des Commissions des affaires sociales et de la santé publique du Conseil national et du Conseil des États. Elle est susceptible de donner lieu à des débats politiques dans un avenir proche au niveau national. Les essais pilotes requièrent quant à eux le temps de l'investigation scientifique, du point de vue du recrutement des personnes participantes et de l'obtention d'une phase d'observation suffisamment longue pour être en mesure d'observer les effets investigués. Les résultats des essais fourniraient une base d'évidence robuste pour une prise de décision informée (Sager, Hadorn & Schlauffer, 2023), sur la base d'expérimentations. Les processus basés sur l'évidence ont en outre un potentiel de renforcement de la légitimité de la décision politique (Widmer, 2009) ou de désescalade (Mavrot et al., 2023). Cela est particulièrement le cas si les résultats des essais et des études menées autour d'eux sont intégrés aux processus politico-administratifs en cours (Balthasar, 2009). Au vu du design expérimental complexe choisi par la Suisse (nombreux essais testant chacun un modèle de vente différent), ils apporteront des éléments de réflexion précieux non seulement sur la question de l'opportunité d'une réglementation, mais également sur ses modalités dans le cas où cette option devait être privilégiée.

Comparaison circonstanciée des modèles de vente et de leurs effets.

Le point fort des essais pilotes helvétiques est de permettre une mise en perspective expérimentale de différents modèles de vente de cannabis pour en tester les effets à différents niveaux (sécurité publique, réaction du marché illégal, habitudes de consommation, santé publique...). Au vu de leur ampleur et de leur temporalité, les essais permettent de mener ce test dans des conditions expérimentales permettant de s'approcher (relativement) de conditions réelles. Il est nécessaire de souligner que les essais ne diffèrent pas uniquement sur la simple question des modalités de vente du cannabis, mais mettent également en œuvre des concepts de sécurité, de protection de la jeunesse et de prévention qui diffèrent les uns des autres. Les résultats autour de l'entier de ces aspects devront être pris en considération de manière rigoureuse dans les conclusions pouvant être tirées de ces expérimentations. Ainsi que l'a montré ce rapport (cf. notamment section 6, *supra*), les modèles ont des philosophies qui diffèrent dans la place laissée à la communication et à la promotion du cannabis (par ex. à travers les réseaux sociaux et sites internet, le packaging du produit, la mise en évidence de *merchandising*) ou dans l'importance accordée à la diffusion d'un message de prévention lors de la situation de vente et aux aspects sur lesquels ce message porte (par ex. modes de consommation à risques réduits, baisse du taux de THC dans la consommation, identification précoce de consommations à risque, accent sur la responsabilité de la personne qui consomme, auto-contrôle à travers les pairs). Ces aspects sont liés à la question des principes fondamentaux sur lesquels reposerait une future réglementation le cas échéant, et le débat ne pourra pas faire l'impasse sur ces points. Pour garantir une mise en œuvre effective du modèle choisi dans toutes ses ramifications, une éventuelle législation devrait thématiquement préciser ces différents aspects et exigences.

Modèles économiques.

Cela rejoint la question cruciale du modèle économique de la réglementation (vente au consommateur à but lucratif ou non lucratif). Les options testées dans les essais pilotes suisses sont :

- a. Un marché libre mais entre les mains de prestataires de soins que sont les pharmacies, avec un encadrement serré des marges possibles, qui s'effectueraient plutôt sur des prestations annexes au prix de vente (par ex. ouverture de dossier, conseil de désaccoutumance du tabagisme).
- b. Un marché libre pénétré par les entreprises privées de cannabis, orienté sur un modèle à but lucratif qui met en tension les impératifs de rentabilité avec ceux de santé publique et dont la littérature montre qu'il a pu donner lieu à des stratégies de pénétration des marchés agressives dans certains pays (voir par ex. Philibert, 2022) ; le choix du modèle à but lucratif ou non lucratif peut concerner le niveau de la vente (interface vente-consommation), ou celui de la vente et de la production de cannabis.
- c. Un monopole ou une concession à but non lucratif qui accorde un statut spécial au produit et permet une maîtrise des règles accompagnant sa mise sur le marché (absence de publicité et marketing).
- d. Des social clubs gérant eux même la vente du produit selon des modalités à définir, dans une optique de déstigmatisation et de prévention par les pairs des personnes consommatrices.

Ces choix fondamentaux devront se prendre en connaissance de cause, car la littérature scientifique sur la légalisation ou la réglementation du cannabis montre qu'une fois un choix de modèle effectué, tout retour en arrière devient extrêmement difficile, en particulier en regard de l'ouverture du marché à l'économie privée (Kilmer, 2019). La Suisse a ainsi l'avantage de pouvoir s'appuyer sur l'évidence à disposition au niveau international quant aux effets des différents modèles, et également sur l'expérience suisse en matière de tabac. Cette expérience montre ainsi comment l'industrie mène un travail de lobbying important (Olivier, 2019; Olivier et al., 2017), ne fournit pas de réels efforts d'auto-régulation sur des éléments relatifs à la santé publique, combat les projets de prévention structurelle (Mavrot, 2021), et utilise les interstices existants pour des actions publicitaires et marketing (Canevascini et al., 2014).

Par ailleurs, en Suisse, il existe d'autres exemples de régulation d'activités potentiellement addictives dans lesquels l'État joue un rôle plus engagé que dans le domaine du tabac. Par exemple, la gestion des loteries et des jeux à tirage est assurée par Swisslos et la Loterie Romande, qui sont deux organisations privées à but non lucratif. Ces entités sont régulées par l'autorité intercantonale des jeux (Gespa), qui leur octroie les concessions

d'exploitation et supervise leurs opérations. Qui plus est, leurs bénéfices sont redistribués à des projets d'utilité publique. Bien que ce modèle ne soit pas exempt de critiques, notamment concernant la publicité (Bachmann & Studer, 2016) et le modèle de prévention général (Billieux et al., 2016), il constitue un exemple de régulation d'une activité potentiellement addictive où l'État joue un rôle actif. Cela démontre que des modèles semi-étatiques de régulation existent en Suisse et pourraient inspirer la gestion de substances comme le cannabis.

Niveau de gouvernance.

Un autre défi qui se pose de manière aigüe quant au futur de cette thématique en cas de réglementation est le décalage qui risque d'exister entre les niveaux de gouvernance compétents. D'une part, les essais pilotes ont été intégralement le fait des mobilisations des villes suisses, confrontées à des problématiques locales en termes de consommation du cannabis et de sécurité publique. Cela les a poussées à une mise en réseau, un travail d'*advocacy* au niveau fédéral, et un investissement conséquent dans la mise en place des essais sur leur territoire. Leur motivation est claire au vu des implications de cette problématique sur leur territoire, ce que prouvent les années de travail de fond effectuées par elles. De même, elles ont récemment accumulé un savoir et un savoir-faire extrêmement précieux sur l'organisation et le déploiement de modèles de vente de cannabis, en fournissant des efforts soutenus pour assurer le bon déroulement des essais sur les nombreuses dimensions concernées : élaboration d'un concept de sécurité et coordination avec les forces de police, collaborations avec les nombreux groupes professionnels concernés (pharmacies, institutions sociales, départements hospitaliers psychiatriques ou services des addictions), communication publique et avec le voisinage des points de vente ou encore établissement d'une coordination interdépartementale au sein de l'administration communale pour ne citer que quelques aspects.

Bien souvent, ce travail s'est fait en capitalisant sur une philosophie et des expériences de collaborations établies au sein des villes dans les années nonante lors de la mise en place d'actions de réduction des risques concernant la consommation de substances illégales par voie intraveineuse. Or, selon les opinions récoltées dans le cadre de cette étude, en cas de réglementation, la compétence de mise en œuvre de la réglementation du cannabis serait attribuée aux cantons. Cela représenterait un décalage entre les niveaux de gouvernance ayant accumulé l'expérience en la matière et ceux mis à contribution pour exécuter une éventuelle future réglementation ni expérimentée à l'échelle du canton, ni forcément toujours souhaitée par eux.

Un très important travail de transfert de compétence des villes vers les cantons et de changement d'échelle devra être effectué dans un tel cas de figure. Une coordination et une activation réussies des différents acteurs, ainsi que le nécessiterait la réglementation du cannabis, est plus aisée lorsque les partenariats sont déjà préexistants (Hadorn, 2022), ce qui n'est pas totalement le cas au niveau cantonal. Une telle coordination active des acteurs de la mise en œuvre est déterminante pour le succès d'une politique publique et la qualité de ses outputs, (Hadorn & Sager, 2024), ce dès la conception de la politique (Bouckaert et al., 2022). Ainsi par exemple, en cas de transfert au niveau cantonal, des départements nouvellement impliqués dans l'exécution d'une politique doivent faire l'objet d'un travail de conviction pour que celle-ci soit réellement mise en œuvre, au risque qu'une politique soit promulguée sur le papier mais non implémentée dans les faits (Mavrot & Hadorn, 2023). Les éléments récoltés ici montrent que ce transfert de niveau de compétence n'a pas été anticipé et, dans les contextes étudiés, les cantons n'ont pas encore mené un tel travail d'organisation de la transition. Le faire permettrait d'éviter de perdre un précieux savoir-faire en cas de réglementation.

Références

- Argote, M., Sescousse, G., Brunelin, J., Baudin, G., Schaub, M. P., Rabin, R., ... & Rolland, B. (2023). Association between cannabis use and symptom dimensions in schizophrenia spectrum disorders: An individual participant data meta-analysis on 3053 individuals. *EclinicalMedicine*, 64. <https://doi.org/10.1016/j.eclinm.2023.101962>
- Bachmann, K., & Studer, B. (2016). La publicité et ses effets sur la participation aux jeux de hasard: Une analyse critique. *Journal suisse de psychologie économique*, 14(2), 45-60.
- Balthasar, A. (2009). Institutional design and utilization of evaluation: A contribution to a theory of evaluation influence based on Swiss experience. *Evaluation Review*, 33(3), 226-256. <https://doi.org/10.1177/0193841X08322068>
- Baltes-Flueckiger, L., Steinauer, R., Meyer, M., Vogel, M., & Walter, M. (2023). Effects of cannabis regulation in Switzerland: Study protocol of a randomized controlled trial. *Frontiers in Psychiatry*, 14, Article 1139325. <https://doi.org/10.3389/fpsyt.2023.1139325>
- Barry, R. A., & Glantz, S. (2016). A public health framework for legalized retail marijuana based on the US experience: Avoiding a new tobacco industry. *PLoS Medicine*, 13(9), e1002131. <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1002131>
- Been, F., Schneider, C., Zobel, F., Delémont, O., & Esseiva, P. (2016). Integrating environmental and self-report data to refine cannabis prevalence estimates in a major urban area of Switzerland. *International Journal of Drug Policy*, 36, 33-42. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2016.06.012>
- Billieux, J., Achab, S., Savary, J. F., Simon, O., Richter, F., Zullino, D., & Khazaal, Y. (2016). Gambling and problem gambling in Switzerland. *Addiction*, 111(9), 1677-1683. <https://doi.org/10.1111/add.13447>
- Bonassi, T. (2023). *Pflichtenheft. Metastudie im Rahmen der Pilotversuche mit Cannabis*. Bundesamt für Gesundheit, Eidgenössisches Departement des Innern.
- Bouckaert G., Peters B. G., Verhoest K. (2022). Policy design for policy coordination. In B. G. Peters, G. Fontaine (Eds.), *Research Handbook of Policy Design*. Cheltenham: Edward Elgar.
- Broers, B., Chatterjee, B., Anderfuhren, S., & Zobel, F. (2019). *Cannabis: Mise à jour des connaissances 2019*. Rapport à l'intention de la Commission Fédérale pour les questions liées aux Addictions (CFLA). Berne, Suisse: Commission fédérale pour les questions liées aux addictions.
- Canevascini, M., Kuendig, H., Perrin, H., & Véron, C. (2014). *Observatoire des stratégies marketing pour les produits du tabac en suisse romande, 2013-2014. Résultats de l'étude*. Lausanne: CIPRET-Vaud.
- Cattacin, S. (1994). La politique de la drogue en Suisse: Problèmes de coordination horizontale et verticale. *Les Cahiers du GREAT*, 1/94, 14-25.
- Creswell, J. W. (2005). *Education research: Planning, conducting, and evaluating quantitative and qualitative research* (2nd ed.). Upper Saddle River: Pearson Education.
- Gigon, A. (2017). Cannabis: Brusque refus de l'OFSP. *Revue médicale suisse*, 13(584), 2062.
- Hadorn, S. (2023). *Network management and governance in policy implementation: The case of smoking prevention programs*. Cham: Springer Nature.

- Hadorn, S., & Sager, F. (2024). Come together: Does network management make a difference for collaborative implementation performance in the context of sudden policy growth? *Regulation & Governance*. <https://doi.org/10.1111/rego.12345>
- Herzig, M. (2022). *Cannabis-Pilotprojekt des Vereins Cannabis Research Zürich: Präventions, Jugendschutz und Gesundheitsschutzkonzept für das im Kanton Zürich geplante Projekt*. Institut für Sozialmanagement, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW).
- Infodrog (éd.). (2021). *Protection de la santé, protection de la jeunesse et prévention. Cadre de référence pour les essais pilotes cannabis, sur mandat de l'OFSP*. Infodrog: Berne.
- Kilmer, B. (2019). How will cannabis legalization affect health, safety, and social equity outcomes? It largely depends on the 14 Ps. *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, 45(6), 664–672. <https://doi.org/10.1080/00952990.2019.1611841>
- Kübler, D. (2000). *Politique de la drogue dans les villes suisses entre ordre et santé*. Paris : L'Harmattan.
- Mavrot, C. (2018). Santé ou social: Conflits de gouvernance territoriale et jeux d'échelles autour d'un programme de distribution de seringues en Suisse. *Terrains & travaux*, 32, 31-54. <https://doi.org/10.3917/tt.032.0031>
- Mavrot, C. (2021). Playing the multilevel game: Successful tobacco control advocacy strategies in a federal system. In I. Hernandez-Aguado, L. A. Parker, M. Moore, & D. K. Walker (Eds.), *Casebook on advocacy in public health* (pp. 194-203). Geneva: World Federation of Public Health Associations (WFPHA).
- Mavrot, C. (2022). Bureaucratic structures and policy implementation challenges in medical cannabis. In N. Anguelov & J. Moyer (Eds.), *Stoneover: The observed lessons and unanswered questions of cannabis* (pp. 109-129). Lanham, Boulder, New York, London: Lexington Books.
- Mavrot, C., & Hadorn, S. (2023). When politicians do not care for the policy: Street-level compliance in cross-agency contexts. *Public Policy & Administration*, 38(3), 267–286. <https://doi.org/10.1177/0952076721996516>
- Mavrot, C., Hadorn, S., & Sager, F. (2023). Blood, sweat, and cannabis: Real-world policy evaluation of controversial issues. *Journal of European Public Policy*. <https://doi.org/10.1080/13501763.2023.2222141>
- Mayring, P. (2015). *Qualitative Inhaltsanalyse: Grundlagen und Techniken*. 12th updated and revised edition. Beltz Verlag.
- Mestre-Pintó, J. I., Fonseca, F., Schaub, M. P., Baumgartner, C., Alias-Ferri, M., & Torrens, M. (2022). CANreduce-SP—adding psychological support to web-based adherence-focused guided self-help for cannabis users: Study protocol for a three-arm randomized control trial. *Trials*, 23(1), 524. <https://doi.org/10.1186/s13063-022-06469-7>
- Metry, B. (2022a). *Auswertung der Einzelinterviews zu SCRIPT*. Bern: Berner Institut für Hausarztmedizin.
- Metry, B. (2022b). *Auswertung der Gruppendiskussion zu SCRIPT*. Bern: Berner Institut für Hausarztmedizin.
- Metry, B. (2023a). *Auswertung der Gruppendiskussion der partizipativen Begleitgruppe von SCRIPT*. Bern: Berner Institut für Hausarztmedizin.
- Metry, B. (2023b). *Auswertung der Gruppendiskussion der partizipativen Begleitgruppe von SCRIPT*. Bern: Berner Institut für Hausarztmedizin.

- Metry, B. (2023c). *Auswertung der Gruppendiskussion der partizipativen Begleitgruppe während der Aufbauphase der SCRIPT Studie*. Bern: Berner Institut für Hausarztmedizin.
- Metry, B. (2024a). *Auswertung der Gruppendiskussion der partizipativen Begleitgruppe während der Aufbauphase der SCRIPT Studie*. Bern: Berner Institut für Hausarztmedizin.
- Morand, J. (2023). Pilot trials: The Swiss approach to cannabis legalisation. Dans G. Ege, A. Schloenhardt, C. Schwarzenegger, & M. Stempkowski (Eds.), *Legalisation and decriminalisation of narcotic drugs and psychotropic substances* (pp. 219-241). Carl Grossmann Verlag. <https://doi.org/10.24921/2023.94115960>
- Mosandl, C. F., Balthes-Flückiger, L., Kronschnabel, J., Meyer, M., Guessoum, A., Herrmann, O., ... & Pichler, E. M. (2024). Cannabis use and its association with psychopathological symptoms in a Swiss adult population: A cross-sectional analysis. *Frontiers in Public Health*, 12, Article 1356988. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2023.1356988>
- Müller, M., Mészáros, E. P., Walter, M., Balthes-Flückiger, L., Herdener, M., Auer, R., ... & Zullino, D. (2023). Cannabis Consumers' View of Regulated Access to Recreational Cannabis: A Multisite Survey in Switzerland. *European addiction research*, 29(3), 213-221. <https://doi.org/10.1159/000530194>
- Noël, C., Scharf, D., Koné, A., Armiento, C., & Dylan, D. (2024). Cannabis advertising impacts on youth cannabis use intentions following recreational legalization in Canada: an Ecological Momentary Assessment (EMA) study. *Addictive behaviors*, 153, 107981.
- Nordt, C., Engeli, E. J. E., Heckel, N., Buschner, M., Duerler, P., & Herdener, M. (2023). Züri Can—a pilot project to foster low-risk cannabis use within the novel Swiss regulatory framework. *Neuroscience Applied*, 2, Article 103413. <https://doi.org/10.1016/j.neuroscapp.2023.103413>
- Office fédérale de la santé publique (OFSP). (2023). *Questionnaire de l'OFSP pour les personnes participant aux essais pilotes avec du cannabis : fondé sur les travaux du consortium « Questionnaire de base » et le questionnaire pour les essais pilotes avec cannabis*. Berne, Office fédéral de la santé publique. <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/sucht-und-gesundheit/cannabis/pilotprojekte.html>
- Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2021). *Rapport explicatif : Ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants (OEPStup)*. Berne, Office fédéral de la santé publique. <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesund-leben/sucht-und-gesundheit/cannabis/pilotprojekte.html>
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2022). *Enquête suisse sur la santé 2022 : Consommation de cannabis*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/determinants/droguesillicites.assetdetail.30305704.html>
- Olivier, J. (2019). *Les fabricants de cigarettes face à la question tabac et santé en Suisse (1962-2003)* (Thèse de doctorat, Université de Lausanne, Faculté de biologie et de médecine).
- Olivier, J., Cornuz, J., & Clair, C. (2017). La Commission scientifique de l'Association suisse des fabricants de cigarettes : un aperçu historique. *Revue Médicale Suisse*, 33, 1198-1205.
- Philibert, A. (2022). Lessons learned: Dos and don'ts in cannabis regulation. Project commissioned by the Federal Commission for Addiction Issues and Prevention of Non-Communicable Diseases.
- Sager, F., Hadorn, S., & Schlauffer, C. (2023). Evidence-based policy. In M. van Gerven, C. Rothmayr Allison, & K. Schubert (Eds.), *Encyclopedia of public policy*. Springer, Cham.

Schaub, M. P. (2013). Auswirkungen der Schweizer Drogenpolitik aus Sicht der Suchtforschung. *SuchtMagazin*, 39(6), 37-39.

Schmidhauser, V., & Zobel, F. (2021). *Revue de littérature sur l'impact de la légalisation du cannabis aux États-Unis, au Canada et en Uruguay. (Rapport de recherche Nr.130)*. Lausanne : Addition Suisse.

Slongo, F. (2015). *Pilotversuch Cannabiskonsum zu Genusszwecken: Abklärung zu den rechtlichen Grundlagen und Anforderungen*. Pharmalex, Studie im Auftrag der Direktion Bildung, Soziales und Sport der Stadt Bern.

Stoffel, S. (2024). *Jahresbericht des Rohdatenmandats 2023; Erste Analyse der Datenstruktur des Track-and-Trace-Systems und der Basisfragebögen der laufenden Pilotversuche mit Cannabis*. Universität Basel, Institut für Pharmazeutische Medizin. Rapport non publié, effectué sur mandat de l'OFSP.

Vogel, M., Nordt, C., Bitar, R., Boesch, L., Walter, M., Seifritz, E., Dürsteler, K. M., & Herdener, M. (2019). Cannabis use in Switzerland 2015–2045: A population survey-based model. *International Journal of Drug Policy*, 69, 55-59. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2019.02.007>

Wälti, S., & Kübler, D. (2003). New governance and associative pluralism: The case of drug policy in Swiss cities. *Policy Studies Journal*, 31, 499-525. <https://doi.org/10.1111/1541-0072.00040>

Widmer, T. (2009). The contribution of evidence-based policy to the output-oriented legitimacy of the state. *Evidence & Policy*, 5(4), 351-372. <https://doi.org/10.1332/174426409X478743>

Yom, S. (2015). From Methodology to Practice: Inductive Iteration in Comparative Research. *Comparative Political Studies*, 48(5), 616-644. <https://doi.org/10.1177/0010414014554685>

Zobel, F., Marthaler, M. (2016). *Nouveaux développements concernant la régulation du marché du cannabis. De A (Anchorage) à Z (Zürich) (3ème édition mise à jour du rapport Des Rocky Mountains aux Alpes)*. Lausanne : Addiction Suisse.

Zobel, F. (2019). *Cannabis Regulation in Europe: Country Report Switzerland*. Amsterdam, Pays-Bas : Transnational Institute (TNI).

Zwicky, R., Brunner, P., Caroni, F., & Kübler, D. (2021). *A research agenda for the regulation of non-medical cannabis use in Switzerland*. Zurich, Department of Political Science – Zürcher Politik- und Evaluationsstudien Nr. 20.

Références légales :

Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup), RS 812.121. (1951). Modifiée en 1995. État au 1er septembre 2023. https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1952/241_241_245/fr

Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup), RS 812.121, art. 8a. (1951). Inséré par la loi fédérale du 25 septembre 2020, en vigueur du 15 mai 2021 au 14 mai 2031. État au 1er septembre 2023. https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1952/241_241_245/fr#art_8_a

Ordonnance sur les essais pilotes au sens de la loi sur les stupéfiants (OEPStup), RS 812.121.5. (2021). État au 15 mai 2021. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/217/fr>

Annexe 1 : Dimensions d'évaluation des essais pilotes

Dimensions socio-sanitaires

- Impact sur la santé individuelle Prévention (dispositif, emphase)
- Polyconsommation (autres substances – aussi médicaments, substances illégales)
- Niveau de consommation (fréquence, volume)
- Mode de consommation (vapeuse, vaporisateur, huile, comestibles, etc.)
- Force des produits consommés (THC, CBD, ratio)
- Justice sociale et intégration
- Sécurité des personnes consommatrices (éloignement du marché illégal, propreté/qualité du produit)
- Protection des mineurs (enfants ingestion accident, gestion interactions potentielles avec mineurs, exclusion de l'étude, etc.)

Gouvernance de la production et de la vente du cannabis (marché illégal, adressage médecins)

Présentation du lieu de vente : philosophie générale, raison du choix, description concrète

Sous-chapitre santé et prévention au sein de l'essai

- Lieux de consommation (sur place, au domicile)
- Vente au détail (Situation de vente typique, sur rdv/sans rdv, aspect concret de la vente)
- Prévention : Type de message dispensé à la personne qui consomme (interaction, conseil, spécificité premier achat)
- Médecin de référence, détail du contact (alerte (niveau de sensibilité), référence automatique/spontanée, conséquence adressage, adressage vendeurs/études/médecin, fréquence présence médicale si permanence)
- Accessibilité point vente (localisation, horaire, effets dissuasifs, etc.)
- Serious Adverse Event

Sous-chapitre participant·e·s

- Profil échantillon
- Relation de l'étude avec les personnes consommatrices (fréquence questionnaire, suivi, contacts etc.)
- Recrutement (inclusion, exclusion, difficulté de recrutement, etc.)
- Réunion avec les participant·e·s et entre les participant·e·s (participant·e·s, motivations, thématiques)
- Feedback participant·e·s (prix, produits, étude/questionnaires, médecins, vendeurs, lieux, etc.)
- Récolte du feedback (groupe de parole, vendeurs, équipe scientifique, outils de récolte)

Sous-chapitre produit

- Prix et justification (justification, taxe, tableau des prix, réflexions par rapport au marché illégal, etc.)
- Marketing (merchandising, logo, site web, réseaux sociaux, visibilité lieu de vente, etc.)
- Packaging (couleur, neutralité, noms produits, taille et disposition warnings, considération générale, mention du producteur, etc.)

Sous-chapitre point de vente

- Processus de sélection des lieux de vente (motivations, difficultés, processus)
- Sélection du personnel de vente (procédure sélection (profil, motivation, formation de base), problèmes rencontrés, vérification antécédents, intégration du personnel des pharmacies réticent)
- Formation du personnel de vente (formateurs, format, durée, contenu, formation continue, échanges entre points de vente, etc.)
- Type et fréquence des contacts des participant·e·s avec les lieux de vente (modalités, socialisation, événement, membre/non-membre, restauration, publics mixtes, etc.)
- Aspect technique (software, cartes d'identification, stockage produit, alarme, aération, aménagement)
- Structure de contrôle (contrôle sécurité lieu de vente, production, fréquence, modalités)
- Contacts points de vente, équipe scientifique/responsables essais

Sous chapitre chaîne de production

- Production, relation producteur (agriculteur, structure existante/nouvelle, culture biologique locale, pénurie, problèmes production, investissement sécurité, temporalité)
- Transformation et distribution (intermédiaire : CH/étranger, petite PME/industrie, processus sélection, challenges, impulsions).

Sous-chapitre économique

- Modèle économique du magasin, financement (profit/non-profit, répartition bénéfices, investissement, transparence, forme économique (asso./magasin), perspectives, profit ou perte, autofinancement)
- Financement Essais (indépendance étude sc,)

Sous-chapitre perspective générale

- Inspiration, bonne pratique, basé sur des exemples/modèles étrangers (littérature, visites), échanges autres essais, bonnes pratiques politique drogue)
- Opinion responsables essais sur le cadre des essais (taux de THC, échantillon/inclusion-exclusion, type de produits, prix, temporalité, etc.)

Acceptation sociale et politique des essais pilotes

- Historique de la mise en place (impulsion de l'initiative)
- Politique, administration, oppositions, travail de conviction, d'approbation, difficultés rencontrées
- Relations avec l'OFSP (Problème demande, manque de coordination, adaptation, lenteur)
- Structure de mise en œuvre (détail communication parties prenantes, inclusion des villes, police, canton, universités, etc.) Travail de groupe, organisation de l'essai, instances impliquées dans le processus.
- Relations avec les autorités politique municipale / cantonale (soutien, opposition)
- Relation administratives municipales
- Relation police cantonale/municipale
- Relations avec le grand public
- Communication sur l'essai, apprentissage sur la communication, vocabulaire. Médias, attrait, stratégie (pro-actif vs passif), communication ville, scientifique, point de vente.
- Relations avec le voisinage (réclamation/ crainte du voisinage, activité aussi pour le voisinage (café social clubs, acceptabilité), réunion pour expliquer au voisinage, retours sur l'essai)

Sécurité et ordre public

- Ordre public et sécurité (sécurité autour du local, sécurité au travail, sécurité production-transport, tourisme intermunicipal)
- Maintien de l'ordre et mise en œuvre de la loi (moyens de police (groupe de travail, vérification antécédents), implanter nouvelles règles contrôles (directives, app., etc.), contact agents de terrain, nombre lieux de vente contrôlés, liens avec procureur, contacts/coordination police municipale-cantonale, etc.)
- Activités criminelles (taille du marché, types de réseaux/mafias/gang impliquées, stratégie recrutement, changement prix, déplacement géographique, autres types cannabis, autre produits, effets qualité cannabis)
- Sécurité routière (indicateur aptitudes à la conduite, consignes, exclusion des chauffeurs, réaction intervention)

Annexe 2 : Liste des personnes interviewées

Bâle-Ville, Weedcare

Dr. Marc Walter, Professeur, responsable de l'étude Weedcare, chef de clinique et médecin-chef à la Klinik für Psychiatrie und Psychotherapie, Psychiatrie Dienste Aargau AG

Lukas Meister, pharmacien-chef, Geschäftsführer und Inhaber TopPharm Apotheke am Spalebärg, Bâle

Regine Steinauer, personne de contact pour l'étude Weedcare, Leiterin Abteilung Sucht, Gesundheitsdepartement Kanton Basel-Stadt

Zurich, ZüriCan

Barbara Burri, cheffe du projet ZüriCan et Projektleiterin bei Städtische Gesundheitsdienste, Städtische Gesundheitsdienste, Stab Direktion, Stadt Zürich

Nadine Heckel, doctorante sur le projet ZüriCan, Center for Psychiatric Research, Psychiatrische Universitätsklinik Zürich

Massimo Castellucci, MANY'S social club, Co-fondateur et membre du Comité-directeur de l'association MANY'S

Dr. Andreas Nievergelt, pharmacien-chef, Pill Apotheke Neumünster, Zürich

Dr. Carlos Nordt, responsable de l'étude ZüriCan, Research Associate, Klinik für Psychiatrie, Psychotherapie und Psychosomatik, Psychiatrische Universitätsklinik Zürich

Beat Rhyner, Capitaine, Chef Kommissariat Spezialisierte Ermittlungen, Stv. Chef Kriminalabteilung, Stadtpolizei Zürich

Genève, La Cannabinothèque

Martine Baudin, coordinatrice de l'Association ChanGE et de l'essai, travailleuse sociale et consultante en réduction des risques liés à l'usage de drogues

Dr. Sandro Cattacin, responsable de l'étude ChanGE, Professeur au Département de Sociologie de l'Université de Genève

Lausanne, Cann-L

Dr. Jonathan Chavanne, Collaborateur scientifique senior à Addiction Suisse, secteur Recherche

Dr. Salomé Donzallaz, co-responsable du dispositif addictions, Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité de la Ville de Lausanne, membre du groupe de travail Cann-L

Sébastien Dyens, Commissaire, Chef de la brigade des stupéfiants de Lausanne, Police Judiciaire, membre du groupe de travail Cann-L

Robin Udrisard, co-investigateur du projet Cann-L, chef de projet à Addiction Suisse, secteur Recherche

Frank Zobel, responsable du projet Cann-L, Directeur adjoint et co-responsable secteur Recherche d'Addiction Suisse

Berne, Bienne, Lucerne, SCRIPT

Dr. Reto Auer, responsable de l'étude SCRIPT, Professeur à l'Institut für Hausarztmedizin de l'Université de Berne

Martin Beyeler, pharmacien, Apotheke Unitobler AG, Berne, chargé de liaison entre l'étude SCRIPT et l'Association des pharmaciens bernois

Paolo Hendry, Leiter Abteilung Alter und Gesundheit, Ville de Lucerne

Julia Joos, städtische Suchtbeauftragte, Koordinationsstelle Sucht, Ville de Berne

Bâle-Campagne, Grashaus

Dr. Michael P. Schaub, Professeur, directeur scientifique au Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung de l'Université de Zurich

Andreas Meyer, chef de projet de l'étude Grashaus, collaborateur scientifique au Schweizer Institut für Sucht- und Gesundheitsforschung de l'Université de Zurich

Zurich, Cannabis Research Zürich

Arto Armann, doctorant sur le projet Cannabis Research Zürich, KOF Konjunkturforschungsstelle, ETH Zurich

Dr. Paul-Lukas Good, responsable de l'étude Cannabis Research Zürich, Avocat.

Dr. Michel Maréchal, responsable scientifique de l'étude, Professeur au département d'économie de l'Université de Zurich.

Annexe 3 : Grilles d'entretien

Grille d'entretien avec les responsables des essais pilotes

entretiens avec les responsables des essais pilotes cannabis

GUIDE D'ENTRETIEN

1. Introduction :

- *Nous avons vu les réponses au questionnaire en ligne récemment, où en êtes-vous maintenant dans la mise en œuvre de votre essai pilote ?*

2. Exploration des défis et réussites :

- *Quels sont les aspects les plus gratifiants ou les réussites que vous avez observées jusqu'à maintenant ?*
 - *Quelles sont les raisons de ce succès ?*
- *Pouvez-vous décrire les principaux défis (tous aspects confondus, p.ex. : recrutement, vente, organisation du point de vente, approvisionnement) que vous avez rencontrés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du projet pilote ?*
- *Pouvez-vous partager des exemples concrets par rapport à ces défis ?*
 - *Quelles ont été les solutions envisagées ou mises en place pour surmonter ces défis ?*

3. Participant·e-s, retours d'expérience, santé, personnel de vente et produits.

Participant·e-s :

- *Êtes-vous satisfait·e du recrutement par rapport à vos objectifs de recherche et quels ont été les principaux défis en termes de recrutement ?*
- *Comment se déroulent concrètement les visites des participant·e-s dans le(s) point(s) de vente (sur rendez-vous/ visite spontanée)*
- *Comment se déroule le suivi avec les participant·e-s dans le cadre de la recherche ?*
 - *Avez-vous rencontré des difficultés particulières dans ce suivi ?*
- *Quel est votre regard sur la représentativité (socio-économique, âge, sexe, marginalisation, etc.) ?*

Retours d'expérience :

- *Pouvez-vous nous décrire des exemples typiques de retours ou de commentaires que vous auriez reçu de la part des participant·e-s (sur tout aspect : produits, vente, lieux, nombre de lieux de vente, etc.)*
 - o *Comment avez-vous pris en compte ces retours dans votre gestion du projet ?*

Santé :

- *Êtes-vous globalement satisfait·e de la mise en œuvre de votre dispositif de prévention et de protection de la santé des participant·e-s ?*
 - o *Avez-vous pu mettre en place toutes les mesures envisagées pour répondre à vos objectifs en lien avec la santé des participant·e-s ?*
- *Est-ce que la communication des messages de réductions des risques/de consommation à faibles risques/prévention et de l'information sur le produit est efficace selon vous ?*
 - *Comment peut-elle être optimisée dans votre essai ?*
- *Que se passe-t-il pour les participant·e-s qui auraient des questions (vers qui sont-ils-elles renvoyé·e-s, etc.) ?*

Personnel de vente :

- *Comment avez-vous formé le personnel de vente en contact avec les participant·e-s ?*
- *Quels ont été les thèmes abordés avec les participant·e-s ?*
- *Qu'en est-il de la formation continue ?*
- *Quels profils de personnel de vente avez-vous recruté et pourquoi ?*
- *Êtes-vous satisfait·e de la manière dont se déroule la vente actuellement ?*

- *Pouvez-vous nous décrire des interactions types dans une situation de vente ?*
- *Qu'est-ce qui est dit au participant-e-s au moment de recevoir le produit (premier achat, achats suivants) ?*
- *En cas de points de vente multiples, y a-t-il des différences entre eux et si oui, quelles sont-elles ?*
- *Y a-t-il parfois des réactions négatives face aux messages de réduction des risques/prévention (des personnes qui ne veulent pas les connaître, ou en connaître plus, etc.) ?*
- *Quel est le protocole en cas de violence ou d'urgence dans ou aux alentours du point de vente ?*

Produits :

- *Est-ce que vous êtes satisfait-e, en considérant les retours des participant-e-s, des produits qui sont proposés dans vos lieux de vente (diversité, prix, taux de THC, quantité maximale, etc.) ?*
- *Que pensez-vous du prix des produits dans votre essai ainsi que de l'éventuelle différence de prix avec le marché illégal ?*
- *En connaissance de cause, est-ce que vous auriez modifié certains aspects en lien avec le produit ou l'approvisionnement ?*
- *Comment se passe la fluidité de l'approvisionnement ?*
- *Quel est votre regard sur le packaging qui a été choisi (apparence générale, logo, taille, informations sur le produit et sur l'étude, messages de réduction des risques, etc.) ?*
- *Quelles ont été vos réflexions sur le développement de votre site internet (visuel, attractivité, logo, nom du projet, description de l'étude, explication des processus, etc.) ?*

4. Recherche et perspectives :

- *Au regard de vos recherches, êtes-vous jusqu'à maintenant satisfait-e-s des données que vous avez pu récolter et de la pertinence des résultats qui peuvent être espérés ?*
- *Comment abordez-vous les données liées à la polyconsommation dans votre étude ?*
 - o *Êtes-vous satisfait-e des retours sur cette thématique (nombre de données, pertinence, etc.) ?*

5. Organisation et opinion publique :

- *Par rapport au questionnaire, pouvez-vous nous donner votre avis sur l'organisation générale des essais pilotes ?*
 - o *Sur l'implémentation des essais sous la forme d'une recherche.*
 - o *Sur l'interaction avec les autres essais pilotes.*
 - o *Sur l'interaction avec l'OFSP.*
- *Quelles stratégies avez-vous mises en place pour communiquer sur votre essai pilote auprès de la population et du politique ?*
 - *Ont-elles bien fonctionné selon vous ?*
 - *Pouvez-vous nous donner un exemple ?*
- *Quelle est votre appréciation sur l'évolution de l'opinion publique quant aux essais pilotes en général ?*
 - *Par rapport à votre essai pilote en particulier (contexte local) ?*
- *Avez-vous disposé des moyens nécessaires pour couvrir les différentes composantes de votre projet ? (Notamment : le dispositif d'information/prévention, la formation du personnel de vente, l'approvisionnement des produits, le nombre et l'aménagement des lieux de vente et les besoins de la recherche, etc.).*

6. Conclusion :

- *Rétrospectivement, quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui aimerait débiter un essai pilote (sur la mise en place et la gestion des essais) ?*
- *Y a-t-il d'autres points ou informations que vous aimeriez partager concernant l'essai pilote dont nous n'avons pas discuté jusqu'à présent ?*

Nous vous remercions pour votre temps !

Grille d'entretien avec les responsables des points de vente

grille d'entretien avec les points de vente cannabis GUIDE D'ENTRETIEN

Partie 1 : Historique, motivation et perspectives

Pouvez-vous nous parler de votre parcours et de votre motivation à intégrer ce projet pilote ?
Comment la motivation financière s'insère-t-elle dans votre activité ?
Quelle est votre réflexion sur une future réglementation, est-ce que votre modèle vous convient-il ?
Comment percevez-vous votre modèle comparé à ceux des autres points de vente ?
Quelle est votre perception du contexte politique actuel concernant votre activité ?

Partie 2 : Point de vente, produits et participant·e·s

Quel est votre retour sur les produits et leur gamme de prix ?
Comment mettez-vous en valeur vos produits ?
Quel est votre avis sur le packaging actuel ? Auriez-vous préféré un autre type d'emballage ?
Pouvez-vous partager un cas concret d'interaction avec un client venant pour la première fois ?
Quel type de lien entretenez-vous avec les participant·e·s ? (Proche vs distant)
Comment recrutez-vous votre personnel de vente ?
Quel système informatique utilisez-vous, et avez-vous une carte de fidélité ou autre support similaire ? Êtes-vous à l'aise avec ce système ?
Comment gérez-vous les cas problématiques et où placez-vous le seuil d'intervention ? Pouvez-vous donner un exemple précis ?

Partie 3 : Prévention de la santé et réduction des risques

Quel est votre point de vue sur votre formation initiale et future ? Avez-vous des besoins spécifiques ?
Estimez-vous être suffisamment outillés pour la prévention ?
Êtes-vous à l'aise dans ce nouveau rôle, et comment gérez-vous les conflits de rôle éventuels ?
Comment les participant·e·s réagissent-ils à vos messages de prévention ?

Comment optimisez-vous le message de prévention auprès de vos clients ?
Quelles mesures de réduction des risques mettez-vous en avant ?
Constatez-vous auprès des participant·e·s une évolution dans les modes de consommation ?
Que conseillerez-vous à un point de vente qui souhaiterait former son personnel ?

Partie 4 : relation système de santé.

Quels sont vos contacts avec le système de santé régional, que ce soit pour l'essai pilote ou d'autres collaborations ?
Comment se passe votre relation avec les médecins responsables des essais pilotes ?

Partie pharmacie :

Comment gérez-vous les oppositions internes au sein de la pharmacie ?
Quelle est la réaction habituelle de votre clientèle, en dehors des produits à base de cannabis ?
Quelle est votre opinion professionnelle sur le sujet ?
Quel est votre lien avec le pharmacien cantonal et les responsables d'essai ? Y a-t-il des contrôles réguliers ?

Partie social club :

Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne votre modèle de Social Club ? (Membership, réunions, fonctionnement concret, ...).
Quelles sont les principales différences entre votre modèle de Social Club et un point de vente traditionnel, et quels avantages spécifiques offrez-vous à vos membres ?
Quels types d'activités ou d'événements organisez-vous pour vos membres et comment évaluez-vous l'impact social de votre Social Club ?

Grille d'entretien avec les administrations publiques

grille d'entretien administration publique

GUIDE D'ENTRETIEN

Partie 1 : Historique, rôle et organisation :

Pouvez-vous nous parler de l'historique de la demande de régulation du cannabis dans votre canton/dans votre ville ?

Quelles étaient les motivations des villes et du canton pour soutenir ces essais pilotes ?

Quel est votre rôle spécifique dans ce processus d'implémentation de l'essai pilote ?

Quels services municipaux/cantonaux sont inclus dans le processus et comment s'organisent-ils ?

Pouvez-vous clarifier l'organisation générale de votre essai pilote ? Y a-t-il des groupes de travail ? Comment vous recoupez les données avec les différents responsables ?

Quel est le rôle du/de la chef-fe de département et comment s'articule la hiérarchie et le lien avec le gouvernement dans ce contexte ?

Partie 2 : Communication et défi politique :

Quels sont les principaux défis de la communication publique sur les essais pilotes et quels apprentissages en avez-vous tirés ?

Quel retour avez-vous reçu de la part de la population concernant votre essai pilote ?

Avez-vous entrepris des démarches auprès des partis politiques pour obtenir leur soutien ? Avez-vous été sollicité-e par certains partis politique ? Dans quelle mesure ?

Partie 3 : Modèle proposé et liens avec les autres essais pilotes :

Quel est votre avis sur le modèle de régulation proposé ? Comment pensez-vous qu'il est adapté à la réalité locale ?

Avez-vous eu des discussions avec d'autres villes ou cantons qui mènent des essais similaires ? Quels enseignements en avez-vous tirés ?

Quel type de rapports sont émis dans le cadre de cet essai pilote ? Y a-t-il un rapport pour le canton, pour la ville ?

Comment anticipez-vous la suite en ce qui concerne la régulation du cannabis en Suisse ?

Grille d'entretien avec la police

grille d'entretien Police GUIDE D'ENTRETIEN

Partie 1 : Historique, rôle et organisation :

Pouvez-vous nous parler de l'historique de la demande de régulation du cannabis dans votre canton/dans votre ville ? A quel moment avez-vous été sollicité ?

De quelle manière la police a-t-elle été impliquée dans la mise en place de l'essai pilote ?

Quel est le rôle exact de la police dans le cadre de cet essai pilote ?

Quelle a été la réaction générale des membres de la police face à cet essai pilote ? Y a-t-il eu des résistances ou des réticences ? Des soutiens ?

Pouvez-vous clarifier comment s'organise la collaboration entre les différentes instances en lien avec l'essai pilote ? Y a-t-il des groupes de travail ? De quelle manière êtes-vous en contact avec les différents partenaires impliqués ?

Sur quels éléments vous communiquez avec les responsables de l'essai pilote ? Avec la ville ou le canton ?

Partie 2 : Travail de terrain et situation du cannabis

Quelles sont les tâches spécifiques assignées aux officier-ère-s de police dans ce contexte ?

Comment se sont mises en place les formations concernant le travail de terrain ? (Cartes d'identification /carte de participation à l'étude, identification du packaging de l'étude, directives légales, saisies, etc.)

Quels sont les défis que vous avez rencontrés jusqu'à maintenant dans l'exécution de vos tâches en lien avec l'essai pilote ?

Y a-t-il eu des changements dans la manière de gérer les situations liées au cannabis ?

Avez-vous eu des retours de vos équipes de terrain par rapport à des situations spécifiques en lien avec le cannabis, ou l'essai pilote de manière générale ?

Avez-vous déjà pu observer des changements vis-à-vis du marché illégal ? Et des prix ?

Partie 3 : Modèle proposé et liens avec les autres essais pilotes :

Quel est votre avis sur le modèle de régulation proposé ? Comment pensez-vous qu'il est adapté à la réalité locale ?

Avez-vous eu des discussions avec le corps de police des autres villes ou cantons qui mènent des essais similaires ? Quels enseignements en avez-vous tirés ?

Comment anticipez-vous la suite en ce qui concerne la régulation du cannabis en Suisse ?

Annexe 4 : Liste des documents médiatiques analysés

Genève : Tribune de Genève

- Dethurens, C. (2021, mai 20). Genève testera la régulation du cannabis. *Tribune de Genève*.
- Sassoon, G. (2021, juillet 2). Sur le cannabis, Berne doit arrêter de jouer petit bras. *Tribune de Genève*.
- Wurloz, O. (2022, août 19). À Wall Street, les volutes de cannabis se dissipent dans la douleur. *Tribune de Genève*.
- Ghidoni, E. (2023, septembre 29). La vente légale de cannabis débutera en décembre. *Tribune de Genève*.
- Ghidoni, E. (2023, décembre 13). La Cannabinothèque ouvre ses portes. *Tribune de Genève*.
- Ghidoni, E. (2024, mars 15). Plongée dans le premier magasin de cannabis. *Tribune de Genève*.

Vaud : 24 Heures

- Borloz, E. (2021, avril 17-18). Lausanne est sur les rangs pour tester le cannabis à usage récréatif. *24 Heures*.
- Antonoff, L. (2022, mai 11). Lausanne pionnière en Suisse romande. *24 Heures*.
- Sassoon, G. (2022, août 19). Lausanne et Genève doivent attendre pour vendre du cannabis. *24 Heures*.
- Sallier, P.-A. (2023, février 4). Le chanvre tente un retour en version « industrielle ». *24 Heures*.
- Haddou, R. (2023, février 10). Un demi-million pour le cannabis lausannois. *24 Heures*.
- Antonoff, L. (2023, mars 29). La vente de cannabis par Lausanne, c'est pour septembre. *24 Heures*.
- Antonoff, L. (2023, septembre 22). Vente légale de cannabis : les inscriptions s'ouvrent. *24 Heures*.
- Antonoff, L. (2023, septembre 30). À Lausanne, le magasin de la Ville ouvrira dans le quartier des dealers. *24 Heures*.
- Antonoff, L. (2023, octobre 2). Un élu lausannois veut une vente régulée de cocaïne. *24 Heures*.
- Antonoff, L. (2023, octobre 4). Au début, il n'y aura pas assez d'herbe pour tout le monde. *24 Heures*.
- Langenberger-Jotterand, C. (2023, octobre 4). Courrier des lecteurs. Vente contrôlée : Après le cannabis, la cocaïne ? *24 Heures*.
- Cachin, J. (2023, novembre 1). L'État pose un cadre sur les essais pilotes de vente de cannabis. *24 Heures*.
- Antonoff, L. (2023, décembre 8). Le magasin de cannabis de Lausanne ouvre ce lundi. *24 Heures*.
- Antonoff, L. (2024, janvier 1). L'herbe de la Ville à l'épreuve de la rue. *24 Heures*.

Berne : Berner Zeitung

- Walser, B. (2022, avril 6). Widerstand gegen Hasch aus der Apotheke. *Berner Zeitung*.
- Ott, B. (2022, juillet 1). Bund weist Regierungsrat in die Schranken. *Berner Zeitung*.
- SDA. (2022, août 25). Biel will Teilnahme an Pilotprojekt für Cannabisverkauf. *Berner Zeitung*.
- Marti, A., & Walser, B. (2023, janvier 21). Schnegg macht Kiffer für Überbelastung der Psychiatrie mitverantwortlich. *Berner Zeitung*.
- SDA. (2023, janvier 27). Berner Kantonsregierung lehnt Cannabis-Abgabeprojekt ab. *Berner Zeitung*.
- SDA. (2023, mai 11). Studie: BAG bewilligt Cannabis-Verkauf. *Berner Zeitung*.
- Fröhlich, C. (2023, novembre 23). 1000 Kiffer gesucht. *Berner Zeitung*.
- Fröhlich, C. (2024, avril 6). Wir sind keine Cannabis-Sommeliers. *Berner Zeitung*.

Basel : BZ – Zeitung für die Region Basel

- Fargahi, N. (2022, avril 20). Legal kiffen: Bund gibt grünes Licht für Versuch. *BZ – Zeitung für die Region Basel*.
- Bernet, C. (2022, avril 29). Ex-Vizekanzler beliefert Basel mit Gras. *BZ – Zeitung für die Region Basel*.
- Rosch, B. (2022, mai 20). Hanf vom Staat, Heroin auf der Gasse, Ecstasy aus dem Labor. *BZ – Zeitung für die Region Basel*.
- Zatti, Z. (2022, août 19). Wenn der Apotheker Gras verkauft. *BZ – Zeitung für die Region Basel*.
- Cal. (2022, septembre 10). Cannabis-Studie wird verschoben. *BZ – Zeitung für die Region Basel*.
- Wieland, B. (2022, décembre 9). Nun doch Cannabis aus der Region für Studie. *BZ – Zeitung für die Region Basel*.
- Haj. (2023, janvier 31). Haschisch aus der Apotheke. *BZ – Zeitung für die Region Basel*.
- Zatti, Z. (2023, février 16). Es fühlt sich an wie Weihnachten. *BZ – Zeitung für die Region Basel*.
- Müller, S. (2023, août 2). Zürich und Basel verkaufen legal Cannabis. *BZ – Zeitung für die Region Basel*.
- Schreier, S. (2024, mars 26). Viele Teilnehmende konsumieren trotzdem illegal. *BZ – Zeitung für die Region Basel*.

Zürich : Tages-Anzeiger

- SDA. (2022, juin 29). Stadt Zürich sucht 2100 Kifferinnen und Kiffer. *Tages-Anzeiger*.
- Roduner, E., & Fabian, A. (2022, juillet 1). Leserbrief: «WHO in die Diskussion miteinbeziehen». *Tages-Anzeiger*.
- Jig. (2022, septembre 28). Cannabis-Versuch droht Verzögerung – wegen Pestiziden. *Tages-Anzeiger*.
- Fassbind, T. (2023, mars 23). Dem kontrollierten Kiffen steht nichts mehr im Weg. *Tages-Anzeiger*.
- Fassbind, T. (2023, mai 3). Das hier ist kein gewöhnliches Gras. *Tages-Anzeiger*.
- Fassbind, T. (2023, mai 4). Wir haben uns bei der Auswahl auch am Schwarzmarkt orientiert. *Tages-Anzeiger*.
- Britsko, S. (2023, août 2). Standorte für «Cannabis Clubs» bekannt gegeben. *Tages-Anzeiger*.
- Hann, V. (2023, août 23). Jetzt kiffit Zürich für die Wissenschaft. *Tages-Anzeiger*.
- SDA/Tif. (2023, octobre 24). Der Stadt Zürich fehlen noch 400 Kiffende. *Tages-Anzeiger*.
- Fassbind, T. (2024, mars 16). Zürcher Kiffer mögen die Abwechslung. *Tages-Anzeiger*.

Annexe 5 : Grille de codage des documents politiques et médiatiques

FAVORABLE :

(RdR*= Réduction des risques)

Santé : RdR, prévention

Santé : RdR, contrôle substance, sécurité (+ information substance)

Santé : RdR, contrôle mise en œuvre (publicité, accessibilité, etc.)

Santé : RdR, contact/traitement

Santé : RdR, déstigmatisation individuelle

Société : Réduction marché illégal

Société : Intérêt économique/ Revenus publics

Société : Sécurité, intérêt police

Société : Déstigmatisation sociale

Soutien exprimé : Politique

Soutien exprimé : Population

Soutien exprimé : Organisme / groupe d'intérêts

Soutien exprimé : Spécialistes

Validation : Science, mention de rapport/articles

Validation : Exemples internationaux positifs

Validation : Échec de la prohibition

Validation : Justification légale

DEFAVORABLE :

Santé : Risques individuels cannabis

Santé : Prévention, mauvais message (incitatif)

Santé : Manquement à la protection de la jeunesse

Santé : Manquement protection personnes vulnérables

Société : Illusion de réduction marché illégal

Société : « État dealer »

Société : Risques sécurité circulation routière

Société : Augmentation de la consommation/risques associés

Société : Augmentation des coûts santé

Opposition exprimée : Politique

Opposition exprimée : Population

Opposition exprimée : Organisme/ Groupe d'intérêts

Opposition exprimée : Spécialistes

Invalidation : Considération morale

Invalidation : Science, rapport/article

Invalidation : Exemple internationaux négatifs

Invalidation : Intention cachée de légalisation

Invalidation : Importance répression / maintien du statu quo

Annexe 6 : Liste des débats politiques analysés

Genève

Grand Conseil de Genève, P 1371-B: Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur la pétition pour la sécurité et le bien-être des habitants, des passants et des commerçants de la rue de la Coulouvrenière, de la place des Volontaires et du quai des Forces-motrices; **P 1379-B** : Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur la pétition concernant la sécurité aux alentours de la place Cornavin; **P 1381-B** : Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur la pétition concernant le trafic de stupéfiants aux alentours de la zone piétonne du Mont-Blanc. Séance du **vendredi 7 mai 2010** à 15h.

Réponse du Conseil d'État à la question écrite urgente de M. Stéphane Florey : Associations de consommateurs de cannabis : la LStup sera-t-elle bafouée ? **QUE 259-A**, Date de dépôt : **12 novembre 2014**.

Réponse du Conseil d'État à la question écrite urgente de M. Rolin Wavre : Où en est le projet pilote genevois de régulation de l'accès au cannabis ? **QUE 1073-A**, Date de dépôt : **29 mai 2019**.

Grand Conseil de Genève, Proposition de motion de Mmes et MM. Pascal Spuhler, François Baertschi, Florian Gander, Christian Flury, Jean-Marie Voumard, Patrick-Etienne Dimier, Daniel Sormanni, Henry Rappaz, André Python, Jean-François Girardet, Françoise Sapin, Danièle Magnin, Ronald Zacharias, Christian Decorvet : Pour des actions contre le trafic de drogue et les dealers ! Séance du **jeudi 7 novembre 2019** à 14h.

Réponse du Conseil d'État à la question écrite urgente de M. Pierre Bayenet : Projet pilote de distribution contrôlée de cannabis – où en est-on ? **QUE 1210-A**, Date de dépôt : **26 février 2020**.

Grand Conseil de Genève, Proposition de motion de Dilara Bayrak, Marjorie de Chastonay, Corinne Müller Sontag, Marta Julia Macchiavelli, Didier Bonny, Adrienne Sordet, Anne Bonvin Bonfanti, Yves de Matteis, Ruth Bänziger, Jean-Marc Guinchard, Glenna Baillon-Lopez, Patrick Saudan, Bertrand Buchs, Nicole Valiquer Grecuccio, Youniss Mussa, Jean-Charles Rielle, Badia Luthi : Redynamiser la politique des quatre piliers. Séance du **jeudi 11 mai 2023** à 20h.

GRICG/ Groupe de réflexion interpartis du Canton de Genève (2013). Pour plus de sécurité dans la ville. Le Cannabis Social Club : un Modèle efficace de réglementation de l'accès au Cannabis. Genève. Document de discussion

Vernier

Ville de Vernier, Rapports de la commission sociale, jeunesse et enfance. Présentation du projet de cannabinothèque (Mme Santi, rapporteure d'information). Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance, 18 octobre 2023.

Berne

Grand conseil du Canton de Berne, Motion 152-2014 Guggisberg (SVP), Gelegentliches Kiffen verändert das Gehirn, Antwort Regierungsrat, Gesundheits- und Fürsorgedirektion, 18 novembre 2014.

Grand conseil du Canton de Berne, Frage Beutler Daniel (UDF) – Projets pilotes de légalisation du cannabis 17 mars 2016 – après-midi.

Grand conseil du Canton de Berne, Frage Geissbühler-Strupler Sabina (UDC), Essais de distribution de cannabis, 13 septembre 2016 après-midi.

Grand conseil du Canton de Berne, Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif, Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, Interpellation 181-2017 Geissbühler-Strupler, 7 février 2018.

Grand Conseil du Canton de Berne, Motion 028-2020 Seiler (Grüne), Kanton als Cannabiskonsumverhüter überfordert, 25 novembre 2020 après-midi.

Grand Conseil du Canton de Berne, Motion 085-2022 Freudiger (SVP), Keine Cannabis-Pilotversuche in bernischen Apotheken, 13. September 2022 après-midi.

Stadtrat Bern, Motion Fraktion GB/JA! (Lea Bill, JA!/Leena Schmitter, GB): Jetzt endlich ein wissenschaftlicher Pilotversuch für den kontrollierten Cannabisverkauf! 2013.SR.000011, Antwort Gemeinderat, 11. November 2015.

Stadtrat Bern, Dringliche interfraktionelle Motion GB/JA!, SP/JUSO, FDP/JF, BDP/CVP, AL/GaP/PdA, GLP/JGLP (Lea Bill, GB/Seraina Patzen, JA!/Marieke Kruit/Yasemin Cevik, SP/Claudine Esseiva, FDP/Philip Kohli, BDP/Christa Ammann, AL/Zora Schneider, PdA/Melanie Mettler, GLP): Cannabis-Pilotprojekt – jetzt erst recht! + Begründungsbericht, Gemeinderat, 20. März 2019

Bienne

Conseil communal ville de Bienne : Postulat interpartis urgent de M. Max Wiher et consorts : Projet pilote des villes en matière de cannabis. **20140104**. Séance du jeudi **18 septembre 2014** à 18 heures.

Lucerne

Stadtrat Luzern, Bericht an den Grossen Stadtrat von Luzern, Dringliches Postulat 330 Jules Gut und Stefan Sägesser (GLP-Fraktion) vom 17. März 2016, Teilnahme am Pilotprojekt zum kontrollierten Verkauf von Cannabis, 5 juillet 2017.

Vaud et Lausanne

Grand conseil État de Vaud : Interpellation de M. François Brélaz: Cannabis : le Conseil d'État est-il prêt à ne tolérer aucune exception à la LStup? **14_INT_284**, Séance du mardi **23 septembre 2014** à 9h30.

Conseil communal ville de Lausanne : Postulat de M. Hadrien Buclin, Denis Corboz et Vincent Rossi : Projet pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! Séance du mardi **31 mars 2015** à 18h.

Grand conseil État de Vaud : Réponse du Conseil d'État à l'interpellation de M. François Brélaz : Cannabis : le Conseil d'État est-il prêt à ne tolérer aucune exception à la LStup ? **14_INT_284**, Séance du mardi **30 août 2016** à 14h.

Conseil communal ville de Lausanne : Réponse de la Municipalité au postulat Hadrien Buclin et consorts : Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes Villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! **R105. Rapport-préavis N°2015/66**, Séance du mardi **6 septembre 2016** à 18h.

Grand conseil de l'État de Vaud : Proposition de motion de Mme Jessica Jaccoud et consorts : Pour associer le canton de Vaud au test de consommation légal de cannabis. **18_MOT_053**, Séance du mardi **19 juin 2018**, à 14h.

Grand conseil de l'État de Vaud : Interpellation de M. Guy Gaudard et consorts : Lausanne : Future cannabis city ? **18_INT_263**, Séance du mardi **27 novembre 2018** à 09h30.

Grand conseil de l'État de Vaud : rapport de la commission sur la motion déposée par Mme Jessica Jaccoud et consorts : Pour associer le canton de Vaud au test de consommation légal de cannabis. **18_MOT_053**, Séance du mardi **5 novembre 2019** à 10h.

Conseil communal ville de Lausanne : postulat de M. Xavier Company et consorts : Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité. **POS20/065**, Séance du mardi **03 mars 2020** à 18h.

Conseil communal ville de Lausanne : Délibéré du postulat de M. Xavier Company et consorts : Pour des essais lausannois de vente légale de cannabis qui préservent la santé et la sécurité. **POS20/065**, Séance du mardi **15 février 2022** à 18h.

Grand conseil de l'État de Vaud : Exposé des motifs et projet de décret sur les essais pilotes de remise contrôlée de cannabis au sens de l'article 8a de la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) et rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur la motion Jessica Jaccoud et consorts « Pour associer le canton de Vaud au test de consommation légal de cannabis » (**18_MOT_053**) et réponse du Conseil d'État à la consultation de l'OFSP sur le projet « Cann-L » de la Ville de Lausanne (1er débat). **22_LEG_291**, Séances du mardi **31 octobre 2023** à 14h, du mardi **07 novembre 2023** à 9h30 et du mardi **14 novembre 2023** à 14h.

Zurich

Ville Zurich et Canton Zurich

Conseil municipal de Zurich (Gemeinderat) : Proposition du Conseil de ville relative au postulat de Bastien Girod (Verts) et Matthias Probst (Verts) concernant le cannabis, essai pilote pour la vente contrôlée, rapport et classement (2012/354), Séance 9 janvier 2013.

Conseil cantonal de Zurich (Kantonsrat) : Déclaration du groupe UDF et UDC sur l'expérience pilote avec le cannabis, Séance du 21 janvier 2019

Bâle

Bâle-Ville

Grand Conseil de Bâle-Ville: Anzug Tanja Soland und Konsorten betreffend Pilotversuch zum kontrollierten Verkauf von Cannabis (**Anzug 10.5204.01**) et réponses du Conseil d'État (**10.5204.02, 10.5204.04, 10.5204.06**), Séances 17 novembre 2010, 7 juin 2017 et 16 décembre 2021.

Grand Conseil de Bâle-Ville: Vorgezogenes Budgetpostulat Tanja Soland betreffend Gesundheitsdepartement, Dienststelle 703 Abteilung Sucht, Sach- und Betriebsaufwand (Studie soziale Kosten Cannabiskonsum)(**Vorgezogenes Budgetpostulat 16.5598.01**), Séance du 15 février 2017.

Annexe 7 : Liste des tableaux, figure et images

Tableau 1.	4
Tableau 2.	20
Tableau 3.	67
Figure 1. Pourcentage d'unités de codage favorables et défavorables dans les articles de journaux de chaque région accueillant un essai pilote.	18
Image 1. Aperçu des essais pilotes autorisés ; Source : OFSP.	5
Image 2. Lieux de vente La Cannabinothèque ; Source : radiolac.ch	21
Image 3. Packaging La Cannabinothèque ; Source : radiolac.ch.....	23
Image 4. Lieu de vente Cann-L ; Source : radiolac.ch	27
Image 5. Packaging Cann-L; Source: lausanne.ch	30
Image 6. Packaging SCRIPT ; Source : derbund.ch	37
Image 7. Packaging Cannabis Research; Source: pilotversuche.ch.....	42
Image 8. Logo de Swiss Cannabis Research; Source: swisscannabis-research.ch	43
Image 9. Page de garde du site internet de l'étude Cannabis Research ; Source : pilotversuche.ch.....	43
Image 10. Procédure d'inscription sur le site internet de Cannabis Research ; Source : pilotversuche.ch.....	43
Image 11. Page de garde « Forschung » du site internet de l'association Swiss Cannabis Research ; Source : swisscannabis-research.ch/forschung.....	44
Image 12. Packaging Weedcare; Source: gd.bs.ch	49
Image 13. Lieu de vente Social club MANY'S, ZüriCan ; Source : manys.ch	53
Image 14. Packaging ZüriCan; Source: watson.ch.....	56
Image 15. Lieu de vente Grashaus; Source : sanitygroup.com.....	62
Image 16. Packaging Grashaus; Source: grashausprojects.ch	63